

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 1er OCTOBRE 2012

VOLUME 20

CLAUDE MORIN et JEAN LAROSE  
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 2010  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,  
Me ÉLIZABETH FERLAND

INTERVENANTS :

Me JULIE BOYER pour la FTQ Construction  
Me LUCIE JONCAS pour Conseil provincial du Québec  
des métiers de la construction (International)  
Me DAVE KIMPTON pour le Directeur général des  
élections  
Me BENOIT BOUCHER pour Procureur général du Québec  
Me MARTIN ST-JEAN pour Ville de Montréal  
Me PIERRE HAMEL pour l'Association de la  
construction du Québec  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la  
construction du Québec  
Me DIANE SIMARD pour Union des municipalités du  
Québec  
M. JEAN-PIERRE BORDELEAU pour Coalition Avenir  
Québec  
Me MARTINE L. TREMBLAY pour l'Association des  
constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me CLAUDE GIRARD pour Directeur des poursuites  
criminelles et pénales  
Me LÉA MAALOUF pour maître Marie Cossette pour  
Hydro-Québec  
Me SIMON LAROSE pour Procureur général du Québec

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES.. . . . .	4
PRÉLIMINAIRES. . . . .	5
LINO ZAMBITO	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT.. . . . .	8

---

LISTE DES PIÈCES

13P-174 :	Organigramme Infrabec.. . . . .	8
13P-175 :	Deux photos.. . . . .	86
13P-176 :	Confirmation golf 18-09-2007. . . . .	87
13P-177 :	Souper de Noël Infrabec clients 2008- 12-04.. . . . .	91
13P-178.1 :	Soumission 9685 - 2004-03-19. . . . .	201



1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce premier (1er) jour du mois  
2 d'octobre

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour, Monsieur Zambito. Bon matin à tous. Oui.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Madame la Présidente, Monsieur Lachance, alors

10 Denis Gallant pour la Commission.

11 Me ÉLIZABETH FERLAND :

12 Élisabeth Ferland pour la Commission.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bon. Vous devez parler plus fort et ouvrir votre  
15 micro.

16 Me JULIE BOYER :

17 Julie Boyer pour la FTQ Construction.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bonjour, Maître.

20 Me LUCIE JONCAS :

21 Alors, Lucie Joncas pour le Conseil provincial.

22 Me DAVE KIMPTON :

23 Bonjour. Dave Kimpton pour le Directeur général des  
24 élections.

25

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Bonjour, Madame, Monsieur. Benoit Boucher pour  
3 Procureur général du Québec.

4 Me MARTIN ST-JEAN :

5 Bon matin. Martin St-Jean, Ville de Montréal.

6 Me PIERRE HAMEL :

7 Pierre Hamel pour l'Association de la construction  
8 du Québec.

9 Me DANIEL ROCHEFORT :

10 Daniel Rochefort pour l'Association de la  
11 construction du Québec.

12 Me DIANE SIMARD :

13 Diane Simard pour l'Union des municipalités du  
14 Québec.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Pas trop vite, s'il vous plaît.

17 Me JEAN-PIERRE BÉLISLE :

18 Jean-Pierre Bélisle pour Coalition Avenir Québec.

19 Me MARTINE L. TREMBLAY :

20 Martine L. Tremblay, Barreau du Québec. Bonjour.

21 Me SIMON BÉGIN :

22 Bonjour. Simon Bégin pour l'Association des  
23 constructeurs de routes et grands travaux du  
24 Québec.

25

1 Me ISABELLE PIPON :

2 Bonjour. Isabelle Pipon pour l'ACRGTQ.

3 Me CLAUDE GIRARD :

4 Bonjour. Claude Girard pour le Directeur des  
5 poursuites criminelles et pénales.

6 Me LÉA MAALOUF :

7 Bonjour. Léa Maalouf pour maître Marie Cossette  
8 pour Hydro-Québec.

9 Me SIMON LAROSE :

10 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du  
11 Québec. Bonjour.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 On a fait le tour? Alors, parfait. Maître Gallant.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Alors, reprise du témoignage de monsieur Zambito en  
16 chef.

17

18

19

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce premier (1er) jour du  
2 mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 LINO ZAMBITO,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 Me DENIS GALLANT :

11 Alors, Madame la Présidente, j'avais exhibé au  
12 témoin jeudi dernier l'organigramme de sa compagnie  
13 qui avait été... qui avait été produit par les  
14 analystes de la Commission. Alors, je vais la coter  
15 officiellement, on m'a informé que je ne l'avais  
16 pas fait, donc, Madame la Greffière, sous 13P-174.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Pardon?

19 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

20 13P-174, donc l'organigramme Lino... « Profil  
21 d'affaires Lino Zambito Infrabec ».

22

23 13P-174 : Organigramme Infrabec

24

25

1 Q. [1] Je vais juste demeurer un petit peu là sur cet  
2 organigramme-là. Alors, vous avez dit jeudi dernier  
3 que la compagnie Infrabec et les filiales étaient  
4 toutes maintenant sous la protection de la Loi sur  
5 la faillite.

6 R. Bien, elles ont été... elles étaient sous la  
7 protection, mais elles ont été mises en faillite.

8 Q. [2] Parfait. Je vais juste ouvrir une porte quant  
9 aux accusations qui ont été portées contre vous par  
10 le Directeur des poursuites criminelles et pénales.  
11 Vous avez actuellement des accusations pendantes,  
12 c'est exact?

13 R. Oui, c'est bien ça.

14 Q. [3] Dans le district judiciaire de Saint-Jérôme.

15 R. C'est bien ça.

16 Q. [4] On y reviendra plus tard au cours des prochains  
17 jours quant à ces accusations-là. La seule chose  
18 que je vais vous demander, avec les accusations,  
19 qu'est-ce que ça a fait sur la compagnie Infrabec?

20 R. Bien, au moment où j'ai été arrêté par l'escouade  
21 Marteau en février, le trois (3) février deux mille  
22 onze (2011), je vous dirais que deux, trois jours  
23 plus tard, j'ai... mon institution bancaire qui est  
24 entrée en communication avec moi pour me faire part  
25 que mon dossier était rendu... le dossier de la

1 compagnie était rendue sous analyse. Vu mon  
2 arrestation, la banque était moins à l'aise de  
3 faire affaires avec nous. Donc, il y a un  
4 processus, un long processus qui s'est entamé,  
5 rencontre avec la banque, rencontre avec les  
6 comptables et tout ça. Et je vous dirais début  
7 mars, je ne me rappelle pas de la date exactement,  
8 on a été obligé de faire appel à la cour et se  
9 mettre sous la protection de la faillite.

10 Q. [5] Mars deux mille onze (2011)?

11 R. Oui, c'est bien ça.

12 Q. [6] Mars deux mille onze (2011). Et lorsque vous  
13 avez bénéficié là de la Loi sur les arrangements  
14 avec les créanciers, l'ancienne Loi sur la  
15 faillite, est-ce que vous aviez des contrats en  
16 marche? Est-ce qu'Infrabec avait un ou plusieurs  
17 contrats en marche?

18 R. Notre carnet de commandes, on avait à peu près  
19 l'équivalent, je vous dirais, entre vingt-huit et  
20 trente-deux millions (28-32 M\$) de contrats en  
21 cours et à terminer. C'est sûr que les pourparlers  
22 qu'on a eus avec la banque, ils ne nous ont pas  
23 donné le choix. Il y a une lettre qui nous a été  
24 envoyée après les pourparlers où est-ce qu'on nous  
25 demandait de rembourser nos marges de crédit et nos

1 prêts hypothécaires et sur équipements de l'ordre  
2 de huit millions (8 M\$). On avait dix (10) jours  
3 pour rembourser ce montant-là, chose qui était  
4 impossible. On a fait des démarches pour approcher  
5 d'autres institutions bancaires, de regarder pour  
6 tenter de continuer les activités, mais vu mon  
7 statut, que j'avais été arrêté, bien, ça a été très  
8 difficile de continuer.

9 Q. [7] Et quant aux contrats en marche? Qu'est-ce que  
10 vous aviez? Quel était le plus gros contrat qui  
11 était en marche à ce moment-là?

12 R. Le plus gros contrat qu'on avait à ce moment-là,  
13 c'est un contrat avec le ministère des Transports  
14 du Québec qui était la réfection de l'échangeur St-  
15 Eustache, à l'intersection de l'Autoroute 640 et la  
16 Route 148, non trop loin de l'Hôpital St-Eustache.  
17 C'est un réaménagement de l'échangeur d'une valeur,  
18 je vous dirais, aux alentours de douze millions  
19 (12 M\$).

20 Q. [8] O.K. Et quand une compagnie fait cession de ses  
21 biens comme ça, qu'est-ce qui se passe? Est-ce que  
22 les travaux arrêtent ou est-ce qu'on continue?  
23 Comment ça fonctionne?

24 R. Nous, les compagnies, quand on soumissionne pour le  
25 gouvernement et les municipalités, comme j'ai

1           expliqué la semaine passée, il y a des  
2           cautionnements qu'on fournit qui garantissent  
3           l'exécution de nos travaux et qui garantissent le  
4           fait que nos employés, nos sous-traitants et tout  
5           le monde vont être payés. Du moment où une  
6           compagnie devient insolvable ou se met sous la  
7           protection de la Loi de la faillite, ce sont les  
8           compagnies de cautionnement qui prennent la relève,  
9           font les démarches pour aller compléter les  
10          travaux.

11         Q. [9] Donc, il y avait ce contrat-là avec le MTQ qui  
12           s'est continué ou se continue là, je l'ignore.

13         R. Oui.

14         Q. [10] Est-ce qu'il y avait également des contrats  
15           avec certaines municipalités?

16         R. On était... à ce moment-là, on était à terminer  
17           deux contrats dans la Ville de Laval. On était à  
18           terminer un contrat aussi, un collecteur pour la  
19           Ville de Montréal devant le nouvel hôpital McGill,  
20           et on avait des contrats aussi, d'autres contrats  
21           avec la Ville de Montréal dans l'est de Montréal.  
22           Je vous dirais qu'on avait l'équivalent de sept à  
23           huit chantiers en cours.

24         Q. [11] O.K. Et est-ce que j'ai bien compris de votre  
25           témoignage, jeudi dernier, c'est-à-dire que vous,

1           dès qu'il y a eu cession des biens, vous avez fait  
2           cession de vos biens? Je parle plutôt de la  
3           compagnie, là, de la personne morale, Infrabec et  
4           ses filiales. Vous vous êtes réorienté dans un tout  
5           autre métier. C'est exact?

6           R. Oui. J'avais un commerce en parallèle, que j'avais  
7           avec, j'étais associé avec du monde, et lorsque ça,  
8           ça s'est produit, bien, j'ai... Je me suis impliqué  
9           à temps plein dans ce commerce-là.

10          Q. [12] Vous aviez parlé de la restauration. C'est  
11          exact?

12          R. C'est bien ça.

13          Q. [13] Bon. Je referme cette parenthèse-là, on y  
14          reviendra plus tard quant au dossier pour lequel  
15          vous faites face à des accusations. Je vais vous  
16          parler, je vais revenir maintenant à la famille  
17          Rizzuto.

18          R. Oui.

19          Q. [14] Et vous en avez parlé jeudi dernier, c'est-à-  
20          dire que vous êtes... En tout cas, votre père est  
21          d'origine sicilienne, vous êtes... Vous êtes né  
22          ici, vous?

23          R. Oui.

24          Q. [15] Bon.

25          R. Je suis né ici.

1 Q. [16] Vous êtes né ici. Et que dans la communauté,  
2 techniquement, avec des événements, mariages,  
3 funérailles, et caetera, vous, des fois, il peut  
4 arriver que vous côtoyiez ces gens-là, qui sont  
5 membres de la mafia sicilienne. C'est exact?

6 R. Oui.

7 Q. [17] Parfait. N'est-il pas exact que votre mère est  
8 une Rizzuto?

9 R. Oui. C'est bien ça. Ma mère porte le nom de  
10 Rizzuto.

11 Q. [18] Est-ce qu'il y a un lien de famille avec  
12 Nicolo Rizzuto senior?

13 R. Il n'y a aucun lien de famille avec les gens, avec  
14 monsieur Nicolo Rizzuto. Aucun lien, puis ça a été  
15 démontré à plusieurs reprises. L'exemple qui  
16 démontre tout ça exactement, puis je pense que  
17 c'est important de faire la mise au point de ma  
18 part, parce qu'il y a des membres de ma famille qui  
19 sont affectés par mon témoignage, en quatre-vingt-  
20 treize (93), lors de la campagne électorale pour le  
21 fédéral, j'avais un oncle, qui est décédé  
22 aujourd'hui, qui était le sénateur Pietro Rizzuto,  
23 qui lui était au niveau fédéral. J'avais... J'ai un  
24 oncle, qui se nomme Jean Rizzuto, qui lui faisait,  
25 il était candidat à la mairie de Laval en quatre-

1 vingt-treize (93).

2 Q. [19] Est-ce qu'on parle de Jean Rizzuto, le  
3 propriétaire du Marché 440?

4 R. C'est bien ça, c'est...

5 Q. [20] C'est lui, ça?

6 R. Oui. C'est le frère à ma mère aussi. Sénateur  
7 Rizzuto était le frère à ma mère. Donc, au moment  
8 de cette campagne-là, il y a des gens dans les  
9 médias et des candidats qui, dans le temps,  
10 représentaient le Bloc Québécois, qui, lors d'un  
11 événement public militant, avaient attaqué  
12 publiquement mes oncles en affirmant qu'il y en a  
13 un qui voulait contrôler Ottawa, l'autre voulait  
14 contrôler Laval, il y en a un autre qui voulait...  
15 et l'autre contrôlait la mafia.

16 Dans le temps, mes oncles avaient... Mon  
17 oncle, le sénateur, avait décidé de prendre des  
18 poursuites en diffamation contre le député qui  
19 aujourd'hui est décédé, qui était monsieur Gilles  
20 Rocheleau, qui se présentait dans Aylmer. Et les  
21 procédures avaient été entamées, puis on avait  
22 donné le... il lui avait donné, à maintes reprises,  
23 l'occasion de se retirer et de s'excuser. Ça  
24 n'avait pas été fait, puis ça avait été repris  
25 souvent dans les médias. Et en quatre-vingt-treize

1 (93), c'était un peu la naissance du Bloc  
2 Québécois, et tout le monde s'amusait à mettre ça  
3 en relief, vu qu'un de mes oncles se présentait à  
4 la mairie de Laval et l'autre était à Ottawa. Les  
5 émissions du midi, là, je me rappelle très bien une  
6 émission de Jean Lapierre, on avait... on en avait  
7 mis plein la gomme.

8 Puis, heureusement que souvent, il faut que  
9 la vérité sorte, en quatre-vingt-seize (96) il y  
10 avait eu un jugement de la Cour supérieure à  
11 Gatineau. La juge, c'était une dame qui était juge,  
12 le nom m'échappe, où on avait très bien démontré et  
13 confirmé qu'il n'y avait aucun, aucun, aucun lien  
14 entre la famille de Nicolo Rizzuto et la famille du  
15 sénateur Rizzuto. L'accusé... La personne, dans le  
16 temps, monsieur Rocheleau, avait été condamné à des  
17 dommages de cent soixante-dix mille dollars  
18 (170 000 \$), dont un vingt mille dollars (20 000 \$)  
19 punitif exemplaire.

20 Q. [21] O.K.

21 R. Ça fait que la lumière avait été faite, puis je  
22 pense que c'est important de le préciser  
23 aujourd'hui encore, puis il y a du monde, encore  
24 aujourd'hui, qui tente de faire des liens, mais il  
25 faut être clair : il n'y a aucun lien entre les

1           deux familles.

2           Q. [22] Alors c'est clarifié pour vos oncles, mais ça  
3           va moins bien pour vous, là. Parce que, vous le  
4           savez, mercredi passé l'enquêteur Éric Vecchio a  
5           déposé des vidéos dans lesquelles vous vous  
6           présentez au Cosenza et vous faites l'accolade avec  
7           des membres en règle du clan Rizzuto, à savoir  
8           Rocco Sollecito, Paolo Renda, Francesco Arcadi et  
9           Nicolo Rizzuto senior. Alors, ce qu'on peut  
10          comprendre, c'est que vous connaissez ces gens-là,  
11          vous-même?

12          R. Oui. Mais entre connaître quelqu'un et faire partie  
13          de sa famille immédiate, c'est deux choses. Je  
14          pense que c'est important de le spécifier.  
15          Connaître quelqu'un, ça ne veut pas dire qu'on est  
16          de la même famille.

17          Q. [23] Je vais avoir des questions spécifiques. Je  
18          vais demander à madame Blanchette de nous mettre la  
19          pièce... On l'avait cotée 12P-167, qui est la vidéo  
20          du Cosenza du vingt-quatre (24) décembre deux mille  
21          cinq (2005), caméra 2, et je vais vous demander,  
22          Madame Blanchette, de nous emmener aux alentours de  
23          treize heures vingt-sept (13 h 27), vingt-huit  
24          (28). Parfait. Vous pouvez laisser rouler, là.  
25          C'est treize heures (13 h 00), Madame Blanchette.

1 Et non midi (12 h 00). Et emmenez-la à vingt-huit  
2 (28), si possible. Vingt-huit (28). Revenez un  
3 petit peu. Parfait. Allez-y.

4 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

5 Pause, s'il vous plaît. Alors là vous êtes dans  
6 l'angle de la porte, vous allez... Je vais le  
7 laisser continuer, et je vais vous demander, je  
8 vais vous demander d'identifier certaines personnes  
9 si vous êtes capable de le faire. Pause. Vous venez  
10 de saluer une personne. Qui est cette personne?

11 R. C'est monsieur Rocco Sollecito.

12 Q. [24] Monsieur Rocco Sollecito, vous arrivez là,  
13 vous le rencontrez. Vous le connaissiez comment?

14 R. Comme je vous ai dit, je l'ai déjà vu dans des  
15 mariages, dans des funérailles. Il m'a été présenté  
16 à l'occasion de funérailles de personnes.

17 Q. [25] À votre connaissance personnelle, quand vous  
18 arrivez là, est-ce que vous savez qu'il est membre  
19 en règle de la mafia?

20 R. Connaissance, écoutez, je lis les journaux et  
21 j'écoute les médias comme tout le monde. J'ai une  
22 idée de savoir qui il est, oui.

23 Q. [26] Laissez continuer! Pause. Là, vous faites une  
24 accolade à une autre personne. Qui est cette  
25 personne?

1 R. C'est monsieur Paolo Renda.

2 Q. [27] Je vais vous poser la même question. Paolo  
3 Renda, vous saviez... Pour vous, qui il était quand  
4 vous vous êtes présenté au Cosenza le vingt-cinq  
5 (25) (sic) décembre deux mille cinq (2005)?

6 R. Bien, je suis au courant que c'est le gendre de  
7 monsieur Nicolo Rizzuto. Il fait partie de la  
8 famille à monsieur Nicolo Rizzuto. Comme je vous  
9 dis, ces gens-là, monsieur Rizzuto a grandi dans le  
10 même village que mon père. Ça fait que ça m'était  
11 connu qui il était.

12 Q. [28] Est-ce que c'est une personne que vous avez pu  
13 voir dans des noces ou dans des rassemblements  
14 officiels?

15 R. À plusieurs reprises, oui.

16 Q. [29] Paolo Renda, propriétaire de Renda  
17 Construction, est-ce que vous avez déjà eu affaire  
18 avec lui en termes, en tant qu'entrepreneur en  
19 construction?

20 R. Non. Je pense que sa compagnie était plus  
21 spécialisée dans le développement résidentiel.  
22 C'est un domaine qui est un peu différent du nôtre.

23 Q. [30] Parfait. On continue. La raison particulière  
24 pourquoi vous vous présentez au Cosenza le vingt-  
25 quatre (24) décembre deux mille cinq (2005)? Pause.

1 R. La raison... c'était la veille de Noël. Puis comme  
2 j'ai un peu expliqué la semaine passée, c'est  
3 important dans notre mentalité d'apporter,  
4 souhaiter les voeux et souhaiter le Joyeux Noël et  
5 la Bonne Année. C'est des gens qui étaient  
6 respectés. Donc, par hasard, cette année, mon père  
7 qui était plus, comme je vous ai dit, avait grandi  
8 avec eux, puis qu'il avait côtoyés plus fréquemment  
9 que moi, cette année-là, il avait quitté à  
10 l'extérieur du pays pour les vacances de Noël, et  
11 il m'avait demandé de passer cette journée-là pour  
12 souhaiter des voeux de Noël en mon nom et en son  
13 nom personnel. Chose que j'ai faite.

14 Q. [31] On comprend quand on regarde ce vidéo-là, qui  
15 dure à peu près quatre heures, que c'est un  
16 rassemblement qui va se passer beaucoup plus dans  
17 la pièce qu'on voit là. Est-ce que la majorité des  
18 gens qui sont là ont à peu près la même  
19 connaissance que vous, ils savent que s'ils vont au  
20 Cosenza, que c'est le siège social de la mafia?  
21 Comprenez-vous ma question?

22 R. Bien, écoutez, le monde, je pense, qu'ils  
23 connaissent ces gens-là. Puis il y a beaucoup de  
24 monde que vous avez, oui, dans cette pièce-là, il y  
25 a la pièce à l'avant où est-ce qu'il y a beaucoup

1 de monde qui vont prendre un café, qui vont jaser  
2 puis qui vont jouer aux cartes par... par amitié.  
3 Ils mettent -comment je pourrais vous dire- ils  
4 vont jouer pour quatre liqueurs. C'est plus...

5 Q. [32] Non, mais ma question est plus directe que ça.

6 R. Oui.

7 Q. [33] Quand on se présente le vingt-quatre (24)  
8 décembre deux mille cinq (2005), on va dans le  
9 party de pizza qu'il y a là. Parce que, je pense  
10 qu'il y a un buffet, il y a des pizzas, et cetera.  
11 C'est la veille de Noël. O.K. Est-ce que, quand on  
12 va là, on sait qu'on est au quartier général de la  
13 mafia sicilienne à Montréal? La question, elle est  
14 claire. En tout cas, vous, vous le saviez?

15 R. Bien, je savais que j'étais au café Cosenza puis je  
16 savais que ces individus-là étaient là présents. Si  
17 on peut l'appeler « le quartier général », moi, ce  
18 n'était pas de la façon que je le dénommais,  
19 c'était...

20 Q. [34] Pas vous que vous le dénommiez. Mais est-ce  
21 que, dans le milieu, on savait?

22 R. Bien, est-ce qu'on savait!

23 Q. [35] Avant Colisée, là, est-ce qu'on savait que  
24 c'était le quartier général de la mafia?

25 R. Bien, moi, je ne dirais pas le quartier général. Je

1           dirais, le monde savait que monsieur Rizzuto et ces  
2           gens se tenaient là. Ça a été démontré par après  
3           que, avec les vidéos et tout, que c'était le  
4           quartier général de la mafia. Mais je suis  
5           convaincu qu'à ce moment-là...

6           Q. [36] Monsieur Zambito, vous disiez vous-même jeudi  
7           dernier...

8           R. Oui.

9           Q. [37] ... que, moi, là, en tant qu'entrepreneur qui  
10          est dans le domaine des infrastructures publiques,  
11          qui prend à peu près quatre-vingt-dix-neuf pour  
12          cent (99 %) des contrats qui sont publics, je  
13          n'avais pas intérêt à me présenter là. C'est ça que  
14          vous nous avez dit la semaine dernière?

15          R. Oui. Puis comme il y a d'autres cafés dans la  
16          région de Montréal où est-ce que je sais qu'il y a  
17          d'autres personnes qui se tiennent là, que je n'ai  
18          pas intérêt à être vu là. Donc, on le sait plus ou  
19          moins qui se tient dans ces cafés-là, d'autres  
20          cafés. Puis, moi, comme je vous dis, il y en a qui  
21          vont rechercher le fait d'être vu à ces endroits-  
22          là. Moi, ce n'était pas dans mes priorités. Je me  
23          tenais le moins possible à ces endroits-là.

24          Q. [38] O.K. On regardera tantôt l'autre vidéo. Mais  
25          vous n'êtes pas sans savoir que vous avez remis une

1 liasse d'argent à monsieur Milioto?

2 R. Oui.

3 Q. [39] Bon. Vous avez dit tantôt à ma question, vous  
4 avez répondu : « Mon père est à l'extérieur. Donc,  
5 moi, j'allais comme souhaiter les voeux, aller  
6 rencontrer les gens et assister à cet événement-  
7 là. » N'est-il pas exact de dire que vous alliez  
8 payer votre cote aussi cette journée-là?

9 R. Ça s'est adonné que j'avais communiqué avec  
10 monsieur Milioto, puis il m'avait fait part que...  
11 Moi, je lui avais fait part que j'allais passer  
12 dans cet endroit-là. Il m'a mentionné qu'il serait  
13 dans les alentours aussi. Donc, j'en ai profité  
14 pour régler qu'est-ce que j'avais à régler avec  
15 monsieur Milioto.

16 Q. [40] Parfait. Je vais continuer. Puis, tantôt,  
17 lorsqu'on regardera le vidéo dans lequel vous êtes  
18 avec monsieur Milioto, vous lui remettez de  
19 l'argent, je vous poserai des questions plus  
20 spécifiques là-dessus. D'accord?

21 R. Oui.

22 Q. [41] On continue, Madame Blanchette. Est-ce qu'il y  
23 avait d'autres individus que vous reconnaissez,  
24 pour l'instant?

25 R. De qu'est-ce que je peux voir, non.

1 Q. [42] Non? O.K. On va continuer. Je sais que ça fait  
2 sept ans, là, mais de quoi on discute quand on est  
3 avec le beau-frère de Vito Rizzuto, à côté d'une  
4 porte? Une question à cent piastres (100 \$).

5 R. Honnêtement, je n'en ai aucune idée. Je n'ai aucun  
6 souvenir, puis je ne peux pas vous dire. Je pense,  
7 souvent quand je le croisais, nos discussions  
8 c'était surtout sur le golf. C'est un grand, grand  
9 amateur de golf. Mais de tout et de rien, là,  
10 sincèrement. Mais si vous me demandez de quoi on  
11 discutait à ce moment-là, je n'ai aucune idée  
12 précisément de quoi on parlait.

13 Q. [43] Est-ce que vous reconnaissez des gens?

14 R. Oui.

15 Q. [44] Pause. Alors, celui qui fait la bise, les deux  
16 qui font la bise, savez-vous des noms?

17 R. Je veux juste... Attendez un peu. La personne ici?

18 Q. [45] Oui.

19 R. C'est monsieur Paolo Catania de la compagnie  
20 Catcan. Et l'autre personne ici, c'est monsieur  
21 Tony Renda qui est le frère de monsieur Paolo  
22 Renda.

23 Q. [46] O.K. Et monsieur Catania que vous venez  
24 d'identifier, vous nous en avez parlé jeudi  
25 dernier, il était un des collusionnaires, c'est

1 exact?

2 R. Il faisait partie du groupe des entrepreneurs de  
3 Montréal, c'est bien ça.

4 Q. [47] On continue. Encore là, je réitère mon  
5 invitation, quand il y a des gens qui défilent, si  
6 vous en reconnaissez, veuillez nous le dire s'il  
7 vous plaît.

8 R. Parfait.

9 Q. [48] Le monsieur qu'on voit là, lui, est-ce que  
10 vous le connaissez? Dans l'angle de la porte? Trop  
11 tard, on le verra plus tard. À ce moment-là, vous,  
12 étiez-vous au courant de l'existence du petit  
13 bureau derrière?

14 R. Non. Je voyais là, je voyais bien qu'il y avait une  
15 autre pièce à l'arrière, mais...

16 Q. [49] Toujours pas de personne que vous êtes en  
17 mesure d'identifier?

18 R. À date, non. Ça, la personne qui vient de  
19 rentrer...

20 Q. [50] Pause.

21 R. Excusez.

22 Q. [51] Elle est de dos, mais...

23 R. Ici, la personne qui vient de rentrer, c'est  
24 monsieur Rick Andreoli qui est propriétaire d'une  
25 compagnie de construction, Canbec Construction.

1 Q. [52] Monsieur Andreoli, on va parler de lui. Est-ce  
2 que vous le connaissez personnellement?

3 R. Je le connais, oui, personnellement. Je l'ai vu à  
4 plusieurs reprises.

5 Q. [53] O.K. Dans quel domaine il oeuvre plus  
6 spécifiquement en étant entrepreneur en  
7 construction?

8 R. Il fait du génie civil et c'est un entrepreneur qui  
9 fait beaucoup de déneigement pour la Ville de  
10 Montréal, et qui était spécialisé dans les  
11 réfections des parcs.

12 Q. [54] O.K. Est-ce que vous avez déjà fait des  
13 contrats avec lui? Avez-vous déjà fait des  
14 soumissions dans lesquelles monsieur Andreoli était  
15 également un des soumissionnaires?

16 R. Non. C'était rare qu'on était dans le même champ  
17 d'activité. C'était vraiment, il était spécialisé  
18 dans les parcs. Monsieur Andreoli est aussi  
19 associé, copropriétaire d'une compagnie Recy-Béton  
20 dans l'est de Montréal et j'ai déjà été client chez  
21 eux.

22 Q. [55] O.K. Et Recy-Béton outre monsieur Andreoli,  
23 savez-vous qui est derrière cette compagnie-là?

24 R. Il y a des intérêts, les associés principaux c'est  
25 monsieur Andreoli et monsieur, la famille Argento,

1 des gens qui oeuvrent plus en Ontario.

2 Q. [56] O.K. La famille Argento, est-ce qu'on parle  
3 des Sept Frères, la compagnie Sept Frères?

4 R. Non, ce n'est pas le...

5 Q. [57] Ce n'est pas les mêmes?

6 R. Ce n'est pas les mêmes, non.

7 Q. [58] Parfait. On continue. Vous pouvez l'effacer.

8 Pause. Revenez quelques secondes avant s'il-vous-  
9 plaît. O.K. Laissez aller. Gardez-le sur pause.

10 L'individu à côté de monsieur Rocco Sollecito, à  
11 gauche, est-ce que vous le connaissez?

12 R. Je ne sais pas là. Vous parlez de lui ici?

13 Q. [59] Oui.

14 R. Oui.

15 Q. [60] Qui est-ce?

16 A. C'est monsieur Francesco Arcari, Arcadi, Arcari.

17 Q. [61] O.K. et monsieur Arcadi, Francesco Arcadi,  
18 vous le connaissez, vous le connaissez comment?

19 R. Il m'a été présenté là à l'occasion de funérailles,  
20 funérailles ou une fois il y avait eu une activité  
21 de financement dans un restaurant du centre-ville  
22 puis il m'avait été introduit puis je le voyais  
23 souvent comme je vous disais dans funérailles et  
24 mariages.

25 Q. [62] Monsieur Arcadi, mais, mais encore... Il est

1           qui monsieur Arcadi pour vous à ce moment-là?

2           R. Bien il est qui? C'est quelqu'un qui...

3           Q. [63] Monsieur...

4           A. ... travaille avec eux là, qui fait partie de leur  
5           gang.

6           Q. [64] ... Zambito, Monsieur Zambito, là je vais être  
7           clair avec vous là.

8           R. Oui.

9           Q. [65] Monsieur Arcadi, est-ce que vous saviez à ce  
10          moment-là qu'il est un membre en règle de la Mafia  
11          montréalaise?

12          R. Bien écoutez, je le savais, je le savais, je l'ai  
13          vu dans les médias, ça fait que j'ai vu que...

14          Q. [66] Non, non, mais dans les médias là...

15          R. Oui.

16          Q. [67] Colisée, Colisée là, je vous mets en  
17          perspective...

18          R. Oui.

19          Q. [68] ... que la grande opération a été en novembre  
20          deux mille, deux mille six (2006), on est le vingt-  
21          quatre (24) décembre deux mille cinq (2005), vous  
22          êtes au Cosenza.

23          R. Oui.

24          Q. [69] Monsieur Arcadi il est qui pour vous à ce  
25          moment-là? Vingt-quatre (24) décembre deux mille

1           cinq (2005).

2           R. C'est un proche de la famille Rizutto, c'est un  
3           ami, et je n'en sais pas plus à ce moment-là. C'est  
4           quelqu'un que j'ai déjà vu et que je vois là et que  
5           je salue mais ses fonctions et qu'est-ce qu'il  
6           faisait, je n'étais pas au courant. Je savais que  
7           c'était un proche.

8           Q. [70] C'est parfait. Continuez. Je vais vous  
9           demander d'effacer. Vous regardez souvent dans la  
10          pièce numéro 1, il y a une raison en particulier?

11          R. Comme je vous ai dit auparavant, j'attendais  
12          l'arrivée de monsieur Milioto donc je regardais  
13          voir s'il n'était pas arrivé ou s'il ne se trouvait  
14          pas dans la pièce numéro 1.

15          Q. [71] D'autre personne dans le bureau avec monsieur  
16          Andreoli, je vois monsieur Arcadi, monsieur  
17          Sollecito, monsieur Andreoli, il y a deux autres  
18          personnes à droite. Est-ce que vous êtes en mesure  
19          de les identifier?

20          R. Non, je ne suis pas en mesure.

21          Q. [72] Et si je ne m'abuse, la personne avec qui vous  
22          discutez c'est toujours Tony Renda?

23          R. C'est bien ça, oui.

24          Q. [73] Pause. Alors vous quittez la pièce. Je vais  
25          demander à madame Blanchette de nous mettre le

1 vidéo à treize heures quarante-sept (13 h 47) s'il-  
2 vous-plaît. Donc pour une dizaine de minutes là.  
3 O.k. laissez aller. Pause. À treize heures  
4 quarante-sept dix neuf (13 h 47:19) on vous voit  
5 suivre monsieur, première des choses, qui est cet  
6 individu?

7 R. Monsieur Milioto.

8 Q. [74] J'étais bien convaincu que vous alliez le  
9 reconnaître. Alors monsieur Milioto, suivi de vous,  
10 et on va, je vais laisser aller. On va arrêter ça,  
11 je vais vous demander, madame Blanchette, de nous  
12 mettre la caméra 3 à la même heure et j'ai des  
13 questions à vous poser. Alors, ce qu'on comprend  
14 là, à la lecture du vidéo, c'est que vous quittez  
15 la pièce numéro 2 pour une dizaine de minutes et  
16 vous revenez avec monsieur Milioto. Avez-vous un  
17 souvenir là de ce que vous avez fait pendant ces  
18 dix minutes-là?

19 R. Écoutez, je pense que j'étais à l'avant du café là,  
20 j'ai pris un café ou quoi que ce soit, honnêtement,  
21 c'est vague là, dans mon esprit. J'étais dans la  
22 pièce numéro 1 là où est-ce que les gens jouaient  
23 aux cartes et prenaient des cafés là.

24 Q. [75] O.K. O.K. Allez-y. Alors on n'a  
25 malheureusement pas de son, mais est-ce que vous,

1 je vous ai posé la question tantôt, là, pour en ce  
2 qui a trait à monsieur Renda, là. Je sais que ça  
3 fait... ça fait pas mal d'années, là, mais avez-  
4 vous un souvenir de la conversation que vous avez  
5 eue avec monsieur Milioto?

6 R. Je ne pourrais pas vous dire.

7 Q. [76] Généralement, vous parliez de quoi avec  
8 monsieur Milioto? Vous l'avez rencontré combien de  
9 fois, monsieur Milioto, pendant votre carrière?

10 R. Écoutez, je vous dis, ça fait au-dessus de vingt-  
11 deux (22) ans que je le connais. Je ne pourrais pas  
12 vous dire combien de fois je l'ai rencontré,  
13 mais...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [77] Si vous me permettez, Monsieur Zambito.

16 R. Oui.

17 Q. [78] Vous vous dirigez dans cette pièce-là...

18 R. Oui.

19 Q. [79] ... dans un but bien précis.

20 R. Oui.

21 Q. [80] Qui est celui de lui remettre votre quote-  
22 part.

23 R. Oui. Oui.

24 Q. [81] Vous lui parlez, et la conversation semble  
25 être, je ne dirai pas animée, parce que vous parlez

1 avec vos mains et je pense que c'est une gestuelle  
2 habituelle?

3 R. Oui.

4 Q. [82] Mais de regarder ce vidéo-là, sachant que vous  
5 allez lui remettre de l'argent et que vous lui  
6 parlez avant, vous n'êtes pas capable de nous  
7 donner une idée de ce que vous parliez?

8 R. Bien, écoutez, moi, à ma connaissance, là, comme je  
9 vous dis c'est vague, c'est loin, mais on a pu  
10 parler de vacances, qu'est-ce que je faisais  
11 pendant le temps des Fêtes, on aurait pu parler  
12 comment allait mon père, on parlait de tout et de  
13 rien. Je veux dire, ce n'était pas des  
14 discussions...

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. [83] Mais moi je vais aller plus loin que ça.

17 R. Oui.

18 Q. [84] C'est-à-dire que, tantôt je vous ai posé la  
19 question, bien, elle n'était pas innocente, là.  
20 Vous aviez... Vous nous avez répondu que vous  
21 n'avez jamais été dans cette pièce-là. Aviez-vous  
22 une vague idée de ce qui se passait dans cette  
23 pièce-là, avant cette journée-là?

24 R. Pas vraiment. Moi, il est arrivé, je l'ai vu à  
25 l'avant, il m'a demandé de le suivre en arrière.

1 Convaincu que j'avais affaire à le voir, je ne  
2 m'attendais pas à ce qu'on se rencontre devant tout  
3 le monde. Donc, quand il m'a dit « Suis-moi », je  
4 l'ai suivi.

5 Q. [85] O.K. Mais vous aviez la pile d'argent sur  
6 vous, là.

7 R. Bien, je pense que le vidéo l'a démontré, oui.

8 Q. [86] Non mais...

9 R. Oui. Oui. Oui.

10 Q. [87] Je vous le demande.

11 R. Oui.

12 Q. [88] O.K.

13 R. Oui.

14 Q. [89] Et pour faire suite aux questions de madame la  
15 Présidente...

16 R. Oui.

17 Q. [90] ... c'était dans un but bien précis, c'était  
18 de remettre votre quote-part pour des contrats de  
19 construction.

20 R. Oui. Je l'ai...

21 Q. [91] Avez-vous déjà donné...

22 R. Oui.

23 Q. [92] Avez-vous déjà donné des cadeaux autres, qui  
24 n'étaient pas liés à la construction, à monsieur  
25 Milioto?

1 R. À ma connaissance, non. Non.

2 Q. [93] Donc, c'était nécessairement pour ça. Est-ce  
3 que ça a été la seule fois, au Cosenza, que vous  
4 avez remis de l'argent à monsieur Milioto?

5 R. C'est la seule fois où est-ce que je suis allé  
6 rencontrer monsieur Milioto au Cosenza.

7 Q. [94] O.K. Continuez. Est-ce que vous êtes capable,  
8 avec la date, de nous dire un contrat précis, une  
9 cote précise?

10 R. Non. Pas du tout. Écoutez, avec la date, là, je ne  
11 suis pas capable de vous dire c'était pour tel  
12 contrat ou telle chose. C'est impossible pour moi  
13 de le dire.

14 Q. [95] Je sais que vous l'avez déjà deman... vous  
15 l'avez déjà dit jeudi, là, juste rafraîchir notre  
16 mémoire : à combien de reprises vous avez donné de  
17 l'argent à monsieur Milioto pendant la décennie des  
18 années deux mille (2000)?

19 R. Moi je vous dirais, là...

20 Q. [96] Pause.

21 R. Je l'ai...

22 Q. [97] Allez-y.

23 R. ... possiblement croisé une vingtaine, vingt (20),  
24 vingt-cinq (25) fois.

25 Q. [98] Croisé, c'est-à-dire croisé à dessein, là.

1 Croisé, là, c'est parce que, « il faut que je  
2 t'amène de l'argent ».

3 R. Oui oui, dans ce but-là, là.

4 Q. [99] O.K. Là la pile va être donnée...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [100] Donc, ce n'est pas croisé, mais vous l'avez  
7 rencontré.

8 R. On s'est rencontré, oui. Oui.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. [101] O.K. Dans le but particulier de lui remettre  
11 de l'argent?

12 R. Oui.

13 Q. [102] Est-ce qu'on peut dire qu'aller au Cosenza et  
14 remettre de l'argent au Cosenza à monsieur Milioto,  
15 c'était exceptionnel?

16 R. Absolument.

17 Q. [103] Et ce que j'ai compris de votre témoignage  
18 jeudi, ça pouvait être un chantier, un resto, ça  
19 pouvait être n'importe où.

20 R. Oui.

21 Q. [104] O.K. Là on voit une liasse d'argent. Bon,  
22 vous dites que vous n'êtes pas capable de nous dire  
23 pour quel contrat spécifique, pour... Êtes-vous  
24 capable de nous dire à peu près le montant d'argent  
25 qui est remis là? On voit que c'est quand même une

1           bonne épaisseur?

2           R. Écoutez, sincèrement je n'ai aucune idée du  
3           montant, là. Comme je vous ai dit, je l'ai  
4           rencontré à plusieurs fois, donc... Je ne suis pas  
5           en mesure de vous dire carrément c'était combien,  
6           puis je...

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Q. [105] Vous l'avez rencontré plusieurs fois...

9           R. Oui.

10          Q. [106] ... mais une seule fois, dites-vous, au  
11          Cosenza?

12          R. Oui.

13          Q. [107] Un vingt-quatre (24) décembre.

14          R. Oui.

15          Q. [108] Pour lui remettre le quote-part.

16          R. Oui.

17          Q. [109] Ces événements-là...

18          R. Oui.

19          Q. [110] ... ne vous aident pas à vous rafraîchir la  
20          mémoire du montant que vous lui auriez remis?

21          R. Non. Aucunement. Je n'en ai pas d'idée. Je...

22          Q. [111] Mais... Mais...

23          R. Je ne suis pas capable de vous dire c'était tel  
24          montant, là, je...

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [112] Mais on va continuer là-dessus.

3 R. Oui.

4 Q. [113] Généralement, on a vu... En tout cas,  
5 généralement vous faites des travaux de génie civil  
6 dans les trottoirs, là. Vous avez parlé, jeudi  
7 dernier, d'une petite job à cinq cent mille  
8 (500 000). Ça, on parle, ça, d'une petite job, cinq  
9 cent mille (500 000).

10 R. Oui.

11 Q. [114] Généralement, les contrats qui vous sont  
12 octroyés par la Ville de Montréal, on parle de  
13 millions. Exact?

14 R. Oui. Ça varie, là. Je pense que ça peut varier d'un  
15 million (1 M) jusqu'à des montants de sept, huit,  
16 dix millions (10 M), oui.

17 Q. [115] O.K. Vous donnez deux point cinq pour cent  
18 (2.5 %) de quote, que vous savez, vous n'avez pas  
19 la... Je veux dire, je pense que vous ne voulez pas  
20 le savoir, là, mais deux point cinq pour cent  
21 (2.5 %) que vous donnez à monsieur Milioto, vous  
22 savez que ça va atterrir chez la mafia. Exact?

23 R. Bien, oui.

24 Q. [116] Est-ce qu'il y a une limite, est-ce qu'il y a  
25 d'autres montants qui sont donnés à monsieur

1 Milioto que le deux point cinq pour cent (2.5 %) à  
2 la mafia, à votre connaissance?

3 R. On parle de deux mille cinq (2005)?

4 Q. [117] Je vais... Je vais être plus large pour  
5 celle-là, quitte à refermer la parenthèse puis on  
6 va y revenir plus tard. Alors, est-ce que monsieur  
7 Milioto, il y a uniquement l'argent destiné à la  
8 mafia que vous allez lui remettre, pendant les  
9 années deux mille (2000), par exemple?

10 R. Je pourrais vous dire qu'à partir de deux mille  
11 cinq (2005), deux mille six (2006), il y a un  
12 montant qui était remis aussi à monsieur Milioto.  
13 Moi, là, je veux que ça soit compris, c'était ma  
14 façon de faire. Je passais par monsieur Milioto.  
15 Qu'est-ce que les autres faisaient, et de la façon  
16 qu'ils faisaient, c'est unique à leur genre. Moi,  
17 c'était ma façon de faire.

18 À partir de deux mille cinq (2005) et deux  
19 mille six (2006), il y a un montant de trois pour  
20 cent (3 %) des contrats que moi je remettais à  
21 monsieur Milioto que j'avais connaissance que ce  
22 montant-là allait au parti politique du maire  
23 Tremblay.

24 Q. [118] Et, ça, cette information-là, vous savez ça  
25 comment?

1 R. On me l'avait donnée. Les gens me l'avaient dit que  
2 le trois pour cent (3 %) qu'on payait allait au  
3 parti politique du maire Tremblay.

4 Q. [119] « Les gens », qui vous l'a dit?

5 R. Bien, les gens qui ont implanté cette règle-là, les  
6 gens, les entrepreneurs...

7 Q. [120] Est-ce qu'on peut avoir des noms?

8 R. Bien, les entrepreneurs entre nous, là, on... Ça  
9 nous avait été confirmé. Donc, on savait que...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [121] Par qui ça vous avait été confirmé?

12 R. Bien, monsieur Milioto à qui je la donnais m'avait  
13 fait part que le trois pour cent (3 %) allait au  
14 parti politique du maire Tremblay.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. [122] Donc, personnes, monsieur Catania, monsieur  
17 Borsellino, monsieur... les entrepreneurs que vous  
18 avez nommés la semaine dernière, là, est-ce que ces  
19 gens-là, vous en avez parlé là. Moi, là, on me  
20 demande de l'argent, on me demande de payer,  
21 généralement, là, j'aime bien savoir où que ça va.

22 R. Oui, les...

23 Q. [123] Est-ce que je comprends que c'est cumulatif  
24 deux point cinq (2,5 %) plus trois pour cent (3 %),  
25 ce qui fait cinq point cinq pour cent (5,5 %)?

1 R. C'est bien ça.

2 Q. [124] À un moment donné, on vous a expliqué que, en  
3 plus du deux point cinq pour cent (2,5 %), tu vas  
4 avoir trois pour cent (3 %) à donner de plus, c'est  
5 exact?

6 R. Oui.

7 Q. [125] Est-ce qu'il y a eu une levée de boucliers?  
8 Comment ça s'est passé?

9 R. Bien, écoutez, la semaine passée...

10 Q. [126] Moi, quand ils augmentent un point de TPS, je  
11 ne suis pas content. C'est à petite échelle.

12 R. Je suis d'accord avec vous. Mais est-ce qu'il y a  
13 eu des discussions entre entrepreneurs? C'est sûr  
14 que les entrepreneurs n'étaient pas de bonne  
15 humeur. Ça a maugréé. Mais comme je vous ai dit, je  
16 vous ai très bien expliqué jeudi, il y a des règles  
17 qui sont établies. Et comme entrepreneur, vous avez  
18 tout le temps le loisir de les suivre ou d'aller  
19 travailler ailleurs. Donc la règle avait été  
20 établie. Donc il fallait la suivre. Si on n'était  
21 pas d'accord, bien, on allait travailler ailleurs.  
22 C'était aussi simple que ça.

23 Q. [127] O.K. Vous avez parlé, vous avez dit « le  
24 parti du maire Tremblay ». Est-ce qu'on vous a  
25 donné des noms à qui cet argent-là était destiné?

1 R. Écoutez...

2 Q. [128] En particulier.

3 R. Moi, c'était... je n'ai pas eu de... de nom précis.  
4 C'était à l'organisation, aux organisateurs. Je  
5 veux rester quand même...

6 Q. [129] Vous êtes d'accord avec moi que vous êtes  
7 obligé de répondre aux questions...

8 R. Oui.

9 Q. [130] ... quand vous connaissez la réponse?

10 R. Oui. Mais...

11 Q. [131] Je vais terminer.

12 R. Oui.

13 Q. [132] Vous avez été assigné ici, et les questions  
14 qui vous sont posées, que ce soit par moi ou que ce  
15 soit par les commissaires, vous avez une obligation  
16 légale d'y répondre sous peine d'outrage.

17 R. Oui.

18 Q. [133] Vous êtes au courant de ça?

19 R. Oui, absolument.

20 Q. [134] Je vous demanderais ce que vous savez. Ce que  
21 vous ne savez pas, là, on va le comprendre. Mais je  
22 vous demanderais de répondre à cette question-là.

23 R. Bien, moi, comme je vous dis, j'aimerais rester  
24 factuel puis vous dire de qu'est-ce que je sais, de  
25 qu'est-ce que je peux vous répondre et vous

1           confirmer. Moi, je donnais un trois pour cent (3 %)  
2           par le biais de monsieur Milioto qui allait à  
3           l'organisation, au parti politique du maire  
4           Tremblay. Qui lui rencontrait? Qui lui voyait? À  
5           qui lui l'acheminait?

6           Q. [135] Vous n'êtes pas au courant?

7           R. Je ne le sais pas. Je n'ai pas eu constatation. Je  
8           n'ai pas eu... Je n'ai pas vécu. Je ne l'ai pas vu.  
9           Donc, je vous dis de la façon que, moi, je  
10          procédais.

11          Q. [136] On va aller plus loin. Mais juste une  
12          question avant que je l'oublie celle-là. C'est-à-  
13          dire, ce cinq et demi pour cent (5,5 %) là, vous,  
14          vous l'avez payé jusqu'à quand exactement?

15          R. Vous voulez dire quoi « payé jusqu'à quand »?

16          Q. [137] Bien, c'est-à-dire, on comprend que vous  
17          avez... Infrabec a fait faillite le printemps  
18          dernier.

19          R. Oui.

20          Q. [138] Est-ce que vous avez payé le cinq point cinq  
21          pour cent (5,5 %) jusqu'au printemps dernier?

22          R. Non. Je vous dirais que, écoutez, deux mille neuf  
23          (2009). Parce que, moi, il faut comprendre qu'en  
24          deux mille neuf (2009), il y avait eu en octobre  
25          l'émission Enquête sur Boisbriand et pas trop long

1 après, en décembre, il y avait eu une perquisition  
2 à mes bureaux par l'opération Marteau. Donc,  
3 c'était devenu compliqué pour moi de faire quoi que  
4 ce soit et de tenter d'avoir des contrats par  
5 collusion. Mes contrats à partir de ce moment-là  
6 ont été par des appels d'offres à la régulière et à  
7 des prix par le libre jeu de l'offre et la demande.

8 Q. [139] On y reviendra plus tard. Au niveau du cinq  
9 et demi pour cent (5,5 %), est-ce que c'est  
10 uniquement pour les contrats venant du central -  
11 quand j'appelle le « central », j'appelle la Ville  
12 de Montréal en tant que telle- ou également avec  
13 les arrondissements?

14 R. Non. On parle des contrats provenant, je pourrais  
15 vous dire l'ancienne Ville de Montréal, le central.  
16 Ça l'inclut pas les arrondissements. Quand on  
17 parle, c'est le central, l'ancienne Ville de  
18 Montréal.

19 Q. [140] O.K. Étiez-vous au courant s'il y avait un  
20 système de collusion également dans les  
21 arrondissements?

22 R. À ma connaissance, il y a des choses qui se  
23 brassaient dans les arrondissements aussi, oui.

24 Q. [141] À votre connaissance, si c'est à votre  
25 connaissance, est-ce que vous pouvez être plus

1           précis?

2           R. Oui, il y avait des secteurs, l'est de Montréal,  
3           l'ouest, il y avait des entrepreneurs qui étaient  
4           assignés dans... qui s'organisaient dans l'ouest,  
5           un peu aussi dans le coin de Ville LaSalle, Ville  
6           Saint-Laurent, Ville d'Anjou, Saint-Léonard.  
7           C'était tous des secteurs où est-ce qu'il y avait  
8           des entrepreneurs attirés.

9           Q. [142] Là, ce que vous nous dites, c'est que  
10          l'ensemble de l'île était gangrené?

11          R. Il y avait... C'était pas mal contrôlé un peu  
12          partout à travers la ville, oui.

13          Q. [143] On a entendu que, à la Ville de Montréal,  
14          travailler à la Ville de Montréal, un contrat, là,  
15          était à peu près trente à trente-cinq (30-35) fois  
16          (sic) plus cher que ce qu'il devait. Est-ce que,  
17          ça, c'est exact? Est-ce que c'est une affirmation  
18          qui est exacte qu'est-ce que je viens de dire là?

19          R. Écoutez, il faut mettre les choses en perspective.  
20          Je pense que c'est très important. Si on compare un  
21          contrat de la Ville de Montréal avec un contrat des  
22          banlieues mettons, Laval, les conditions de terrain  
23          diffèrent beaucoup. C'est important que le monde le  
24          comprenne et les gens le comprennent. Travailler  
25          dans le centre-ville de Montréal, c'est quasiment

1 mission impossible. Le trafic, les conduits  
2 électriques, les obstacles de gaz. Puis Montréal a  
3 une diversité un peu spéciale que lorsqu'on fait de  
4 l'égout ou on fait du souterrain, tous les  
5 matériaux que nous excavons doivent être remplacés  
6 par de la pierre. Donc, tout qu'est-ce qui est  
7 excavé doit être amené à l'extérieur de la ville.  
8 Parce que vous allez comprendre que, dans la région  
9 de Montréal, des sites de dépôt de terre sont  
10 quasiment inexistants. Et aussi, à Montréal, avec  
11 l'âge des égouts et du système qui est en place, on  
12 retrouve beaucoup, beaucoup de contamination. Donc,  
13 à partir du moment où est-ce qu'on trouve du  
14 contaminé, dans le jargon des entrepreneurs, du A,  
15 du AB, du B+, du C+, on est obligé d'amener ces  
16 matériaux-là sur des sites autorisés, comme à  
17 Lachenaie ou sur la Rive-Sud chez BFI et ces sites-  
18 là. Rendu qu'on trouve ces matériaux-là, on parle  
19 de sommes astronomiques pour disposer des  
20 matériaux. Ce n'est plus, je vous dirais, un  
21 voyage, trente dollars (30 \$). On parle de quatre-  
22 vingt-cinq (85 \$), dépendamment du degré de  
23 contamination, on peut parler jusqu'à quatre-vingt-  
24 cinq dollars (85 \$) la tonne pour disposer du  
25 matériel.

1 Q. [144] Ça je peux le comprendre, là, mais est-ce que  
2 ça peut justifier à lui seul une bonification de  
3 trente-cinq pour cent (35 %) sur un contrat?

4 R. Mais ça peut vous justifier facilement, moi je  
5 dirais un quinze pour cent (15 %) supplémentaire,  
6 facilement un quinze pour cent (15 %)  
7 supplémentaire de coûts additionnels,  
8 comparativement aux banlieues, que ça coûte plus  
9 cher, oui, travailler à Montréal. Il y a un quinze  
10 pour cent (15 %) qui vient de cet effet-là. Pas de  
11 production, trafic, conditions de sol, et le fait  
12 aussi qu'à Montréal, c'est une spécificité de la  
13 ville de Montréal, nos tranchées, quand on remblaye  
14 les tranchées, tout est remblayé en pierre. En  
15 banlieue, on nous permet, quand le matériel peut  
16 être bon, du AA+... du AAB, de remblayer avec le  
17 même matériel. Montréal c'est unique à eux, il faut  
18 remblayer tout en pierre. Donc, déjà en partant,  
19 les coûts sont... Je vous dis, il y a...

20 Q. [145] Il y a quinze pour cent (15 %).

21 R. Il y a un quinze pour cent (15 %) additionnel qui  
22 coûte plus cher qu'ailleurs.

23 Q. [146] Cinq et demi pour cent (5,5 %), je n'ai pas  
24 le choix, c'est un incontournable, à ce que je  
25 comprends?

1 R. Oui. Oui.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [147] Je m'excuse. Est-ce que, et sans rentrer dans  
4 les détails, est-ce que c'est nécessaire que ce  
5 soit comme ça à Montréal, ou c'était une autre  
6 façon d'aller chercher de l'argent?

7 R. Écoutez, si c'est nécessaire, je pense que dans les  
8 années cinquante (50), soixante (60), soixante-dix  
9 (70), on retrouvait des carrières sur l'île de  
10 Montréal, et le lobbying a été très fort pour que  
11 les tranchées soient remplies en pierre. C'était  
12 avant mon temps. Je vous dis qu'on ne voit pas ça  
13 souvent en banlieue, qu'on remplit les tranchées en  
14 pierre complètement, donc c'est spécial à Montréal  
15 que ça soit rempli en pierre. Si vous me posez la  
16 question pourquoi, je ne peux pas vous répondre.  
17 C'est vraiment des gens, des ingénieurs de la Ville  
18 qui devraient être en mesure de vous dire pour  
19 telle raison on oblige à remplir en pierre. Moi,  
20 comme entrepreneur, j'avais des spécificités aux  
21 devis et je suivais les devis. Mais de mon  
22 expérience vécue, à l'extérieur on ne procédait pas  
23 de même.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. [148] Moi, je vais revenir, et on ne tournera pas

1           alentour du pot, là, c'est-à-dire, il y a des  
2           entrepreneurs... pas des entrepreneurs, il y a des  
3           entrepreneurs, justement, qui ont soudoyé des  
4           ingénieurs à la Ville de Montréal pour que les  
5           contrats qui sortent soient déjà plus hauts. Est-ce  
6           que je me trompe quand je dis ça? Est-ce que mon  
7           information est bonne? En amont, là, au début?  
8           C'est-à-dire, le contrat, là, réel, même en  
9           calculant, vous dites que ça coûte plus cher à  
10          Montréal, devrait être trois millions (3 M\$), mais  
11          on va le sortir plus haut que ça, justement pour  
12          que les entrepreneurs comme vous, qui sont dans le  
13          cercle de collusion, aient un plus gros bénéfice?  
14          Est-ce que je me trompe quand je dis ça?

15         R. Bien, c'est sûr que c'est une question de budget.  
16            Il faut qu'il y ait des ingénieurs et des employés  
17            à l'emploi de la Ville qui s'assurent que les  
18            budgets soient là.

19         Q. [149] Avez-vous déjà entendu parler d'un ingénieur  
20            qu'on surnommait TPS?

21         R. Oui.

22         Q. [150] Pouvez-vous nous parler de TPS, s'il vous  
23            plaît, puis votre rencontre avec TPS, puis qu'est-  
24            ce que TPS faisait? C'est qui, ça, TPS?

25         R. TPS, c'était un ingénieur qui travaillait,

1           aujourd'hui il est à la retraite, c'était un  
2           ingénieur de la Ville de Montréal qui travaillait à  
3           l'élaboration des plans, on peut dire, au  
4           département de conception de la Ville de Montréal.  
5           C'est lui qui s'occupait de produire les plans et  
6           les devis pour les projets qui devaient aller en  
7           appel d'offres, et c'est lui aussi qui faisait les  
8           budgets pour les divers contrats qui devaient aller  
9           en appel d'offres.

10          Q. [151] Il est dans quel département, lui, à la Ville  
11           de Montréal?

12          R. Bien moi, écoutez, je vous dirais la centrale. Moi  
13           je les différencie de cette façon-là.

14          Q. [152] Et à la centrale, c'est quoi le département?  
15           Le département des eaux, des égouts? Comment ça  
16           s'appelle?

17          R. C'est... Je n'ai pas le nom précis, travaux,  
18           voirie... Travaux et voirie, là, publics.

19          Q. [153] Puis il s'appelle comment, ce monsieur-là?

20          R. Son nom est Gilles Surprenant.

21          Q. [154] Puis monsieur Surprenant, vous allez le  
22           connaître quand?

23          R. Je l'ai connu au début des années deux mille  
24           (2000), quand j'ai commencé à soumissionner et à  
25           travailler à la Ville de Montréal.

1 Q. [155] O.K. Puis on vous l'a présenté? Je veux juste  
2 que vous nous expliquiez, là, avant qu'on commence  
3 à parler de monsieur Surprenant, qui lui a donné ce  
4 sobriquet-là, ce surnom-là de TPS, puis ça voulait  
5 dire quoi, ça?

6 R. Écoutez, je pense que ça avait été donné par lui-  
7 même, et TPS voulait dire « taxe pour Surprenant ».

8 Q. [156] Et la taxe, elle coûtait combien cette taxe-  
9 là?

10 R. Dans le temps, c'était un pour cent (1 %) de la  
11 valeur des travaux, un pour cent (1 %) du contrat.

12 Q. [157] Il y a un contrat qui sort pour la réfection  
13 des égouts, je ne sais pas, moi, au coin de  
14 Frontenac puis Notre-Dame. Vous vous entendez avec  
15 vos collègues, là, les dix (10), onze (11)  
16 entrepreneurs qui sont dans votre domaine des  
17 égouts, et c'est à votre tour.

18 R. Oui.

19 Q. [158] O.K.? C'est le vôtre, là. Le contrat, là,  
20 vous savez par la valeur du cautionnement, parce  
21 que c'est ce que vous nous avez dit jeudi passé...

22 R. Oui.

23 Q. [159] ... vous savez à peu près que le contrat va  
24 valoir à peu près quatre millions point cinq  
25 (4,5 M\$), par exemple?

1 R. Oui.

2 Q. [160] O.K.? Qu'est-ce qu'on fait, à ce moment-là?

3 On va porter tout de suite un pour cent (1 %) à  
4 monsieur Surprenant? Ça marche comment?

5 R. Écoutez, qu'est-ce qu'il faut comprendre, je pense,  
6 qu'il est important de comprendre, c'est que c'est  
7 un travail qui a été fait sur une longue haleine.  
8 Les budgets ont été augmentés sur une période de X,  
9 X nombre d'années. Lorsqu'on veut s'assurer qu'il y  
10 ait des budgets disponibles, c'est sûr que d'une  
11 année à l'autre, on ne peut pas dire que, je vous  
12 donne un exemple, un poteau coûte mille piastres  
13 (1 000 \$), puis l'année d'après on le met à trois  
14 mille piastres (3 000 \$). Donc c'est des budgets  
15 qui ont été augmentés peu à peu sur une longue  
16 période de temps.

17 Q. [161] À votre connaissance personnelle, est-ce que  
18 c'est monsieur Surprenant qui est en partie  
19 responsable de l'augmentation du coût des contrats  
20 au fil des ans?

21 R. Bien il est à la conception puis c'est lui qui  
22 préparait les budgets ça fait que, je présume que  
23 c'est, ça a été un joueur important dans  
24 l'augmentation des coûts... des... des budgets,  
25 excusez.

1 Q. [162] Plus ça augmente, plus le un pour cent (1 %),  
2 plus l'argent qu'on reçoit au retour est assez  
3 important.

4 R. C'est bien ça.

5 Q. [163] Qui s'occupait d'aller payer monsieur  
6 Surprenant?

7 R. Écoutez, c'était les entrepreneurs.

8 Q. [164] Puis vous?

9 R. Les entrepreneurs directement avec lui là.

10 Q. [165] O.K. Puis ça se passait comment?

11 R. Un coup de fil, on se rencontrait, on se croisait,  
12 on se rencontrait et on réglait notre dû.

13 Q. [166] O.K. Et de quelle manière? En argent  
14 comptant?

15 R. Toujours, oui.

16 Q. [167] Donc, dans mon calcul de tantôt, quinze pour  
17 cent (15 %), cinq et demi pour cent (5 1/2 %), là  
18 on a un pour cent de plus (1 %).

19 R. C'est bien ça.

20 Q. [168] Puis plus également ce que vous nous dites  
21 c'est que le système en tant que tel fait en sorte  
22 qu'il y a des augmentations qui se font pareil là,  
23 qui se font, c'est-à-dire vous donniez l'exemple  
24 des poteaux, à un moment donné, l'indice au coût de  
25 la vie ne monte jamais aussi haut que ça là. On se

1           comprend?

2           R. Oui, absolument.

3           Q. [169] Alors c'était connu du cercle des  
4           entrepreneurs que à la Ville de Montréal, des gens  
5           qui vont être payés par le cercle des  
6           entrepreneurs, vont faire en sorte que les contrats  
7           augmentent de façon artificielle. Est-ce que je me  
8           trompe?

9           R. Non, c'est bien ça.

10          Q. [170] Et vous avez, vous avez parlé de monsieur  
11          Surprenant, quand est-ce que vous allez le  
12          rencontrer pour la première fois, puis qui va vous  
13          le présenter? De mémoire.

14          R. Écoutez, de mémoire, il m'a été présenté par  
15          monsieur Leclerc puis il... je vous dirais que je  
16          l'ai rencontré au début des années deux mille  
17          (2000) là, je ne pourrais pas vous donner une année  
18          exacte là, mais c'était au début des années deux  
19          mille (2000).

20          Q. [171] Parfait. On y reviendra plus loin mais vous  
21          avez écouté Radio-Canada hier vous?

22          R. Absolument.

23          Q. [172] Il y avait une photo?

24          R. Oui.

25          Q. [173] Et ce que monsieur Gravel disait, cette

1 photo-là semblait avoir été prise en deux mille  
2 deux (2002). Ça vous dit quelque chose?

3 R. Oui. Il dit deux mille deux (2002), moi je vous  
4 dirais là, j'ai pensé à ça quand je l'ai vu, puis  
5 je pense, sans vouloir induire personne en erreur,  
6 ça a été pris à l'an, aux alentours des ans deux...  
7 l'an deux mille (2000), excusez-moi.

8 Q. [174] Ce qui fait en sorte que je vais vous la  
9 montrer plus tard la photo, je vais tenter de la  
10 récupérer là, on y voit monsieur Leclerc, dont vous  
11 avez parlé la semaine dernière, et on voit monsieur  
12 Surprenant.

13 R. Oui.

14 Q. [175] Monsieur Leclerc, vous avez dit jeudi que  
15 vous l'avez rencontré la première fois avec  
16 votre... votre contrat que vous avez eu en face là  
17 de la raffinerie Sucre Lantic là puis vous aviez  
18 donné ça à peu près en deux mille trois (2003) là.  
19 Si je vous dis ça là, c'est-à-dire si la photo date  
20 de deux mille (2000) il y a un problème là.

21 R. Bien écoutez, je vous dis, quand j'ai dit le  
22 contrat deux mille trois (2003) là, tu sais, j'ai  
23 dit aux environs de l'an deux mille (2000) là. Là,  
24 on sort le contrat, j'ai dit quand j'ai témoigné,  
25 j'ai dit que j'ai, j'ai fait mon entrée à la Ville

1 de Montréal début deux mille (2000) donc écoutez,  
2 deux mille un (2001), deux mille deux (2002), deux  
3 mille trois (2003) là, je n'ai pas les...

4 Q. [176] Mais vous n'êtes pas capable de nous donner  
5 une date exacte?

6 R. Je n'ai pas les contrats devant moi puis j'en ai  
7 fait plusieurs contrats, ça fait que si je dois  
8 vous donner une date exacte et précise, je ne suis  
9 pas en mesure de le faire.

10 Q. [177] O.K. Je vais, on y reviendra là-dessus, mais  
11 je veux juste vous parler de monsieur Surprenant.  
12 Monsieur Surprenant vous l'avez, il vous a été  
13 présenté par monsieur Leclerc, c'est ce que vous  
14 nous dites?

15 R. Oui.

16 Q. [178] O.K. Juste avant qu'on continue dans les  
17 vidéos du Cosenza, je veux juste savoir quelque  
18 chose. Monsieur Surprenant était à la conception  
19 donc un pour... c'était un pourcentage qu'il se  
20 prenait fixe sur la valeur du contrat?

21 R. Oui.

22 Q. [179] Et que, selon ce que vous nous dites, tous  
23 les entrepreneurs devaient payer dans le système de  
24 collusion à votre connaissance.

25 R. À ma connaissance, oui.

1 Q. [180] O.K. Monsieur Leclerc, lui, on en a parlé  
2 brièvement jeudi passé, lui il est où exactement,  
3 il fait quoi comme ingénieur à la Ville de Montréal  
4 Luc Leclerc?

5 R. Monsieur Leclerc fait partie du même module, qu'on  
6 pourrait appeler, travaux de voirie et égouts, sauf  
7 que lui il est à la section de réalisation des  
8 travaux. C'est lui, c'est eux qui s'occupent de  
9 mettre en oeuvre les travaux et de faire exécuter  
10 les travaux. Une fois que l'appel d'offre est fait,  
11 le plus bas soumissionnaire a été choisi, que le  
12 contrat a été octroyé, le dossier est envoyé à ce  
13 département, eux s'occupent de la réalisation des  
14 travaux.

15 Q. [181] Parfait. Et au niveau de la réalisation des  
16 travaux, vous avez parlé la semaine passé des  
17 contingences.

18 R. Oui.

19 Q. [182] C'est-à-dire contingences c'est un montant  
20 qui est prévu qui, c'est un budget qui est alloué  
21 qui fait en sorte que s'il y a des dépassements de  
22 coûts, on va aller prendre l'argent dans cette  
23 enveloppe-là. C'est exact?

24 R. C'est bien ça, oui.

25 Q. [183] O.K. Et c'était combien le pourcentage encore

1           qui était prévu pour les contingences?

2           R. Écoutez, normalement, la norme était dix pour cent  
3           (10 %) du montant du contrat.

4           Q. [184] Donc c'est le cautionnement à peu près?

5           R. À peu près mais dépendant, souvent quand c'était un  
6           projet où est-ce que la Ville prévoyait une  
7           certaine difficulté qui pouvait avoir plus de  
8           difficultés dans le centre-ville de Montréal ou si  
9           c'était un coin un peu délicat, on pouvait  
10          augmenter le contingent jusqu'à, je vous dirais,  
11          l'équivalent de quinze pour cent (15 %) du montant  
12          du contrat.

13          Q. [185] Donc ces argents-là existent quand vous avez  
14          le contrat?

15          R. Oui, c'est prévu.

16          Q. [186] Et qui gère cet argent-là? Bien selon vous  
17          là, vous dire à qui je m'adresse si je veux, je  
18          veux dire, « Écoute, moi j'ai besoin, j'ai besoin  
19          de... j'ai dépassé mes coûts, ça m'a coûté, je ne  
20          sais pas, cinq cent mille de plus (500 000 \$) », à  
21          qui je m'adresse?

22          R. Bien la demande sur le chantier il y a un  
23          inspecteur de la Ville de Montréal qui est présent,  
24          qui lui fait le suivi quotidien des travaux qui se  
25          font et lui se rapporte à l'ingénieur de

1 réalisation qui a été attitré à ce projet-là par la  
2 Ville de Montréal.

3 Q. [187] O.K. Puis est-ce que c'est, c'est, c'est un  
4 des « travaux », un travail plutôt, pas « un des  
5 travail », mais un travail que monsieur Luc  
6 Surprenant fait, d'être un ingénieur attitré à un  
7 chantier en particulier?

8 R. Monsieur Surprenant, non.

9 Q. [188] Pas monsieur Surprenant, monsieur Luc  
10 Leclerc, je m'excuse.

11 R. Monsieur Leclerc, oui. Dans le département, à ma  
12 mémoire, ils étaient trois ou quatre ingénieurs qui  
13 s'occupaient de la réalisation des travaux. Ils  
14 étaient trois, quatre là qui faisaient partie du  
15 département.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [189] Je m'excuse. Et est-ce que c'est monsieur  
18 Surprenant qui, lui, s'occupait de fixer dix à  
19 quinze pour cent (10 %-15 %) de plus pour les  
20 contingences?

21 R. Monsieur Surprenant faisait la conception. Lui, je  
22 vous dirais, sur un laps d'années, il s'est occupé  
23 à augmenter les budgets graduellement pour qu'il y  
24 ait du jeu dans les soumissions, je pourrais vous  
25 dire. Il était à la conception, lui.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [190] O.K.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. [191] Donc, les contrats sont devenus de plus en  
5 plus rentables pour l'entrepreneur en cause.

6 R. Il faut le prendre en perspective parce que,  
7 écoutez, les chiffres ont l'air imposants, mais  
8 avec le temps, il faut comprendre aussi que c'était  
9 devenu comme connu de qu'est-ce qui se passait dans  
10 l'industrie. Donc, les fournisseurs de matériaux en  
11 ont profité. Le prix de la pierre a augmenté, le  
12 prix des tuyaux a augmenté, le prix de l'asphalte a  
13 augmenté, le prix des trottoirs a augmenté, tout a  
14 augmenté. Donc, t'sais, on...

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. [192] Est-ce qu'il a augmenté globalement ou de  
17 façon locale quand on parle de Montréal? Est-ce  
18 qu'un sous-contractant ou un fournisseur disait  
19 « bien, regarde, ça, c'est à Montréal, je vais  
20 peser fort sur le crayon parce que je sais que  
21 c'est un contrat qui va aller à Montréal », c'est-  
22 tu ça que vous nous dites?

23 R. Bien, je ne pourrais pas vous dire que c'était  
24 juste pour Montréal. Les sous-traitants étaient au  
25 courant de qu'est-ce qui se passait dans

1 l'industrie en général, que ce soit à Montréal,  
2 Laval, la Rive-Nord, la Rive-Sud, donc leur prix  
3 n'était pas... Moi, je peux vous dire que leur prix  
4 n'était pas le vrai prix que la loi du marché  
5 l'aurait laissé, il était gonflé aussi.

6 Q. [193] O.K. Je ne veux pas passer du coq à l'âne,  
7 mais c'est parce que vous m'accrochez à quelque  
8 chose là. C'est-à-dire, on vous donne un contrat  
9 puis, veux, veux pas, vous devez creuser, changer  
10 des tuyaux, et caetera, il va y avoir un trottoir à  
11 refaire. O.K.

12 R. Oui.

13 Q. [194] C'est bien évident là qu'il va y avoir une  
14 parcelle de la rue à faire, la chaussée va être à  
15 refaire, et caetera. Alors, je comprends, vous,  
16 qu'en tant qu'entrepreneur général qui va recevoir,  
17 à qui on va octroyer le contrat, vous ne pouvez pas  
18 tout faire.

19 R. Absolument.

20 Q. [195] Et vous devez faire appel à des sous-  
21 contractants.

22 R. C'est bien ça, oui.

23 Q. [196] O.K. Donc, est-ce que des gens, par exemple,  
24 comme monsieur Milioto qui est de Mivela  
25 Construction qui fait des trottoirs, est-ce que

1 nécessairement ce monsieur-là vous allez lui donner  
2 des sous-contrats?

3 R. Écoutez, quand on avait des trottoirs à faire  
4 faire, on demandait des prix de trottoir aux sous-  
5 traitants, puis...

6 Q. [197] Mais, les sous-traitants, c'est parce que je  
7 reviens là-dessus, c'est pour ça que j'ai accroché.  
8 C'est que le sous-traitant, il est au courant du  
9 système de collusion.

10 R. Oui.

11 Q. [198] Il est au courant que ça coûte plus cher, et  
12 caetera. Donc, veux, veux pas, c'est... je vous  
13 dirais, c'est... excusez-moi le terme, c'est pourri  
14 jusqu'à la moelle là. C'est-à-dire qu'il n'y a  
15 personne qui va entrer dans un contrat qui n'est  
16 pas au fait du système de collusion à Montréal et  
17 de corruption de fonctionnaires là, j'entends.

18 R. Je peux vous dire que, oui, les sous-traitants, en  
19 ayant connaissance de qu'est-ce qui se passe, ils  
20 n'iront pas travailler pour des prix ridicules et  
21 pour des prix crève-faim. Leur prix va refléter le  
22 fait qu'ils sont au courant de qu'est-ce qui se  
23 passe et qu'ils ont quand même une marge de profit  
24 qui les rend à l'aise là, qui est bonne là.

25 T'sais...

1 Q. [199] Est-ce que...

2 R. ... ils ne travailleront pas pour rien.

3 Q. [200] Je vais y aller plus en détail plus tard.

4 Tantôt, j'ai des choses à vous montrer. Mais,  
5 exemple, est-ce qu'il y a des promesses qui se  
6 font, en disant « écoute, tasse-toi de cette job-là  
7 là, mais tu vas avoir une partie du contrat. Je  
8 vais t'engager comme sous-contractant »? Est-ce que  
9 c'est quelque chose de possible? Est-ce que c'est  
10 quelque chose qui se fait ça?

11 R. Oui, ça s'est fait souvent.

12 Q. [201] Est-ce que c'est la norme « ça s'est fait  
13 souvent »?

14 R. Bien, la norme! Il faut faire attention  
15 dépendamment avec qui vous faire affaires. Il y  
16 a... si c'est sous-entendu entre entrepreneurs,  
17 tout entrepreneur a intérêt à ne pas me mettre de  
18 bâtons dans les roues parce que, dans un semaine,  
19 c'est moi qui vais lui mettre les bâtons dans les  
20 roues. Mais, il y a des sous-traitants, il y a du  
21 monde qui profite de l'occasion pour te dire... Ils  
22 vont lever les plans, ils vont avoir les plans en  
23 leur possession, ils vont dire « si tu veux que je  
24 me tasse, mais je veux avoir les trottoirs ou  
25 l'asphalte à tel prix », ils vont te l'exiger. Puis

1 là, encore là, c'est à toit à dire « oui, je vais  
2 te le donner » ou « oui, je ne te les donnerai  
3 pas », mais si tu lui promets et tu ne lui donnes  
4 pas une fois que t'as le contrat, il va t'attendre  
5 au prochain contrat. Ça fait que t'as tout intérêt  
6 à respecter qu'est-ce qui a été discuté et  
7 consenti.

8 Q. [202] Parfait. Je vais revenir en détail sur les  
9 ingénieurs de la Ville de Montréal. Je vais  
10 terminer ce vidéo-là et après ça, Madame la  
11 Présidente, je vais vous demander la pause.  
12 D'accord. Alors, continuez, Madame Blanchette, s'il  
13 vous plaît.

14 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. [203] Avez-vous vu ce qu'il a fait avec l'argent?  
17 Voulez-vous que je vous le remontre?

18 R. S'il vous plaît, oui, j'étais...

19 Q. [204] Reculez un petit peu, reculez jusqu'à ce que  
20 monsieur Milioto prenne l'argent. Êtes-vous capable  
21 de nous décrire le geste?

22 R. Je pense que, de qu'est-ce que je vois, ils ont été  
23 mis dans ses chaussettes.

24 Q. [205] Est-ce que c'était quelque chose d'usuel à  
25 vos rencontres avec monsieur Milioto que monsieur

1 Milioto mettait de l'argent dans ses chaussettes?

2 R. Non, non, pas du tout. Pas du tout.

3 Q. [206] Vous êtes-vous posé des questions, en voulant  
4 dire « qu'est-ce que tu fais là là »?

5 R. Écoute, je n'ai pas à me poser de question, je lui  
6 ai remis l'argent, puis qu'est-ce qu'il en fait...  
7 Du moment où je lui remets l'argent, ça ne me  
8 regarde plus, je veux dire.

9 Q. [207] O.K. À un moment donné, vous allez continuer  
10 votre discussion. Emmenez-nous à la fin de la  
11 vidéo, de cette vidéo-là, Madame Blanchette. On  
12 regardera l'heure parce qu'il y a peut-être...  
13 Parfait. Et à la même heure, allez dans la pièce  
14 numéro 2 et je vais demander de geler l'image et on  
15 prendra la pause, Madame la Présidente, si vous  
16 voulez. Ou je vais vous laisser arranger ça pendant  
17 la pause. Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors, nous suspendons.

20 SUSPENSION

21 REPRISE DE L'AUDIENCE

22 LA GREFFIÈRE :

23 Monsieur Zambito, vous êtes sous le même serment.

24 R. Oui.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Madame Blanchette, j'aimerais avoir le vidéo de la  
3 pièce numéro 2 du vingt-quatre (24) décembre à  
4 partir de treize heures quarante-sept (13 h 47),  
5 s'il vous plaît. Allez à... un petit peu plus tôt  
6 que ça. Donc, si vous arrivez à treize heures  
7 quarante-six point cinquante-quelques secondes, ce  
8 n'est pas bien bien grave. O.K., à quarante-six  
9 (46). Et voilà. Laissez rouler.

10 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

11 Parfait. Pause.

12 Q. [208] Vous avez parlé à l'oreille de quelqu'un.

13 Vous souvenez-vous?

14 R. Je n'ai pas vu.

15 Q. [209] Vous n'avez pas vu?

16 R. Non.

17 Q. [210] Êtes-vous capable de reculer un petit peu?

18 Bon, c'est quand vous arrivez, avant de vous  
19 diriger dans le petit bureau. Alors monsieur  
20 Milioto va serrer la main à quelques personnes...

21 R. Je pense que j'ai toussé.

22 Q. [211] Ah! O.K.

23 R. Oui.

24 Q. [212] C'est mon erreur. Désolé, je pensais que vous  
25 aviez vu quelqu'un.

1 R. O.K. Non.

2 Q. [213] Alors là on va aller trois minutes (3 min)  
3 plus tard, à la sortie de la pièce numéro 3. Donc,  
4 ce qui nous amène à treize heures cinquante et une  
5 (13 h 51). O.K. On vous a vu quitter, Monsieur...  
6 Pause, s'il vous plaît. Suivi de monsieur Milioto  
7 et vous vous dirigez vers la sortie.

8 R. Je pense que oui, oui.

9 Q. [214] O.K. Quelque chose de particulier, après lui  
10 avoir remis de l'argent, vous deviez quitter la  
11 pièce numéro 2, est-ce que vous vous en souvenez?

12 R. Non, je ne pense pas qu'il y a de quoi de  
13 particulier, là.

14 Q. [215] Alors, on va laisser rouler. Pause. Qui vous  
15 tient par l'épaule?

16 R. Je pense que c'est monsieur Francesco Arcari...  
17 Arcadi.

18 Q. [216] O.K. Monsieur Zambito, on a eu des  
19 témoignages, ici, d'experts, et... Là vous entrez  
20 vraiment dans la bulle d'un membre en règle du  
21 crime organisé.

22 R. Oui.

23 Q. [217] O.K.? La raison que monsieur Arcadi vous  
24 tient par l'épaule? Est-ce que vous le connaissez  
25 depuis longtemps, monsieur Arcadi?

1 R. Non. Comme je vous ai dit auparavant, je l'ai vu  
2 quelques fois. Je ne sais pas pourquoi il m'a pris  
3 par l'épaule, là. Je n'ai pas d'explication précise  
4 à ça, là.

5 Q. [218] Mais on s'entend que vous avez été en mesure,  
6 quand vous êtes arrivé au Cosenza, de faire la  
7 bise, je sais que c'est dans la tradition...

8 R. Oui.

9 Q. [219] ... la bise à tous les membres en règle, là.

10 R. Bien, aux gens...

11 Q. [220] Bien, qui étaient là.

12 R. Aux gens... Aux gens que je connaissais.

13 Q. [221] Parfait. On continue. Je vous demanderais  
14 d'observer à partir de l'entrée de monsieur  
15 Milioto. Pause. Étiez-vous au courant, connaissiez-  
16 vous l'identité du membre de la mafia qui  
17 s'occupait du volet construction en particulier,  
18 dans le clan Rizzuto?

19 R. Écoutez, moi, ma connaissance, c'était que...  
20 c'était, pour moi, c'était -comment je pourrais  
21 vous dire- c'était le groupe. Je ne connaissais pas  
22 qu'il y avait une personne attitrée en particulier.  
23 Je ne pourrais pas vous dire. Mais je savais que  
24 c'était le groupe comme tel.

25 Q. [222] Si je vous disais que c'est monsieur Rocco

1 Sollecito qui s'occupait de ce volet-là en tant que  
2 tel, de recueillir le pourcentage pour la mafia de  
3 la construction, ça, vous n'êtes pas en mesure de  
4 nous le dire?

5 R. Non. Non.

6 Q. [223] Avez-vous déjà eu, vous, vous allez me  
7 permettre l'anglicisme, des « comeback » de la  
8 mafia que le montant que vous avez payé ne s'est  
9 pas rendu aux membres en règle?

10 R. Jamais.

11 Q. [224] Continuez! S'il vous plaît! Toujours entendu  
12 que si vous reconnaissez des gens de nous le dire,  
13 on va arrêter le vidéo, je vais vous demander de  
14 les identifier.

15 R. O.K.

16 Q. [225] On s'entend que vous êtes toujours proche de  
17 la porte, vous êtes à côté de monsieur Arcadi?

18 R. Oui.

19 Q. [226] Et monsieur Milioto qui revient. Et il s'en  
20 va. Pause. On comprend que vous étiez sur le bord  
21 de la porteet, là, vous allez faire contact avec  
22 monsieur Andreoli, c'est exact?

23 R. Oui, c'est bien ça.

24 Q. [227] Allez-y! On voit que monsieur Andreoli, dans  
25 ce groupe-là, je vous repose la question : des

1 personnes que vous connaissez?

2 R. Non, aucune.

3 Q. [228] Vous semblez chercher quelqu'un. Est-ce que  
4 vous n'avez aucun souvenir de cette journée-là?

5 R. Non, je pense... j'ai plus hâte de quitter.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [229] Bien, justement, vous n'avez pas l'air de  
8 vouloir vous diriger pour quitter. Vous avez payé  
9 et vous restez là. Alors qu'est-ce que vous faites?

10 R. Je pense que c'est juste de prendre l'occasion de  
11 saluer certaines personnes. Ils sont en discussion.

12 Q. [230] Alors, vous dites que vous ne les connaissez  
13 pas. Si vous les...

14 R. Non, mais je connais...

15 Q. [231] ... saluez, vous devez les connaître?

16 R. Je connais monsieur Rick Andreoli, je le connais.  
17 Et en saluant lui, et saluant les autres, je vais  
18 quitter par après.

19 Q. [232] Quels autres?

20 R. Bien, monsieur Renda, monsieur Arcadi, monsieur...  
21 l'autre Renda, monsieur Rocco. J'attends l'occasion  
22 de pouvoir les saluer, souhaiter les voeux et  
23 quitter.

24 Q. [233] Merci.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [234] Il y a deux personnes à qui vous faites des  
3 bises. Vous nous dites, vous ne les connaissez pas.  
4 Ou ils ne vous disent rien aujourd'hui?

5 R. Ils ne me disent rien.

6 Q. [235] On comprend que vous vous êtes dirigé vers le  
7 café en avant?

8 R. Oui.

9 Q. [236] Vous revenez.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [237] Est-ce qu'il y a une personne en particulier  
12 que vous attendiez pour lui porter vos souhaits de  
13 Noël, de votre part ou de celle de votre père?

14 R. Bien, je pense honnêtement que... je ne le vois pas  
15 sur l'image, là, mais je devais attendre que les  
16 personnes que j'avais saluées quand j'étais arrivé  
17 soient toutes là pour saluer et quitter. Je  
18 n'aperçois pas monsieur Rocco dessus, ça fait que  
19 je pense, j'attendais juste l'occasion de le faire.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. [238] Alors, je vais arrêter ça là. Je vais être  
22 honnête avec vous, on ne vous voit plus après, donc  
23 vous avez possiblement quitté.

24 R. O.K.

25 Q. [239] Ou en tout cas, on ne vous voit pas avec la

1 caméra, vous êtes peut-être en avant. Je ne  
2 spéculerai pas là-dessus. Je vais vous montrer  
3 maintenant, pendant qu'on est dans l'identification  
4 des gens, je vais vous montrer la pièce qu'on a  
5 déposée la semaine dernière, la pièce 12P-159.  
6 Alors, c'est un jeu de quatre photos, et je vous  
7 demanderais, à l'aide de votre crayon, là, de peut-  
8 être savoir si vous pouvez reconnaître des gens à  
9 cet endroit-là. Puis même avant de reconnaître des  
10 gens, êtes-vous capable de nous dire si cette  
11 photo-là... pas si cette photo-là, mais si vous  
12 êtes capable de reconnaître les lieux?

13 R. Écoutez, les lieux, c'est un lieu où est-ce que moi  
14 je ne suis jamais été, mais...

15 Q. [240] O.K. Vous n'êtes jamais allé?

16 R. Non.

17 Q. [241] Alors, je ne vous demanderai pas de spéculer,  
18 là.

19 R. Parfait.

20 Q. [242] O.K. Alors, vous n'êtes jamais allé là?

21 R. Non.

22 Q. [243] Parfait. Alors, est-ce qu'il y a des  
23 personnes par contre que vous connaissez, sur cette  
24 photo-là?

25 R. Oui, absolument. Attendez, là.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [244] Sans y être allé, est-ce que vous savez où  
3 c'est?

4 R. Je présume que, avec les tableaux que je vois à  
5 l'arrière, je peux présumer que c'est dans une  
6 salle de conférence de F. Catania.

7 Q. [245] O.K.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Q. [246] Sans y être allé, est-ce que vous savez où  
10 est-ce que c'est le siège social de F. Catania?

11 R. C'est connu. C'est connu de ma part que c'est à  
12 Brossard, mais si vous me demandez la rue puis  
13 l'endroit, je ne le sais pas.

14 Q. [247] Vous n'y êtes jamais allé?

15 R. Jamais.

16 Q. [248] O.K.

17 R. Ça ici... Excusez.

18 Q. [249] Le monsieur ici, oui?

19 R. Oui. C'est un monsieur qui s'appelle Antonino  
20 Borsellino. C'est un monsieur que, à ma  
21 connaissance il faisait partie de l'association  
22 Cattolica Eraclea, une association du village  
23 natif. C'est un monsieur qui était à la retraite et  
24 je sais qu'il était lié d'amitié avec plusieurs  
25 gens du village.

1 Q. [250] O.K. Est-ce que, à votre connaissance  
2 personnelle, ce monsieur-là serait parent avec Joe  
3 Borsellino de Garnier ou vous n'êtes pas au  
4 courant?

5 R. Écoutez, il y a beaucoup de Borsellino, je ne peux  
6 pas vous dire s'il y a des liens.

7 Q. [251] Ça vous ne le savez pas?

8 R. Je ne peux pas vous répondre.

9 Q. [252] Je vais juste, parce qu'on va continuer là-  
10 dessus, ce monsieur Borsellino, vous dites qu'il  
11 était dans l'association Cattolica Eraclea. Peu  
12 importe que le Cosenza a été rebaptisé Cattolica  
13 Eraclea, qu'est-ce que vous connaissez de cette  
14 organisation-là, en étant d'origine sicilienne  
15 vous-même?

16 R. Bien, c'est une association que souvent... qui  
17 avait été formée pour... Souvent, l'association  
18 faisait des activités, des événements, et la  
19 majorité du temps, les fonds qui étaient ramassés,  
20 soit par l'aide de soirées, des galas, soit par des  
21 événements de tournois de golf, la majorité de  
22 l'argent qui était ramassé, recueilli, était  
23 souvent envoyée en Italie dans le village natal  
24 pour tenter de venir en aide aux plus démunis,  
25 aider à restaurer des églises dans les différentes,

1 je vous dirais, là, pas circonscriptions, là, mais  
2 dans les différents coins du village. Ils venaient  
3 en aide aux églises et à tout ça. Souvent, à un  
4 moment donné, avec de l'argent ramassé, je sais  
5 qu'il n'y avait pas... je vous parle d'il y a une  
6 dizaine d'années ou une quinzaine d'années, là, il  
7 n'y avait pas de service d'ambulance, ça fait que  
8 l'association avait ramassé une ambulance pour  
9 transporter les gens du village à l'hôpital le plus  
10 rapproché. Ça fait que c'était des activités de  
11 même qui étaient faites. On ramassait de l'argent  
12 pour venir vraiment en aide aux gens du village, en  
13 Italie.

14 Q. [253] Cette association-là, comme vous dites,  
15 faisait des activités, des oeuvres de charité. Est-  
16 ce que vous avez déjà participé à des activités qui  
17 étaient sous l'égide de l'association Cattolica  
18 Eraclea?

19 R. J'ai participé, je vous dirais, là, à quelques-  
20 unes. J'avais participé à un bal de fondation, il y  
21 avait eu un grand bal qui s'était fait à Laval, au  
22 Sheraton Laval, il y a quelques années. J'avais  
23 participé. Et je vous dirais, à une reprise j'avais  
24 participé à un tournoi de golf qui s'était tenu à  
25 Lachute. Mon père était plus présent à ces

1           activités-là, c'était...

2           Q. [254] Son village natal.

3           R. Son village natal, puis beaucoup de gens, je vous  
4           donne l'exemple, quand le bal s'est fait au  
5           Sheraton Laval, il y avait au-dessus de mille  
6           (1 000) personnes. Donc, ça lui donnait l'occasion  
7           de revoir et fraterniser avec des gens que souvent  
8           on se voyait... ils se voyaient une fois par année,  
9           ou qu'ils ne s'étaient pas vus pendant plusieurs  
10          années.

11          Q. [255] Savez-vous, bien en tout cas, à votre  
12          connaissance personnelle, à celles que vous avez  
13          participé, si des membres du clan Rizzuto  
14          participaient à ces activités-là, par exemple celle  
15          du Sheraton Laval?

16          R. Ils ont été vus, ils étaient présents, oui, ils  
17          faisaient partie, c'est des gens qui sont nés au  
18          village puis leur présence était là aussi.

19          Q. [256] D'autres personnes que vous êtes en mesure  
20          d'identifier?

21          R. Oui. Ici c'est monsieur Frank Catania qui est le  
22          fondateur de la compagnie Construction F. Catania.

23          Q. [257] Ça c'est un monsieur que vous connaissez  
24          personnellement?

25          R. Oui, je le connais.

1 Q. [258] Est-ce que c'est un monsieur qui, à votre  
2 connaissance, faisait partie, faisait partie des  
3 ententes au niveau de la collusion à Montréal?

4 R. Bien je pense que je l'ai énuméré la semaine  
5 passée, son entreprise faisait...

6 Q. [259] Son entreprise.

7 R. ... partie du groupe des égouts à Montréal, oui.

8 Q. [260] Vous, quand vous faisiez affaire justement  
9 avec la compagnie F. Catania, avec qui vous faisiez  
10 affaire plus particulièrement? Est-ce que c'était  
11 monsieur Catania...

12 R. Non.

13 Q. [261] Directement?

14 R. Non. Je faisais affaire avec des employés là qui  
15 étaient à l'emploi de F. Catania. Il y avait  
16 pendant un certain nombre d'années, c'était un  
17 dénommé monsieur Pasquale Fedele qui est présent  
18 sur la photo.

19 Q. [262] Pouvez-vous nous l'identifier...

20 R. Oui.

21 Q. [263] ... tout de suite monsieur Pasquale Fedele?

22 R. Pendant un certain nombre d'années c'était avec  
23 lui, puis par après je pense qu'il a quitté  
24 l'entreprise et il est parti à son compte dans le  
25 coin de Saint-Jean-sur-Richelieu puis par après je

1           faisais affaire avec un autre de leur ingénieur.

2           Q. [264] Qui?

3           R. Monsieur Martin Daoust.

4           Q. [265] Ça c'était un monsieur avec qui vous faisiez  
5           affaire?

6           R. Oui.

7           Q. [266] Ça quand vous dites « Je fais affaire avec  
8           quelqu'un », cette personne-là est nécessairement  
9           au fait de la collusion? Quand vous faites affaire  
10          avec une personne chez, chez un de vos entre  
11          guillemets concurrents.

12          R. Absolument, oui.

13          Q. [267] D'autres personnes?

14          R. Il y a monsieur Rizzuto senior que je connais, je  
15          reconnais sur la photo.

16          Q. [268] Personne d'autre?

17          R. Je pense que c'est, écoutez, il y a des gens que je  
18          reconnais les visages mais les noms ne me viennent  
19          pas à l'idée. C'est du monde que j'ai déjà vu, que  
20          j'ai déjà croisé, mais les noms ne sont pas, je ne  
21          pourrais pas vous dire leurs noms.

22          Q. [269] Je vous demanderais d'effacer, je pense qu'on  
23          retrouve les mêmes personnes dans des angles  
24          différents mais je veux quand même vous les défiler  
25          s'il y a quelque chose de spécial donc, la deuxième

1 photo. Alors toujours les mêmes personnes que vous  
2 pouvez identifier?

3 R. Oui.

4 Q. [270] Alors peut-être juste nous le dire.

5 R. Vous voulez que...

6 Q. [271] S'il-vous-plaît, encore.

7 R. Oui, oui.

8 Q. [272] Parce que la photo est plus proche  
9 maintenant.

10 R. Parfait. Monsieur Rizzuto.

11 Q. [273] Parfait.

12 R. Senior. Monsieur Catania. Monsieur Borsellino.

13 Q. [274] Parfait, vous pouvez effacer. Prochaine  
14 photo. Peut-être on va revoir les mêmes personnes  
15 que vous venez de souligner mais est-ce qu'il y a  
16 d'autres personnes?

17 R. Bien il y a juste, il y a monsieur Rizzuto et  
18 monsieur Fedele, Pasquale Fedele.

19 Q. [275] Parfait, prochaine et dernière photo.

20 R. Vous voulez que je...

21 Q. [276] Non, ça va aller, je pense que c'est les  
22 mêmes personnes toujours.

23 R. Oui.

24 Q. [277] Excellent. Alors on va enlever cette photo-  
25 là. Je vais vous montrer maintenant - vous pouvez

1 l'enlever - la photo qui est sortie à Radio-Canada  
2 hier, je ne sais pas si on l'a mise à quelle... où  
3 sur la liste. Parfait.

4 R. Oui.

5 Q. [278] Alors je vais...

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. [279] Peut-être si vous me permettez, avant qu'on  
8 aille sur un autre thème. Est-ce qu'il y avait un  
9 suivi des cotes à payer de deux pour cent et demi  
10 (2 1/2 %) au, à monsieur Milioto, est-ce que  
11 Milioto faisait un suivi par exemple, vous avez eu  
12 tel contrat, il vous appelait pour que vous payiez  
13 la somme ou c'était de vos, de votre initiative  
14 personnelle, c'est vous qui l'appeliez tout  
15 simplement librement?

16 R. Bien écoutez, on le savait qu'est-ce qu'on avait à  
17 remettre donc on s'assurait là pour moi, là,  
18 personnellement qui la remettais à lui, je  
19 m'assurais de faire le suivi au cours, au courant  
20 que le contrat progressait, de faire mes  
21 versements.

22 Q. [280] Il ne vous a jamais appelé pour vous dire que  
23 peut-être que vous étiez dû pour payer une quote?

24 R. Non, c'était, c'était rare. Normalement on, on  
25 s'occupait de nos affaires par nous-même.

1 Q. [281] Donc si vous n'aviez pas payé la quote sur un  
2 contrat, personne ne s'en serait vraiment aperçu?

3 R. Bien là, je ne dirais pas ça là mais je pense que  
4 les entrepreneurs s'assuraient de, d'être au jour  
5 avec leurs affaires.

6 Q. [282] Vous avez eu également des contrats avec le  
7 ministère des Transports du Québec, est-ce que vous  
8 payiez une quote sur les contrats qui viennent du  
9 MTQ?

10 R. C'était différent, c'est totalement un autre, un  
11 autre, un autre, je dirais en anglais une autre  
12 « game » là. Il faut comprendre, je pense que c'est  
13 important de le spécifier parce que j'ai suivi un  
14 peu l'activité, l'actualité en fin de semaine puis  
15 on a fait des tableaux puis on a sorti des montants  
16 astronomiques, le deux et demi pour cent (2 1/2 %)  
17 était payé pour les contrats à Montréal. À Laval,  
18 la mafia n'était pas présente. Au ministère des  
19 Transports, la mafia n'était pas présente, c'était  
20 d'autres mécanismes qui embarquaient en ligne de  
21 compte.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. [283] Je vous poserai des questions un petit peu  
24 plus tard sur les autres endroits où est-ce que  
25 vous avez, vous avez été des soumissionnaires ou

1 vous avez participé. Ceci étant dit, je vais vous  
2 montrer une photo. Dans un premier temps, est-ce  
3 que vous avez pris cette photo-là?

4 R. Je ne pense pas, je suis assis, je suis dans la  
5 photo.

6 Q. [284] Question imbécile que je viens de poser là.

7 R. Je n'ai pas osé le dire.

8 Q. [285] Tout à fait. Non, tout à fait, je vais  
9 m'assumer. Bien, je vais m'assumer. Non, mais  
10 savez-vous qui a pris cette photo-là?

11 R. Écoute, moi je peux vous dire qu'on était huit  
12 personnes faisant partie de ce voyage-là donc par  
13 déduction je pense que c'est un employé du  
14 restaurant qui aurait pris la photo.

15 Q. [286] O.K.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je veux vous dire, Maître Gallant, que ça aurait pu  
18 être un automatique là, une caméra automatique là,  
19 alors juste pour vous.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Non, mais je m'assure pleinement, Madame la  
22 Présidente. Écoutez là, on ne peut pas faire juste  
23 des bons coups.

24 R. C'est parce qu'il m'a demandé si c'était moi.

25 Q. [287] Bien, c'est ça. Ah! Non. C'est bizarre, en

1 vous la posant...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [288] Bien, vous auriez pu installer la caméra avec  
4 un différé pour la prise de photo.

5 R. Vous avez raison.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. [289] Parfait. Alors, je vis avec celle-là. On  
8 mettra ça dans les « best of ». Alors,  
9 possiblement, donc. Et sur cette photo-là, il y a  
10 des gens qui, à dessein, nous avons enlevé  
11 l'identité et je ne veux même pas que vous en  
12 parliez...

13 R. Oui. Oui.

14 Q. [290] ... pour des raisons autres, mais les gens  
15 qu'on voit, j'aimerais que... j'aimerais que vous  
16 puissiez les identifier, s'il vous plaît.

17 R. Oui. Monsieur Gilles Surprenant comme...

18 Q. [291] Alors, monsieur Surprenant de la Ville de  
19 Montréal?

20 R. Oui, qui était au département... bien, à la  
21 conception, moi-même, monsieur Luc Leclerc et...

22 Q. [292] Également ingénieur à la Ville de Montréal?

23 R. Oui, c'est bien ça. Et il y avait un ami à moi qui  
24 est entrepreneur, monsieur Tim Argento.

25

1 UNE VOIX :

2 Pardon?

3 R. Tim Argento.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. [293] Qui est un ami à vous?

6 R. Oui, c'est un ami personnel à moi.

7 Q. [294] Avant qu'on aille un petit peu plus loin,  
8 monsieur Argento, c'est de quelle compagnie ça?

9 R. Ils ont plusieurs compagnies. Lui, à ce moment-là,  
10 il oeuvrait pour la compagnie Concordia Béton...  
11 Restauration Concordia et ça fait partie du groupe  
12 Sept Frères.

13 Q. [295] O.K. Êtes-vous capable de donner une date  
14 approximative de cette photo-là? Avec votre couleur  
15 de cheveux, on peut penser que c'est un petit peu  
16 plus... ça fait quelques années.

17 R. C'était, je vous dirais, au début des années deux  
18 mille (2000).

19 Q. [296] O.K. Et c'est à quel endroit?

20 R. C'était au Mexique, à Puerto Vallarta, à l'hôtel  
21 Club Marival. C'est un domaine familial où mon père  
22 a un certain intérêt d'affaires à cet endroit-là.

23 Q. [297] O.K. « Certain intérêt », c'est-à-dire que  
24 cet hôtel-là est en partie... vous êtes en  
25 partie... votre père est en partie propriétaire,

1 c'est exact?

2 R. Oui, il est actionnaire.

3 Q. [298] Il est actionnaire dans cet... Parfait.

4 Alors, qu'est-ce qu'un entrepreneur en construction  
5 fait avec minimalement deux ingénieurs de la Ville  
6 de Montréal au Mexique à Puerto Vallarta en train  
7 de trinquer là?

8 R. C'était un voyage qui avait été organisé pour une  
9 semaine, je vous dirais là, sept jours. C'est un  
10 voyage de golf.

11 Q. [299] O.K. Ça vous arrivait souvent d'inviter des  
12 ingénieurs de la Ville de Montréal à jouer au golf  
13 au Mexique?

14 R. Bien, je vous dis, c'est début deux mille (2000),  
15 ça fait que c'était la première fois, je pourrais  
16 vous dire là que j'allais à l'extérieur avec des  
17 ingénieurs de la Ville de Montréal.

18 Q. [300] C'est quoi l'intérêt? Qui a payé pour toutes  
19 ces dépenses-là?

20 R. Qui a payé! C'est moi qui ai payé pour les gens de  
21 la Ville de Montréal.

22 Q. [301] O.K. Et on annonce ça comment là à des  
23 ingénieurs de la Ville de Montréal, salariés pour  
24 une ville, des fonctionnaires là? « Regarde, toi,  
25 c'est ton jour de chance, tu t'en viens en vacances

1 sur mon bras la semaine prochaine ». Ça se passe  
2 comment ça?

3 R. Je pense que, sans vouloir être drastique, je  
4 pense, c'est plus eux qui s'invitent à venir. Ils  
5 sont au courant que vous avez un complexe ou votre  
6 père a un complexe hôtelier à l'extérieur, puis ils  
7 en ont entendu parler, ça fait que on vous fait la  
8 remarque à plusieurs reprises « bien, ce serait le  
9 fun qu'on aille jouer au golf une semaine au  
10 Mexique puis qu'on reste à votre hôtel ». Ça fait  
11 qu'on vous passe le message une fois, on vous le  
12 passe deux fois, on vous le passe trois fois. À un  
13 moment donné, je pense qu'il faut être en mesure de  
14 lire entre les lignes et arriver à l'évidence de  
15 qu'est-ce qu'on s'attend.

16 Q. [302] O.K. Je vais vous montrer une autre photo.  
17 Enlevez... Alors, on comprend là que c'est  
18 possiblement une autre journée là parce que les  
19 gens ne sont pas habillés pareil. Êtes-vous capable  
20 de nous identifier les personnes sur cette photo-  
21 là?

22 R. Oui. Moi-même.

23 Q. [303] Donc, vous n'avez pas pris la photo.

24 R. Non. Monsieur Surprenant, monsieur Argento et, ici,  
25 il est un peu caché, monsieur Leclerc.

1 Q. [304] Parfait. Alors, je vais...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [305] Est-ce qu'on devrait savoir... je veux dire,  
4 est-ce qu'on devrait savoir qui a pris la photo? Je  
5 veux dire, est-ce que c'est quelqu'un qui  
6 faisait...

7 R. À ma connaissance, non, je pense, c'est vraiment un  
8 employé du restaurant qui a pris la photo.

9 Q. [306] O.K. Parfait. Parfait.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. [307] Parfait. Je vais coter les deux photos en  
12 liasse, Madame la Présidente, alors sous 13P...  
13 est-ce que 175, c'est ça?

14 LA GREFFIÈRE :

15 Oui.

16 Me DENIS GALLANT :

17 J'ai un peu mon ordre là, donc 175.

18

19 13P-175 : Deux photos

20

21 Q. [308] Alors, on peut l'enlever. Madame la  
22 Présidente, comme vous le savez, la semaine  
23 dernière vous avez... vous avez prononcé une  
24 ordonnance de non-publication sur une partie du  
25 témoignage de monsieur Zambito. Je vais... je dois

1           lui poser des questions quant à une certaine pièce  
2           qui va se limiter à la Ville de Montréal, donc qui  
3           ne serait pas en violation de votre ordonnance,  
4           mais par contre déposer le document à ce moment-ci  
5           ferait en sorte que, pour le reste, ça briserait  
6           votre ordonnance. Ce que je vais faire, c'est que  
7           je vais vous donner des documents papier pour  
8           l'instant. Je vais tout de suite les coter, et  
9           lorsqu'on sera rendu en non publication, bien, je  
10          déposerai de façon virtuelle ces documents-là. Ça  
11          vous va?

12         LA PRÉSIDENTE :

13         Oui.

14         Me DENIS GALLANT :

15         Alors je vous donne ça. Madame la Greffière, pour  
16         les Commissaires. Non, non, vous ne pouvez pas  
17         afficher ça, Madame Blanchette, ces documents-là.

18         Q. [309] Alors, il y a un premier document, et comme  
19         je vais faire, je vais réserver la cote tout de  
20         suite. Alors, on appelle ça « Confirmation golf 18  
21         septembre 2007 », et je vais le coter sous 13P-176.

22

23         13P-176 :       Confirmation golf 18-09-2007

24

25         Alors, ce document-là, vous en avez pris

1           connaissance?

2           R. Oui.

3           Q. [310] O.K. Première des choses, c'est un document  
4           qui s'appelle « Confirmation de golf 18 septembre  
5           2007 ». Peut-être juste, là, sans entrer dans les  
6           détails, c'est un document qui émane de vous, ça,  
7           Monsieur Zambito?

8           R. Oui. C'est un document qui a été conçu par ma  
9           secrétaire, à Infrabec, dans le temps, oui.

10          Q. [311] O.K. Et on peut aller, c'est exact de dire  
11          que c'est un document qui a été saisi lors d'une  
12          perquisition chez Infrabec?

13          R. Oui. C'est bien ça.

14          Q. [312] Parfait. Vous souvenez-vous de la date que ça  
15          a été saisi?

16          R. Premier (1er) décembre deux mille neuf (2009).

17          Q. [313] Parfait. Alors juste nous dire, là, peut-  
18          être, parce que là les gens ne pourront pas le voir  
19          tout de suite, là, mais c'est un document qui est  
20          élaboré par votre secrétaire, puis ça sert à quoi,  
21          ce document-là?

22          R. C'est une activité qu'on avait décidé de faire,  
23          puis là ma mémoire me fait défaut, mais je le vois  
24          sur le document comme tel. Le dix-huit (18)  
25          septembre deux mille sept (2007), on avait

1           organisé, je ne dirais pas un tournoi de golf, mais  
2           un mini tournoi de golf. On était un, deux, trois,  
3           quatre, cinq... je vous dirais à peu près sept  
4           foursomes, vingt-huit (28) joueurs. On avait...  
5           J'avais pris l'initiative d'inviter les gens, les  
6           ingénieurs, les élus avec qui on faisait le plus  
7           fréquemment affaire.

8           Q. [314] O.K. Et ça c'était pour une activité de golf  
9           qui devait avoir lieu où?

10          R. C'était au club de golf... club de golf Islesmere,  
11          club de golf qui est à Ste-Dorothée, Laval. C'est  
12          un club où je suis membre depuis l'âge de quatorze  
13          (14) ans, où mon père est membre aussi depuis au-  
14          delà de, je vous dirais vingt-cinq (25) ans.

15          Q. [315] Parfait. Je vais juste vous dire, pour le  
16          moment, que dans la colonne de gauche, ce sont  
17          possiblement les entités, avec les personnes sous  
18          cette entité-là que vous invitez?

19          R. Oui.

20          Q. [316] Et ensuite de ça vous avez une colonne qui  
21          s'appelle, c'est un document en trois colonnes,  
22          invitation, et vous avez également une colonne qui  
23          est réponse.

24          R. Oui.

25          Q. [317] Alors ça, ça veut dire que c'est des gens que

1 vous invitiez, et votre adjointe administrative  
2 s'occupait de savoir si les gens venaient ou ne  
3 venaient pas. Exact?

4 R. C'est bien ça, oui.

5 Q. [318] Parfait. Alors, et il y a, sous un titre qui  
6 s'appelle Ville de Montréal, avec des personnes qui  
7 sont invitées. Pouvez-vous nous nommer ces  
8 personnes-là?

9 R. Oui. Est-ce que je donne leur réponse en même  
10 temps, ou...

11 Q. [319] Oui.

12 R. Oui? Bon. Ville de Montréal, on avait invité  
13 monsieur Robert Marcil, et la réponse avait été  
14 non. Monsieur Gilles Vézina, la réponse était oui.  
15 Monsieur Yves Themens, où la réponse était oui.  
16 Monsieur Luc Leclerc, où la réponse avait été oui.  
17 Monsieur Gilles Surprenant, où la réponse avait été  
18 oui. Lui il est un peu bifurqué, mais je pense que  
19 je vois monsieur Michel Paquette, où la réponse  
20 avait été oui.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [320] Vous voulez dire que la...

23 R. Il a été...

24 Q. [321] Vous voulez dire que le nom est biffé?

25 R. Biffé, oui, excusez. Il n'est pas clair. J'ai de la

1 misère à le lire. Excusez. Monsieur François  
2 Thériault, la réponse avait été oui. Monsieur Mario  
3 Duguay, la réponse avait été oui. Et monsieur  
4 Gilles Robillard, où la réponse avait été oui.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. [322] Également. Je vais y revenir, sur ces... Je  
7 vais revenir sur ces noms-là, et on va tout de  
8 suite faire le même exercice avec le second  
9 document. Ce document-là s'appelle « Souper de Noël  
10 Infrabec clients », et il y a une date, cinq (5)  
11 décembre deux mille huit (2008), le document aurait  
12 été créé à dix heures cinquante-quatre (10 h 54).

13 C'est exact? En haut à droite.

14 R. Oui. Oui. Absolument.

15 Q. [323] Et c'est également un document qui a été  
16 saisi dans les locaux d'Infrabec par la police.

17 R. C'est bien ça.

18 Q. [324] Parfait. Alors je vais vous demander... Je  
19 vais le coter tout de suite pour ne pas l'oublier.  
20 Alors, et on l'appelle « Souper de Noël Infrabec  
21 clients », donc il va être sous 13P-177.

22

23 13P-177 : Souper de Noël Infrabec clients 2008-  
24 12-04

25

1 Et également, là c'est un document qui a trois  
2 colonnes : « invités », colonne de gauche?

3 R. Oui.

4 Q. [325] Milieu, « compagnie », et ensuite de ça une  
5 troisième colonne à droite, qui elle-même est  
6 divisée en deux : « RSVP, oui/non ». Je vous  
7 demanderais de faire la même chose. Est-ce qu'on  
8 peut voir... On peut y voir la Ville de Montréal?

9 R. Oui, absolument.

10 Q. [326] Pouvez-vous nous faire la lecture des gens  
11 que vous avez invités, ceux qui ont confirmé le  
12 party de Noël?

13 R. Monsieur Luc Leclerc, oui; Gilles Surprenant, non;  
14 Michel Paquette, non; monsieur Gilles Vézina, il y  
15 a un commentaire qui est placé au milieu qui dit :  
16 « A téléphoné pour aviser d'un contretemps », donc  
17 non; monsieur Robert Marcil, oui; monsieur Yves  
18 Themens, oui; monsieur Marc Hébert, oui; Caterina  
19 Milioto, oui; monsieur Vincent Thibault, oui;  
20 monsieur Gilles Robillard, il n'y a pas de réponse;  
21 et monsieur François Thériault, pas de réponse.

22 Q. [327] Avant de parler de ces gens-là, un peu comme  
23 je vous posais la question pour le Mexique, c'est  
24 quoi l'intérêt d'inviter, de mettre sur notre liste  
25 de clients quand on est un entrepreneur des

1 fonctionnaires publics, des élus?

2 R. Bien, l'intérêt! Écoutez! Je pense que... Dans le  
3 domaine, quand arrivait le temps de Noël, souvent,  
4 c'était de coutume, puis je pense que la majorité  
5 des entrepreneurs procédait ainsi. Moi, je l'ai  
6 vécu jeune, quand arrivait le temps de Noël, il y  
7 avait tout le temps un petit cadeau, une  
8 reconnaissance de Noël qui était livrée aux gens  
9 avec qui on faisait affaire annuellement, que ce  
10 soit des ingénieurs, des élus, et tout ça, un  
11 panier de Noël, un gâteau de Noël. C'était de  
12 tradition de faire ça.

13 Q. [328] Là, c'est un souper au San Lorenzo?

14 R. Oui.

15 Q. [329] Ce n'est pas le même prix?

16 R. Non, ce n'est pas le même prix. Mais je veux dire,  
17 à un moment donné, moi, j'avais décidé d'innover,  
18 de faire ça différent. En deux mille sept (2007),  
19 je vais vous dire, l'expérience, au nombre qu'on  
20 invitait puis au nombre de personnes qu'on  
21 connaissait, ça prenait quasiment un messenger  
22 pendant un mois aller livrer les cadeaux et tout  
23 ça. Puis en bout de ligne, c'était... ça revenait  
24 quasi au même prix. Donc, moi, j'avais pris  
25 l'initiative d'inviter les gens à une soirée avant

1 Noël, qui était un genre de rencontre. C'était un  
2 cocktail dînatoire où est-ce que, pendant deux  
3 heures, on rencontrait les gens, on prenait un  
4 verre, on grignotait puis on parlait un peu de tout  
5 et de rien. C'était des gens de divers... tout le  
6 temps reliés au domaine de la construction mais...  
7 Il y avait des politiciens, il y avait des  
8 fonctionnaires, il y avait des employés à nous.  
9 C'était un peu un deux, trois heures de rencontre  
10 pour, avant Noël pour souligner Noël.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [330] Je comprends que le San Lorenzo est un  
13 restaurant qui coûte cher, où ça coûte cher, c'est  
14 ce que vous...

15 R. Bien coûte cher!

16 Q. [331] Je n'en sais rien.

17 R. Dans mon cas à moi, c'est abordable. Je veux dire,  
18 ce n'est pas le restaurant le plus extravagant à  
19 Montréal. C'est une trattoria. Donc...

20 Q. [332] O.K. Et est-ce que le fait d'inviter les gens  
21 au restaurant pour Noël excluait le messenger  
22 pendant un mois pour aller leur porter des cadeaux?

23 R. Oui, absolument. C'est une façon que moi...

24 Q. [333] C'était un ou l'autre?

25 R. Bien, regardez, il y a les compagnies... Moi, j'ai

1 déjà procédé par un processus d'envoyer un panier  
2 de Noël, et tout ça. Je l'ai fait pendant plusieurs  
3 années. Puis à un moment donné, cette année-là, je  
4 trouvais ça un peu ridicule d'entamer pendant  
5 quasiment, comme je vous dis, un mois de temps, on  
6 avait un employé à temps plein, va acheter les  
7 paniers, emballe les paniers. Puis honnêtement,  
8 c'était rendu plus compliqué. Le monde était mal à  
9 l'aise de recevoir. Puis on ne voulait pas rentrer  
10 dans la vie personnelle, commencer à avoir des  
11 adresses personnelles puis aller livrer les paniers  
12 ou le cadeau à des résidences personnelles.  
13 Souvent, au début, ça passait.

14           Moi, je vous dis, j'ai quarante-trois (43)  
15 ans, puis j'ai connaissance que ça fait trente (30)  
16 ans que ça se faisait ça, donner des petites  
17 affaires pour Noël, juste un petit... une  
18 reconnaissance pour Noël. Puis les gens étaient de  
19 plus en plus mal à l'aise à recevoir ça dans les  
20 bureaux, à recevoir ça à l'hôtel de ville ou à leur  
21 lieu de travail.

22           Ça fait que, moi, j'avais pensé innover et  
23 faire ça différemment, dire, tant qu'à envoyer des  
24 cadeaux, on va faire un petit cocktail dînatoire où  
25 est-ce qu'on va inviter les gens, on va les

1           rencontrer et ça va nous donner le temps de prendre  
2           un verre avec eux et d'échanger. Je veux juste vous  
3           rappeler qu'en deux mille sept (2007), on était  
4           avant... on pourrait appeler ça « la phobie  
5           Marteau » où est-ce que tout le monde avait peur  
6           d'avoir peur. C'était vu comme normal qu'on puisse  
7           prendre un goûter avant le temps des fêtes.

8           Me DENIS GALLANT :

9           Q. [334] Mais, ça, c'était normal. Mais entre vous et  
10          moi, là, inviter deux fonctionnaires de la Ville  
11          dans un hôtel au Mexique, ça, est-ce que vous  
12          considérez ça normal également à cette époque-là,  
13          au début deux mille (2000) où...

14         R. Bien, écoutez, aujourd'hui, avec tout qu'est-ce qui  
15         s'est passé, non. Dans le temps, bien, je me  
16         disais... Écoutez, il faut comprendre que, tu sais,  
17         à un moment donné, comme entrepreneur, tu es là, tu  
18         ne le fais pas méchamment, tu ne le fais pas pour  
19         enfreindre la loi ou quoi que ce soit...

20         Q. [335] Mais...

21         R. ... c'est fait de bonne foi, puis moi je me disais  
22         tout le temps... Je veux juste finir.

23         Q. [336] Oui.

24         R. Je me disais tout le temps, si le fonctionnaire,  
25         lui, comme fonctionnaire, se sent à l'aise, moi je

1 n'ai pas à être mal à l'aise de ça. Si on me le  
2 demande puis j'accepte de le faire, moi je ne vois  
3 pas... S'ils ont un code d'éthique, s'ils ont des  
4 directives à la Ville à suivre, c'est à eux à les  
5 respecter. Moi, si eux sont à l'aise, je ne me  
6 voyais pas mal à l'aise dans ça.

7 Q. [337] Mais on va se parler des vraies choses,  
8 Monsieur Zambito, là.

9 R. Oui.

10 Q. [338] Il y a des noms, là, qu'on n'a pas vus, on va  
11 en parler tantôt, mais il y a deux personnes qui  
12 sont là, au coeur de la corruption, là, et ce sont  
13 monsieur Surprenant et Leclerc. On s'entend que ces  
14 gens-là étaient, et vous allez m'excuser  
15 l'expression anglaise, sur le « payroll » des  
16 entrepreneurs? On s'entend, là? Non, mais c'est ce  
17 que vous avez dit ce matin.

18 R. Oui, mais le « payroll », il faut faire attention.  
19 Ils bénéficiaient du système, mais le fait que je  
20 les ai emmenés au Mexique puis j'ai dépensé... j'ai  
21 payé leurs dépenses, ça ne faisait pas que j'avais  
22 un laissez-passer de plus. Quand j'avais un  
23 prochain contrat, j'allais payer mes dus et... Je  
24 veux dire, c'était vraiment, à un moment donné,  
25 c'était une relation où est-ce que ça a tombé, on

1           devrait, ça serait « le fun », puis à un moment  
2           donné, O.K., on va organiser ça. Ce n'était pas  
3           fait dans un but... C'est important de le savoir,  
4           ce n'était pas fait dans... Oui?

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Q. [339] Continuez.

7           R. Ce n'était pas dans un but de dire : « Je vais  
8           t'emmener au Mexique puis tel contrat, tu vas me  
9           mettre du budget supplémentaire ou... » C'était  
10          vraiment fait, c'était un voyage de golf qui  
11          s'organisait.

12          Q. [340] Mais s'il n'avait aucun pouvoir, monsieur  
13          Surprenant, là...

14          R. Oui?

15          Q. [341] ... pourquoi vous lui donniez un pour cent  
16          (1 %) ?

17          R. Pardon?

18          Q. [342] S'il n'avait aucun pouvoir, pourquoi lui  
19          donniez-vous un pour cent (1 %) ?

20          R. Mais je pense que dans le témoignage, ça n'a pas  
21          été démontré qu'il n'avait aucun pouvoir. C'est la  
22          personne que j'ai... la façon que je l'ai expliqué,  
23          c'est la personne qui s'occupait des budgets à la  
24          Ville, c'est lui qui faisait les budgets et qui  
25          prévoyait les montants de contingence.

1 Q. [343] Donc, c'est lui qui faisait en sorte que les  
2 contrats étaient plus élevés?

3 R. Sur un laps de temps, comme j'ai dit, un long laps  
4 de temps, il s'assurait que les budgets étaient...  
5 comment je pourrais... je ne dirais pas en anglais  
6 « upgradés », qui suivaient...

7 Q. [344] Bien oui, donc que les contrats étaient plus  
8 élevés qu'ils ne devaient l'être en réalité?

9 R. C'est ça.

10 Q. [345] Donc, vous lui donniez un pour cent (1 %) à  
11 lui...

12 R. Oui.

13 Q. [346] Mais vous étiez aussi en même temps assuré  
14 d'avoir plus d'argent, parce que le contrat était  
15 plus élevé?

16 R. Oui, mais sauf que ce n'était pas du cas par cas.  
17 Quand il évaluait, il faisait l'étude des contrats.  
18 Lui, quand il était à l'étude, il faisait la  
19 préparation d'un contrat, il n'était pas au courant  
20 encore à qui ça allait aller. Ça fait qu'il ne  
21 pouvait pas savoir que tel contrat allait aller à  
22 moi, donc vu que je l'ai emmené au Mexique, il  
23 aurait mis plus de budget. C'est ça, je veux que ça  
24 soit clair.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [347] Mais êtes-vous au courant que d'autres  
3 entrepreneurs lui ont donné des cadeaux, lui ont  
4 donné des cadeaux similaires? Êtes-vous au courant  
5 de ça que d'autres entrepreneurs ont continué à  
6 l'arroser, monsieur Surprenant, ont continué à  
7 arroser monsieur Leclerc?

8 R. Sûrement. Sûrement.

9 Q. [348] Parce que ça faisait partie d'une façon de  
10 faire, là?

11 R. Oui.

12 Q. [349] Ces gens-là bénéficiaient du système, autant  
13 monétaire, ça c'est à votre connaissance  
14 personnelle?

15 R. Oui.

16 Q. [350] Autant monétaire qu'autant cadeaux, golf,  
17 voyages, et caetera?

18 R. Absolument.

19 Q. [351] Ça, vous êtes au courant? Maison?

20 R. Là, écoutez, là, je n'embarquerai pas là-dedans. Ce  
21 n'est pas des faits que...

22 Q. [352] Avez-vous déjà gardé la Porsche de monsieur  
23 Leclerc dans votre garage, quelque chose comme ça?

24 R. Pardon?

25 Q. [353] Avez-vous déjà gardé un véhicule appartenant,

1 un véhicule de luxe appartenant à un fonctionnaire  
2 de la Ville de Montréal dans votre entreprise?

3 R. Oui, on avait un garage souterrain chez Infrabec,  
4 puis je ne pourrais pas vous dire l'année, mais il  
5 a déjà « storé » une de ses... son auto dans...

6 Q. [354] Êtes-vous capable de nous dire la marque de  
7 voiture?

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [355] Attendez. Pour commencer, « il a déjà  
10 storé », on parle de qui?

11 R. On parlait de monsieur Leclerc.

12 Q. [356] Monsieur Leclerc?

13 R. Oui.

14 Q. [357] O.K. Et quel était son véhicule?

15 R. De mémoire, c'était une Corvette...

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. [358] Une Corvette?

18 R. Je ne connais pas les modèles, mais une Corvette.

19 Q. [359] Un véhicule de luxe?

20 R. De luxe, oui.

21 Q. [360] O.K. Je vais revenir au tournoi de golf, donc  
22 le premier document. Vous souvenez-vous des  
23 montants que ça coûtait par personne pour être  
24 membre d'un « foursome » lors de ce tournoi de  
25 golf-là?

1 R. Ça coûtait à qui?

2 Q. [361] Un montant, parce que généralement ça coûte  
3 quelque chose quand on va jouer au golf. Et qui  
4 payait, qui a payé pour les ingénieurs de la Ville  
5 de Montréal?

6 R. C'est nous. C'est un événement que nous avons  
7 organisé.

8 Q. [362] O.K.

9 R. Nous avons invité les personnes qui se retrouvent  
10 sur la liste que j'ai devant moi.

11 Q. [363] O.K. Vous êtes d'accord, quand on va dans un  
12 tournoi de golf pour Opération Enfant Soleil ou  
13 dons, et caetera, tout le monde paye sa part, c'est  
14 le but de l'exercice, là?

15 R. Oui.

16 Q. [364] Mais dans ce cas-là, ce n'était pas ça,  
17 c'était vraiment un cadeau?

18 R. Oui, mais un tournoi de Opération Enfant Soleil, on  
19 ramasse des fonds, aussi, pour donner à la  
20 fondation. Ici...

21 Q. [365] Ça c'était un cadeau aux clients sur le bras  
22 du boss? Est-ce que c'est ça, là?

23 R. C'est moi qui invitais du monde à mes frais, oui.  
24 Mais je n'ai pas fait de donation à aucune  
25 fondation.

1 Q. [366] O.K. Puis combien ça coûte, une journée comme  
2 ça, à peu près? Parce que j'imagine que le club de  
3 golf vous charge là par personne?

4 R. Écoutez, figurez là un, moi, comme je vous dis,  
5 j'étais membre, ça m'a été facturé global puis ça a  
6 été payé par la comptabilité de Construction  
7 Infrabec. Je n'ai pas le montant en mémoire mais on  
8 peut figurer un, avec le souper et tout, un, je  
9 vous dirais un cent cinquante dollars (150 \$)  
10 par... cent cinquante (150 \$) à deux cents dollars  
11 (200 \$) par personne.

12 Q. [367] Là, on en a eu deux suites aux enquêtes  
13 policières, de ces documents-là, est-ce que vous  
14 avez de l'information à savoir combien de fois vous  
15 avez invité, et je vais me limiter là, je vais  
16 commencer là à y aller par personne, on va  
17 commencer avec Gilles Surprenant.

18 R. Oui.

19 Q. [368] Des cadeaux de ce type là, des invitations  
20 pendant toute la période que vous avez eu à faire  
21 avec monsieur Surprenant. Êtes-vous au courant dans  
22 un premier temps, parce qu'on va lui mettre une  
23 fin, il a pris sa retraite à un moment donné.

24 R. Oui, il a pris sa retraite.

25 Q. [369] Quand ça?

1 R. Écoutez, je pense que quand le gouvernement a mis  
2 sur pied l'Escouade Marteau, je pense que ça a  
3 poussé beaucoup de fonctionnaires à prendre leur  
4 retraite. Je n'ai pas les dates précises mais vous  
5 pouvez là plus, plus ou moins six mois, alentour de  
6 ces dates-là.

7 Q. [370] On irait à peu près à deux mille huit (2008),  
8 deux mille neuf (2009)?

9 R. Je dirais deux mille neuf (2009), deux mille dix  
10 (2010).

11 Q. [371] O.K. Êtes-vous capable de nous dire à combien  
12 de reprises vous avez donné de l'argent vous-même à  
13 monsieur Surprenant?

14 R. Écoutez, à plusieurs reprises dépendant du nombre  
15 de contrats.

16 Q. [372] Sur une échelle de combien d'années environ?

17 R. Bien écoutez, je vous dirais facilement sur une  
18 échelle de huit ans, dix (10) ans, comme il faut.

19 Q. [373] O.K. Vous pensez avoir donné combien environ  
20 à monsieur Surprenant total?

21 R. Écoutez, c'est dur à vous donner un chiffre là. Je  
22 peux vous dire que pendant ce laps de temps-là j'ai  
23 eu peut-être l'équivalent d'une quinzaine, d'une  
24 vingtaine de contrats, je, je n'ai pas les  
25 documents devant moi.

1 Q. [374] Mais à peu près? Est-ce que c'est, c'est plus  
2 ou moins vingt mille (20 000 \$), cinquante mille  
3 (50 000 \$), cent mille (100 000 \$)?

4 R. Moi je dirais que c'est de l'ordre des cent mille  
5 (100 000 \$) facilement.

6 Q. [375] Que seule Infrabec a donné. Vous, là, par  
7 Infrabec, a donné à monsieur Surprenant.

8 R. Oui. Moi je parle tout le temps de mon expérience à  
9 moi, Infrabec.

10 Q. [376] Avez-vous déjà donné...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [377] Je m'excuse, quand vous dites « Des cent  
13 mille (100 000 \$)... ».

14 R. Bien je vous dirais aux alentours de cent mille  
15 (100 000 \$), deux cents mille (200 000 \$), dans  
16 ces, ces eaux-là, plus ou moins. Je n'ai pas le, je  
17 n'ai pas la comptabilité, je n'ai pas les chiffres,  
18 je n'ai pas le nombre de contrats, je ne peux pas  
19 vous donner un chiffre mais si j'y vais par  
20 déduction, j'ai eu en moyenne deux, trois contrats  
21 par année pendant huit ans ça fait une trentaine  
22 (30) de contrats, je mets une moyenne, tu sais, ça  
23 fait que je figure aux alentours...

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. [378] Donc un pour cent (1 %) de trois millions

1 (3 M\$) c'est quand même...

2 R. Oui, mais c'est pour ça que je vous dis aux  
3 alentours de cent (100 000 \$), deux cent mille  
4 (200 000 \$).

5 Q. [379] O.K.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. [380] Est-ce que monsieur Surprenant, lui, faisait  
8 un suivi des quotes que vous deviez lui payer? Par  
9 exemple, une fois qu'il savait que vous aviez gagné  
10 un contrat, est-ce qu'il vous appelait pour vous  
11 dire que c'était le temps de payer la TPS?

12 R. Efficace, très efficace.

13 Q. [381] Il est très efficace?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [382] Ça veut dire quoi?

16 R. Aussitôt que le contrat il était octroyé par le  
17 Conseil de Ville ou le Comité exécutif de la Ville  
18 de Montréal, monsieur Surprenant s'assurait de vous  
19 appeler puis de demander son dû.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. [383] Est-ce que monsieur Surprenant vous faisait  
22 part qu'il devait défendre devant le Comité  
23 exécutif l'augmentation d'un contrat par exemple  
24 pour avoir, pour que le contrat soit plus haut dans  
25 les chiffres que normalement il devrait être?

1 R. Écoutez, ma compréhension que j'ai c'est que les  
2 budgets étaient déjà pré-approuvés donc il n'y  
3 avait pas vraiment de... C'est sûr qu'il y a une  
4 recommandation qui devait être faite, mais j'ai  
5 comme l'impression que c'est vraiment, je pourrais  
6 dire, excusez l'expression « de la poutine  
7 administrative de la Ville » je ne le sais pas.  
8 Mais je pense que les montants étaient pré-  
9 approuvés avant que les projets aillent en appel  
10 d'offres donc en ayant des budgets préapprouvés, si  
11 le montant de la soumission ne dépassait pas les  
12 budgets préapprouvés, c'était un suivi qui se  
13 faisait automatiquement. Si le montant, je vous  
14 donne un exemple, était de trois millions (3 M\$) et  
15 la soumission, le plus bas soumissionnaire était à  
16 trois millions deux cent mille (3 200 000 \$), là à  
17 ma compréhension, il y avait de la documentation,  
18 un suivi et tout à faire pour expliquer aux gens du  
19 comité exécutif ou conseil de ville pourquoi il y  
20 avait un dépassement de coûts.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [384] Et c'était connu le montant qui était  
23 préapprouvé?

24 R. Bien, écoutez, comme j'ai expliqué jeudi, connu...  
25 il y a un montant qui était fixé qui était le dix

1           pour cent (10 %) du cautionnement. Donc, si on  
2           demandait un trois cent mille (300 000 \$) de  
3           cautionnement, on prenait pour acquis que le budget  
4           là approuvé était de trois millions (3 M\$) plus ou  
5           moins quelques mille piastres.

6           Me DENIS GALLANT :

7           Q. [385] Surprenant, quand vous dites « il appelait  
8           assez vite une fois que le contrat était sorti »  
9           puis que, par exemple, Infrabec l'avait, ces  
10          remises d'argent-là se faisaient, j'imagine, en  
11          liquide là, c'est toujours la même chose là.

12          R. Toujours en liquide.

13          Q. [386] Et est-ce que c'est toujours le même  
14          stratagème pour obtenir de l'argent liquide, ce que  
15          vous avez expliqué jeudi dernier?

16          R. Oui, c'est la même façon.

17          Q. [387] Donc, si on a besoin de quarante mille ou  
18          cinquante mille ou soixante mille (40 000 \$-  
19          50 000 \$-60 000 \$) à donner à l'ingénieur de la  
20          Ville, on doit lui apporter en argent sonnant...

21          R. Oui.

22          Q. [388] ... bien, on doit nécessairement faire de la  
23          fausse facturation.

24          R. Oui. Et c'est important, je pense, je veux le  
25          souligner, il y a souvent plusieurs reportages de

1 médias qui ont fait part que les entrepreneurs, les  
2 entreprises comme les nôtres, on faisait de la  
3 fausse facturation pour payer nos employés  
4 comptants. Dans notre domaine à nous où est-ce  
5 qu'on était rendu des entreprises d'envergure là,  
6 quand même un chiffre d'affaires assez élevé, c'est  
7 une pratique qui ne se faisait pas. La fausse  
8 facturation qui se faisait, c'était vraiment pour  
9 payer le dû qu'on devait soit, comme on a ressorti,  
10 à la mafia, soit aux partis politiques, soit des  
11 quotes de même aux fonctionnaires et au financement  
12 des campagnes politiques aussi des différents  
13 partis politiques.

14 Q. [389] Ce qui fait en sorte que monsieur Surprenant  
15 va être... vous allez lui remettre des sommes, pour  
16 le commun des mortels là, qui sont substantielles  
17 en argent liquide, quand on parle de plusieurs  
18 milliers de dollars, c'est exact?

19 R. Oui.

20 Q. [390] Ceci étant dit, cette remise d'argent-là se  
21 faisait comment? Comment? Il vous appelait, mais  
22 vous le rencontriez où lui, ce monsieur-là là, pour  
23 lui remettre des sommes d'argent?

24 R. Écoute, il n'y avait pas d'endroit précis. On  
25 s'appelait, on se donnait un point de rencontre. On

1 se rencontrait et je lui remettais qu'est-ce que je  
2 devais lui remettre et c'est...

3 Q. [391] Mais, est-ce qu'on parle de resto? De bar?  
4 De...

5 R. Écoutez, au début... au début, souvent je prenais  
6 le temps d'aller dîner puis...mais par après,  
7 t'sais, on a quand même un horaire assez chargé,  
8 moi, j'avais un horaire assez chargé, donc je le  
9 rencontrais, je le croisais puis... Ça devenait un  
10 peu redondant là les rencontres, ça fait que...

11 Q. [392] Ça fait cliché un peu ce que je vais vous  
12 dire là, mais ce qu'on voit au Cosenza là, c'est  
13 des piles là quand on fait... Et c'était remis  
14 quoi, dans une enveloppe brune?

15 R. C'était remis dans des enveloppes.

16 Q. [393] Dans des enveloppes.

17 R. Oui.

18 Q. [394] Parfait. Et est-ce qu'il y a eu des moments  
19 où est-ce que vous avez eu peut-être des différends  
20 avec monsieur Surprenant ou ça a toujours bien été?

21 R. Non, je pense que, en général... Non. En général,  
22 je pense que c'était la façon de faire là.

23 Q. [395] O.K. Est-ce que dans le groupe  
24 d'entrepreneurs, est-ce que chacun s'occupait de  
25 payer monsieur... à votre connaissance toujours

1           personnelle, payer monsieur Surprenant ou vous  
2           aviez des fois des mandataires, c'est-à-dire « aye!  
3           Joe, va donc porter l'argent à monsieur  
4           Surprenant »?

5           R. Non. À ma connaissance, chacun... chacun s'occupait  
6           de ses affaires.

7           Q. [396] O.K.

8           LA PRÉSIDENTE :

9           Q. [397] Ça, ça veut dire que chacun allait porter  
10          lui-même l'argent.

11          R. Oui, chacun réglait avec monsieur Surprenant. Oui.

12          Me DENIS GALLANT :

13          Q. [398] Parfait. Monsieur Surprenant, outre les  
14          montants que vous avez pu donner, cent mille  
15          (100 000 \$), peut-être deux cent mille (200 000 \$),  
16          vous n'avez pas gardé la trace de ces argents-là,  
17          quand on parle de voyage, on en a un exemple avec  
18          les photos au Mexique, quand on parle d'activités  
19          assez dispendieuses là, plus qu'un souper là, du  
20          golf, des billets de spectacle, des billets de  
21          hockey, des trucs comme ça, est-ce que, ça, ça se  
22          faisait et à combien de reprises?

23          R. C'était plus, je vous dirais, c'était plus des  
24          joutes de golf qui étaient plus coutume. Les  
25          soupers, les dîners, c'est arrivé à quelques

1 reprises, mais c'était vraiment plus le golf là,  
2 des joutes de golf qu'on avait là.

3 Q. [399] De mémoire, êtes-vous capable de nous dire  
4 combien de fois vous l'avez...

5 R. Moi, je vous dirais là deux fois, trois fois par  
6 été, par saison, plus ou moins là.

7 Q. [400] Parfait. On va passer à monsieur Leclerc.  
8 Monsieur Leclerc, j'en ai pour un bon bout. Je vais  
9 vous demander de suspendre.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, à cet après-midi, quatorze heures (14 h 00).

12

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bon après-midi à tous.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Bon après-midi.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. [401] Monsieur Zambito, on m'informe à l'instant  
22 que le premier contrat avec la Ville de Montréal  
23 daterait d'avril deux mille (2000). Est-ce que ça  
24 peut être exact ça?

25 R. Oui, comme je vous ai dit, les dates...

1 DISCUSSION HORS DOSSIER

2 Me DENIS GALLANT :

3 Q. [402] Alors, je répète ma question. On m'informe à  
4 l'instant que le premier contrat que vous avez  
5 obtenu à la Ville de Montréal pour celui que vous  
6 aviez parlé sur la rue Notre-Dame...

7 R. Oui.

8 Q. [403] ... qui est aux environs de cinq cent trente  
9 mille (530 000 \$), on va me donner les détails plus  
10 tard, daterait d'avril deux mille (2000). Est-ce  
11 que ça peut être exact ça?

12 R. Très possible, j'ai dit deux mille (2000), deux  
13 mille un (2001), deux mille deux (2002) là, je n'ai  
14 pas... je n'ai pas les contrats devant moi et je  
15 n'ai pas les documents, ça fait que je fais  
16 référence à ma mémoire.

17 Q. [404] Parfait. Ce qui fait en sorte qu'il est  
18 plausible qu'à partir de ce moment-là, vous allez  
19 faire connaissance avec Luc Leclerc et possiblement  
20 Gilles Surprenant également.

21 R. Oui.

22 Q. [405] Parfait. Et ce qui ferait en sorte que le  
23 voyage au Mexique, sur lesquelles les photos... que  
24 les photos que je vous ai montrées ce matin  
25 dateraient à peu près de deux mille deux (2002).

1 Est-ce que c'est possible ou plus tôt que ça?

2 R. Écoutez, à ma mémoire, le voyage aurait eu lieu à  
3 l'automne deux mille (2000)...

4 Q. [406] Deux mille (2000).

5 R. ... parce que je me souviens très bien que ma  
6 conjointe était enceinte de mon premier fils.

7 Q. [407] O.K. Ce qui vous donnerait dans le temps  
8 là...

9 R. Oui, oui.

10 Q. [408] ... une indication dans le temps.

11 R. Oui.

12 Q. [409] Alors, nous avons parlé abondamment de  
13 monsieur Surprenant ce matin, on va parler de  
14 monsieur Leclerc. Alors, j'avais déjà... j'avais  
15 déjà ouvert une porte jeudi dernier sur monsieur  
16 Leclerc et votre connaissance de monsieur Leclerc  
17 quand vous avez obtenu le fameux contrat là, en  
18 face de la Raffinerie Lantic.

19 R. Oui.

20 Q. [410] Parfait. C'est à ce moment-là que vous allez  
21 connaître monsieur Leclerc, Luc Leclerc.

22 R. C'est ça.

23 Q. [411] Et pour résumer votre témoignage, ce  
24 monsieur-là a parlé peut-être que vous allez peut-  
25 être avoir la vie dure si vous persistez à obtenir

1 des contrats dans les égouts à Montréal. Est-ce que  
2 je résume ça à peu près?

3 R. Oui, absolument.

4 Q. [412] O.K. Et va parler que les autres  
5 entrepreneurs n'étaient pas vraiment contents.

6 R. Oui.

7 Q. [413] Et à une question que je vous ai posée, qu'on  
8 aurait peut-être évoqué également que la mafia ne  
9 serait peut-être pas contente non plus.

10 R. Oui, on l'a évoqué, c'est bien ça.

11 Q. [414] Parfait. Alors, monsieur Leclerc est un  
12 ingénieur, vous en avez parlé ce matin, et c'est un  
13 monsieur qui est là, généralement, pour surveiller  
14 les travaux et possiblement autoriser des extra ou  
15 le montant prévu aux contingences, c'est exact?

16 R. C'est bien ça, oui.

17 Q. [415] Alors, vous allez nous parler, effectivement,  
18 lors de ce premier-là, est-ce que vous avez obtenu  
19 des extra?

20 R. Écoutez, en ma mémoire, il y avait un montant qui  
21 était alloué aux contingences, c'est un montant là  
22 que normalement - et comme je vous dis, je n'ai pas  
23 le document devant moi - c'est un dix pour cent  
24 (10 %) qui était prévu en contingence. Il va  
25 falloir vérifier avec le contrat lui-même si

1 c'était bien ça. Je n'ai pas vraiment de... de  
2 souvenance c'était quoi le montant exact, mais sur  
3 ce contrat-là, il y avait eu des ordres de  
4 changement et des contingences qui avaient été  
5 demandées de notre part.

6 Q. [416] Ce que je vais faire, je vais y aller... je  
7 vais y aller plus généralement avec monsieur  
8 Leclerc. J'irai à la suite, plus spécifiquement.  
9 monsieur Leclerc demandait, en échange de vous  
10 verser des extra, un pourcentage. Est-ce que je me  
11 trompe quand je dis ça?

12 R. Oui, en effet. Je pense que c'est important de  
13 préciser de la façon que c'était fait. Lorsqu'il y  
14 avait des... sur un projet quelconque, il y avait  
15 un montant de prévu en contingence, l'entrepreneur  
16 présentait les contingences qui étaient payables,  
17 qu'on trouvait sur le... qu'on trouvait sur le  
18 chantier qu'on montait et qu'on présentait à la  
19 Ville. C'étaient des ordres de changements qui  
20 étaient réels sur le chantier. Donc à partir de là,  
21 nos ingénieurs montraient, montraient la  
22 documentation et tous les documents à monter la  
23 réclamation et la demande d'ordre de changement et  
24 on les présentaient à la Ville. Une fois que  
25 c'était accepté par la Ville, l'ordre de changement

1           était autorisé par l'ingénieur en charge du projet,  
2           et lors du décompte - Un décompte, c'est un genre  
3           de facture graduelle qu'on fait à tous les mois à  
4           la Ville pour faire notre demande de paiement.  
5           Donc, lorsqu'un extra ou un ordre de changement  
6           était accepté, le mois suivant on rajoutait,  
7           l'ingénieur l'incluait dans notre demande de  
8           paiement et on était payé pour cet extra-là.

9           Q. [417] Je vais aller droit au but, là.

10          R. Oui.

11          Q. [418] Il y a sûrement, dans les contrats, des vrais  
12          extra. Exemple, vous frappez une matière qui est  
13          plus solide que d'autre, ça vous coûte plus cher en  
14          termes d'équipement, de taux horaire, et caetera,  
15          et vous allez dire : « Bien écoutez, là, ça va me  
16          coûter plus cher que ce qui était prévu  
17          initialement. »

18          R. Oui.

19          Q. [419] « Et je le réclame. »

20          R. Oui.

21          Q. [420] O.K. Est-ce qu'il est exact de dire qu'il n'y  
22          a pas juste ça, il y a également des faux extra qui  
23          sont demandés, et si c'est le cas, est-ce que ça se  
24          fait de façon, je vous dirais presque automatique,  
25          là?

1 R. Oui. Les extra, juste pour terminer sur les extra  
2 qu'on rencontrait, la Ville de Montréal avait des  
3 chartes prédéterminées qui fixaient le taux horaire  
4 des employés, fixaient le taux de location de  
5 l'équipement et des matériaux sur présentation de  
6 factures qu'on joignait, plus un pourcentage qui  
7 était prévu. Quand ça se tenait puis c'était  
8 autorisé, ça nous était payé.

9 Souvent, sur les projets, comme je vous ai  
10 mentionné, il y avait un montant de contingences  
11 qui était prévu. Puis je vais prendre un exemple  
12 pour illustrer qu'est-ce que je veux démontrer. Sur  
13 trois millions (3 M), mettons il y avait trois cent  
14 mille dollars (300 000 \$) de contingences de  
15 prévues. Une fois que nos travaux étaient exécutés  
16 et on présentait nos demandes de changement, nos  
17 ordres de changement, admettons qu'on avait des  
18 factures pour cent cinquante (150) ou deux cent  
19 mille (200 000) d'extra valables, qu'on présentait  
20 à la Ville. Une fois qu'elles étaient présentées et  
21 étaient autorisées, entre qu'est-ce qu'on avait  
22 présenté comme extra et le montant prévu au  
23 contrat, il y avait une différence, un budget de  
24 cent mille dollars (100 000 \$) qui restait au  
25 contrat. Et c'est là qu'on s'organisait avec

1 l'ingénieur qui était attiré au projet pour monter  
2 des faux extra pour aller charger... excusez,  
3 chercher le budget qui restait au contrat. Donc,  
4 pour aller, excusez l'expression, mais manger le  
5 cent mille (100 000) là, qui restait au montant des  
6 contingences prévues.

7 Q. [421] Il est laissé dans l'enveloppe. Il y a une  
8 enveloppe qui est prévue...

9 R. Vider, pour vider l'enveloppe.

10 Q. [422] Vider l'enveloppe. O.K. Et quand vous dites  
11 on s'arrangeait avec l'ingénieur, alors, par  
12 exemple, est-ce que vous avez fait ça avec monsieur  
13 Luc Leclerc?

14 R. Écoutez, c'était une pratique usuelle. Je peux vous  
15 affirmer et vous confirmer, si on fait la  
16 vérification de tous mes contrats que j'ai faits à  
17 la Ville de Montréal avec monsieur Leclerc, les  
18 budgets ont été vidés à quatre-vingt-dix-neuf point  
19 neuf pour cent (99.9 %) du temps.

20 Q. [423] Il demandait quoi en retour, monsieur  
21 Leclerc, pour faire ça?

22 R. Monsieur Leclerc, la façon de faire, c'était que  
23 sur qu'est-ce que, le montant qu'on passait extra  
24 bidon, soixante-quinze pour cent (75 %) du montant  
25 allait à l'entrepreneur, et vingt-cinq pour cent

1 (25 %) du montant allait à l'ingénieur.

2 Q. [424] Donc, sur, par exemple...

3 R. Cent mille (100 000)?

4 Q. [425] On repart, on récapitule, il y a deux cent  
5 mille (200 000) de contingences de prévues au  
6 contrat...

7 R. Oui.

8 Q. [426] ... puis il y a une enveloppe avec deux cent  
9 mille dollars (200 000 \$) qui est là, en cas  
10 d'imprévu.

11 R. Oui.

12 Q. [427] Il y a un cent mille (100 000) que vous êtes  
13 capable de réclamer, là, dans mon hypothèse, sans  
14 aucune difficulté avec vos ingénieurs, faire le  
15 calcul, et caetera, et vous présentez une  
16 réclamation.

17 R. Oui.

18 Q. [428] À ce moment-là.

19 R. Oui.

20 Q. [429] Et ensuite de ça, il va rester cent mille  
21 (100 000) dans l'enveloppe sur le contrat, et  
22 l'entrepreneur et l'ingénieur de la Ville  
23 s'arrangent pour que ce montant-là soit dépensé en  
24 entier.

25 R. C'est bien ça.

1 Q. [430] Exact?

2 R. Oui.

3 Q. [431] Et il va y avoir un partage, c'est-à-dire que  
4 vous, par exemple, vous allez garder soixante-  
5 quinze mille (75 000), et, en termes de  
6 pourcentage, là...

7 R. Oui.

8 Q. [432] ... si on est à cent mille (100 000),  
9 monsieur Leclerc, dans son cas, va se garder vingt-  
10 cinq mille (25 000).

11 R. Oui. C'est un...

12 Q. [433] Comment vous payez ce montant-là?

13 R. Toujours en liquide.

14 Q. [434] Donc, toujours avec le stratagème de fausse  
15 facturation?

16 R. C'est bien ça.

17 Q. [435] Parfait.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [436] Monsieur Zambito, est-ce que je comprends  
20 que, dans le fond, peu importe le montant des faux  
21 extra, c'était vingt-cinq pour cent (25 %) qui  
22 allait dans les poches de monsieur Leclerc?

23 R. Oui. Sur les extra bidon, qui n'étaient pas réels.

24 Q. [437] C'est ça. Les faux extra.

25 R. Oui. Qui n'étaient pas réels au contrat.

1 Q. [438] O.K.

2 R. C'était un partage de soixante-quinze pour cent  
3 (75 %) l'entrepreneur, et vingt-cinq pour cent  
4 (25 %) au fonctionnaire.

5 Q. [439] Merci.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. [440] Et sur les vrais extra, jamais l'ingénieur va  
8 se prendre une cote là-dessus?

9 R. Non. Qu'est-ce qui était extra réel et payable, ça  
10 appartenait à l'entrepreneur. C'est des travaux là,  
11 qu'on avait réalisés.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [441] Puis les vrais extras, comme vous dites...

14 R. Oui.

15 Q. [442] ... étaient-ils réellement vrais?

16 R. Oui, parce que c'était, comme je vous dis, c'est  
17 des obstacles qu'on avait au chantier, et c'était -  
18 comment je vous dirais - vérifié par le surveillant  
19 de chantier qui, lui, avait des notes, prenait  
20 tout, nos productions, nos obstacles, le journal  
21 quotidien.

22 Q. [443] Mais le surveillant de chantier, c'est encore  
23 quelqu'un de la Ville?

24 R. Oui, c'est un employé, un technicien de la Ville,  
25 oui. Oui, c'est un technicien de la Ville.

1 Q. [444] Alors, lui avait peut-être aussi avantage à  
2 s'arranger pour que les extra que vous disiez que  
3 c'était de vrais extra n'étaient peut-être pas  
4 vrais, vrais, vrais?

5 R. Ça arrivait souvent qu'il procédait de cette façon-  
6 là.

7 Q. [445] Et, là, il y avait combien de pourcentage  
8 pour lui?

9 R. Écoutez, qu'est-ce que je peux vous dire, c'est  
10 que... Aujourd'hui, avec le recul, quand on analyse  
11 ça, je peux vous confirmer que tous les échelons...  
12 tous les échelons des employés de la Ville, puis il  
13 faut faire attention, parce qu'il y avait du monde  
14 avec qui on faisait des projets, il y avait des  
15 ingénieurs, il y avait des surveillants de chantier  
16 qui étaient du monde honnête. Mais beaucoup de  
17 monde, puis ils s'organisaient pour faire équipe  
18 ensemble, avoir le bon ingénieur, le bon  
19 surveillant, le bon... ça travaillait de  
20 connivence.

21 Q. [446] Donc, ce que vous dites, c'est qu'à tous les  
22 échelons des employés de la Ville, il y avait des  
23 gens qui étaient corrompus?

24 R. Absolument.

25 Q. [447] O.K. Ce qui veut dire que quand vous tombiez

1 avec une équipe qui ne l'était pas...

2 R. Oui.

3 Q. [448] ... ça ne devait pas très bien aller?

4 R. Bien, on faisait notre ouvrage comme on devait la  
5 faire, selon les règles et devis. Puis qu'est-ce  
6 qui était payable était payé. On n'avait pas de  
7 surplus bidon.

8 Q. [449] Êtes-vous en mesure de nous dire ce serait  
9 quel pourcentage des employés de la Ville qui  
10 étaient corrompus?

11 R. C'est une question à laquelle j'aurais beaucoup de  
12 misère à vous répondre, là, honnêtement. Je ne suis  
13 pas en mesure d'évaluer. Je m'avancerais dans un  
14 domaine où je ne suis pas à l'aise.

15 Q. [450] O.K. Alors, si on ne parle pas de  
16 pourcentage, si je vous demande, il y avait combien  
17 de personnes, à votre connaissance, que vous  
18 pouviez corrompre?

19 R. Écoutez, je vous dirais, là... Il faut garder en  
20 perspective, tout le temps qu'on est dans le  
21 domaine du module de voirie et travaux, parce qu'il  
22 y a d'autres départements, les travaux des eaux, et  
23 tout ça, où est-ce que je peux vous confirmer que  
24 la même dynamique n'était pas là. C'était très mené  
25 très durement et c'était... les règles étaient

1 suivies à la lettre, là. Il n'y avait pas de  
2 laisser-passer. Puis c'est important de le dire. Il  
3 y avait des départements qu'il n'y avait pas de  
4 magouille.

5 Q. [451] O.K. Bien, alors ici, là...

6 R. Ici.

7 Q. [452] ... présentement, on a un employé qui est  
8 chargé de la planification?

9 R. Oui.

10 Q. [453] Un ingénieur?

11 R. Oui.

12 Q. [454] Un ingénieur qui est chargé des  
13 contingentements?

14 R. Oui.

15 Q. [455] On a l'autre ingénieur qui surveille les  
16 travaux qui, lui aussi, pouvait être acheté?

17 R. Oui.

18 Q. [456] O.K. Et qui était-il cette personne-là?

19 R. Vous parlez de l'ingénieur en charge?

20 Q. [457] Celui qui surveillait les travaux que vous  
21 pouviez...

22 R. Bien, il y avait différents... il y avait  
23 différents surveillants qui faisaient du travail de  
24 terrain. Honnêtement, là, si vous me demandez de  
25 vous les nommer...

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [458] Si je vous rafraîchis la mémoire avec ce  
3 qu'on a déposé ce matin...

4 R. Oui.

5 Q. [459] ... les listes des invitations à votre party  
6 de Noël ou party de golf, allez-vous être capable  
7 de répondre à madame la présidente?

8 R. Plus facile, oui.

9 Q. [460] Je vais les reprendre, Madame. Nous allons  
10 commencer avec la... avec la confirmation de golf  
11 du dix-huit (18) septembre. Je vais m'approcher de  
12 vous parce que je ne vous avais pas laissé les  
13 documents compte tenu...

14 R. Oui.

15 Q. [461] Ce qu'on va faire, avant de revenir à  
16 monsieur Leclerc pour répondre aux interrogations  
17 de madame Charbonneau, alors je vais commencer avec  
18 Robert Marcil. Qui est-il? Qu'est-ce que vous aviez  
19 affaire avec lui, et caetera?

20 R. Monsieur Marcil, c'était un... c'était le supérieur  
21 à... il était comme en charge du module, là. Nous,  
22 c'était très rare qu'on faisait affaire avec lui  
23 directement. Moi, j'ai eu affaire à lui à une seule  
24 occasion. C'est quand on a eu le projet du  
25 boulevard Saint-Laurent entre la rue Sherbrooke et

1 la rue Rachel. C'était un projet qui était assez  
2 compliqué vu les commerces et tout ça, et c'est lui  
3 qui s'est occupé du projet directement, c'est lui  
4 qui supervisait le projet à l'aide d'une firme  
5 d'ingénieurs. C'est la seule façon...

6 Q. [462] Et ça a bien été avec lui, pas de problème?

7 R. Oui, aucun problème.

8 Q. [463] Vous ne pouvez rien dire à son propos?

9 R. Non, aucun.

10 Q. [464] Parfait.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [465] Bien, d'ailleurs, il n'est pas allé à votre  
13 party non plus? C'est-à-dire au golf?

14 R. Ça s'est adonné de même. Il était peut-être en  
15 Italie avec monsieur Borsellino, je ne le sais pas.

16 Q. [466] O.K.

17 R. Mais c'était dans les mêmes dates, ça fait que je  
18 ne le sais pas. Il n'était pas là.

19 Q. [467] Est-ce que vous êtes en train de dire que  
20 monsieur Borsellino et lui allaient en Italie  
21 ensemble?

22 R. Bien, je pense, ça a été publicisé énormément dans  
23 les médias. Je n'apprends pas rien à personne, je  
24 pense.

25 Q. [468] O.K. Est-ce qu'on peut prendre pour acquis

1 que les gens qui allaient au golf étaient des gens  
2 que vous pouviez corrompre?

3 R. Non, pas du tout. Il ne faut pas, absolument pas  
4 arriver à ces conclusions-là, parce que dans la  
5 liste entière, il y a du monde de très intègre et  
6 du monde qui faisait leur... qui étaient des  
7 employés qui faisaient leur tâche au mieux de  
8 leur...

9 Q. [469] O.K. Alors, d'où l'importance, donc, d'y  
10 aller un par un?

11 R. Oui, oui, oui. C'est important, je pense.

12 Q. [470] O.K. Parfait.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Q. [471] Alors, effectivement. Gilles Vézina, qui est  
15 monsieur Vézina et...

16 R. Monsieur Vézina c'était un ingénieur qui faisait de  
17 l'ouvrage de bureau. Les chargés de... Je pense,  
18 c'était le patron immédiat des ingénieurs comme  
19 monsieur Leclerc et les autres ingénieurs qui  
20 étaient chargés de projets, c'était un...

21 Q. [472] O.K. Donc, vous personnellement, il n'y a  
22 rien à redire sur la probité de monsieur Vézina,  
23 quant à vous?

24 R. Je n'avais pas d'affaire à monsieur Vézina. C'est  
25 rarement qu'on... Si mettons, monsieur Vézina, on

1           allait le voir, si jamais lors de l'exécution d'un  
2           projet il arrivait un événement majeur et  
3           irrégulier, bien là, il allait intervenir pour  
4           s'assurer que le bon cheminement se faisait, mais  
5           ce n'est pas quelqu'un avec qui on faisait affaire.

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Q. [473] Puis c'est la même chose avec monsieur Robert  
8           Marcil, avez-vous dit?

9           R. Oui. Monsieur Marcil était devenu, là, dans les  
10          années, je ne m'en rappelle pas, là, deux mille six  
11          (2006), sept (2007), encore le supérieur à monsieur  
12          Vézina, là, il menait le module.

13          Me DENIS GALLANT :

14          Q. [474] Alors, Yves Themens?

15          R. Yves Themens, c'est quelqu'un qui était au... Il  
16          faisait du bureau, et c'est lui qui s'occupait  
17          des... je pense plus de la logistique, aller  
18          chercher des budgets. Je pense, son rôle était  
19          faire le lien entre le module puis le comité  
20          exécutif. C'était un peu son rôle à lui, là, de...

21          Q. [475] Avez-vous déjà eu affaire personnellement  
22          avec Yves Themens?

23          R. Je le connais, monsieur Themens, mais...

24          Q. [476] Vous parlez de lui, est-ce que vous avez eu  
25          des expériences avec monsieur Themens?

1 R. Monsieur Themens, j'ai joué au golf avec lui à  
2 quelques reprises. Puis monsieur Themens, c'est  
3 quelqu'un que, comme je vous dis, il s'occupait de  
4 bureaux, et à un moment donné, là, aux alentours  
5 des années deux mille sept (2007), deux mille huit  
6 (2008), dans ces alentours-là, la Ville de Montréal  
7 avait changé sa politique, la liste des  
8 soumissionnaires n'était plus disponible.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [477] N'était plus disponible?

11 R. La liste des soumissionnaires à la Ville de  
12 Montréal était publique. N'importe qui pouvait se  
13 présenter à la Ville et consulter la liste des  
14 soumissionnaires.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. [478] Qui avait soumissionné sur le contrat X?

17 R. Qui avait été chercher les plans pour  
18 soumissionner.

19 Q. [479] O.K.

20 R. Et à un certain moment donné, la Ville a décidé de  
21 la mettre confidentielle. Donc, monsieur Themens  
22 était une personne qui était à la Ville, aux  
23 bureaux. C'était un de mes contacts par lequel je  
24 réussissais à avoir la liste des soumissionnaires,  
25 même si la liste était confidentielle.

1 Q. [480] Si je comprends bien, c'est que avant tout  
2 était ouvert, on pouvait, exemple, il y a un gros  
3 projet à Montréal pour la réfection des égouts, et  
4 vous pouviez, c'était public, obtenir les  
5 renseignements sur toutes les personnes qui sont  
6 allées chercher les plans et devis?

7 R. C'est bien ça.

8 Q. [481] C'était public, jusqu'en deux mille cinq  
9 (2005), deux mille six (2006)?

10 R. Oui, oui, oui.

11 Q. [482] J'ai bien compris?

12 R. Oui.

13 Q. [483] Et à un moment donné, la Ville a changé de  
14 politique, et vous ne pouviez plus avoir ça, puis  
15 c'est toujours pratique savoir, quand on veut  
16 appeler, quand c'est à notre tour, c'est ça?

17 R. Absolument.

18 Q. [484] Savoir qui a l'intention, en tout cas, qui  
19 est allé chercher les plans et devis, puis dire :  
20 « Regarde, c'est à mon tour, celui-là »? C'est  
21 exact?

22 R. Oui.

23 Q. [485] C'est à ça que ça sert?

24 R. Oui.

25 Q. [486] Parfait. Et à un moment donné, ça, ça vous

1           embêtait un peu, vous les entrepreneurs, de ne  
2           plus... que ça ne soit plus public?

3           R. Oui.

4           Q. [487] Donc, vous aviez une source?

5           R. Oui.

6           Q. [488] À l'Hôtel de Ville?

7           R. Hum, hum.

8           Q. [489] Qui était monsieur Themens, c'est ça qu'on  
9           comprend?

10          R. C'est bien ça.

11          Q. [490] Est-ce que monsieur Themens était rémunéré?  
12          Est-ce qu'il avait des cadeaux?

13          R. Moi je peux vous dire, la seule chose, je n'ai  
14          jamais rémunéré monsieur Themens. J'avais accès aux  
15          documents, à mes besoins, mes je ne l'ai jamais...  
16          C'était vraiment des...

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Q. [491] Il ne devait pas faire ça gratuitement?

19          R. Écoutez, moi je vais vous dire, je l'ai amené jouer  
20          au golf à quelques reprises, mais je n'ai jamais  
21          rémunéré monsieur Themens monétairement.

22          Q. [492] Mais on entretient nos amis. Quand on dit ça  
23          « Je l'ai amené jouer au golf. », on entretient nos  
24          sources, on garde, en anglais on dit : « Save it  
25          for rainy days. » c'est à peu près ce que ça veut

1           dire ça.

2           R. Bien ça fait du sens.

3           Q. [493] Ça fait du sens, hein?

4           R. Oui.

5           Q. [494] J'ai un contact, qu'on peu avoir à quelque  
6           part.

7           R. Absolument.

8           Q. [495] Monsieur Themens en était un.

9           R. C'est ça.

10          Q. [496] Ensuite nous avons, bien monsieur Leclerc et  
11          monsieur Surprenant. Michel Paquette, ça vous dit  
12          quelque chose?

13          R. Oui. Monsieur Paquette c'est un surveillant de  
14          chantier, c'est quelqu'un, de mémoire, j'ai fait un  
15          ou deux projets avec lui, c'était des petits  
16          projets minimes, pas de grosse envergure, mais  
17          c'est quelqu'un qui s'organisait pour que... il  
18          faisait ce qu'il avait à faire pour que les extra,  
19          quand il y avait des extra bidon, ça fonctionne.

20          Q. [497] Et vous me donnez des exemples, des  
21          pourcentages, des moments où ça a fonctionné. Sur  
22          combien de contrats?

23          R. Écoutez, je vous dis, je pense que je l'ai eu sur  
24          deux projets moi monsieur Paquette, ça fait que je  
25          ne peux pas...

1 Q. [498] Puis quand on parle de minime, c'est quoi là,  
2 dans vos chiffres à vous, le minime?

3 R. Bien c'est parce que je n'ai pas les chiffres  
4 devant moi, ça fait que, c'était peut-être...

5 Q. [499] En bas d'un million (1 M\$) est-ce qu'on  
6 appelle ça minime?

7 R. Le montant du sous...

8 Q. [500] Le montant de, de...

9 R. Du contrat?

10 Q. [501] ... du contrat?

11 R. Bien, c'est des contrats raisonnables mais il faut  
12 regarder à la Ville de Montréal, souvent les  
13 contrats étaient de deux (2 M\$), trois (3 M\$),  
14 quatre (4 M\$), cinq millions (5 M\$) ça fait que,  
15 quand on parle de cinq cent mille (500 000 \$), un  
16 million (1 M\$), pour nous, c'était considéré  
17 comme...

18 Q. [502] Un petit contrat.

19 R. Un petit contrat.

20 Q. [503] Puis le montant des contingences? Par exemple  
21 si c'est dix pour cent (10 %), c'est dix pour cent  
22 (10 %) de cinq cent mille (500 000 \$), par exemple?

23 R. Oui, c'est ça, dix pour cent (10 %) de cinq cent  
24 mille (500 000 \$) c'est cinquante mille (50 000 \$),  
25 ça fait qu'une fois que tes vrais extra sont, sont

1           présentés et payés, il reste...

2           LA PRÉSIDENTE :

3           Q. [504] Des vrais faux.

4           R. Pardon?

5           Q. [505] Des vrais faux.

6           R. Des vrais. Qu'est-ce qui est légitime.

7           Q. [506] Oui, mais on le sait que les vrais étaient  
8           haussés aussi, là.

9           R. Oui mais c'est pour ça que j'essaie juste de vous  
10          dire...

11          Q. [507] Oui.

12          R. ... si le contrat était de cinq cent mille  
13          (500 000 \$)...

14          Q. [508] Oui.

15          R. Il y avait cinquante mille (50 000 \$) d'extra de  
16          prévu.

17          Q. [509] Oui, vous en aviez moins.

18          R. Une fois qu'on payait les réels, il restait  
19          quasiment plus rien dans le contrat donc il n'y  
20          avait pas grand chose à faire avec ça.

21          Q. [510] Est-ce que ça arrivait des fois où justement  
22          le contrat était petit, mais ceux qui vous avaient  
23          octroyé le contrat voulait quand même, pas ceux qui  
24          vous avait octroyé, mais celui qui avait planifié  
25          le contrat voulait quand même une cote.

1 R. Oui.

2 Q. [511] Et celui qui préparait les contingences aussi  
3 voulait avoir une cote?

4 R. Mais une cote...

5 Q. [512] Même s'il était petit.

6 R. Bien si c'était des extra qui étaient réels, qu'on  
7 avait vraiment faits, il n'y avait rien qui se  
8 payait là-dessus. Si c'était des extra...

9 Q. [513] Donc, vous ne fouilliez jamais dans votre  
10 poche?

11 R. Non. Non. Non. Qu'est-ce qui était payable à nous  
12 était à nous. L'entente puis le processus c'était  
13 d'un partage sur qu'est-ce qui restait.

14 Q. [514] Il en restait toujours?

15 R. Bien comme je vous dis...

16 Q. [515] Il fallait s'arranger pour qu'il y ait un  
17 reste?

18 R. Bien, je vais vous dire, l'entrepreneur avait tout  
19 intérêt à en facturer le plus possible légitime  
20 parce que c'était à nous à cent pour cent (100 %),  
21 on ne payait rien ça fait que c'était tout le  
22 temps...

23 Q. [516] Mais le surveillant, lui, il avait intérêt à  
24 ce que, à en avoir?

25 R. Oui, mais je comprends très bien sauf que quand

1 l'extra était vérifiable il était véridique,  
2 c'était à nous, je veux dire, qu'est-ce qu'il faut  
3 comprendre, c'est qu'ils ne s'obstinaient pas trop  
4 trop à nous payer qu'est-ce qui nous était dû parce  
5 que par après, si on voulait faire de quoi  
6 ensemble, il était mieux de nous avoir de son bord  
7 que contre lui ça fait que...

8 Me DENIS GALLANT :

9 Q. [517] Admettons que sur les vrais extra, il n'y  
10 avait jamais vraiment de litige là.

11 R. Bien je veux dire, comme je vous ai dit, il y a des  
12 chartes à la Ville de Montréal qui déterminaient  
13 les montants et tout ça, ça fait que quand le  
14 problème était véridique, ça nous était payé  
15 puis...

16 Q. [518] Mais pour les...

17 R. ... c'est rarement, rarement vu qu'ils se sont  
18 obstinés ou dire : « Ce n'est pas payable, on ne  
19 vous le paiera pas. »

20 Q. [519] O.K.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [520] Mais vous aviez intérêt, vous aussi à ce que  
23 lui soit d'accord avec vous parce que les faux  
24 extra...

25 R. Oui.

1 Q. [521] Vous les empochez à soixante-quinze pour cent  
2 (75%).

3 R. Oui, mais les vrais extra, je les empochais à cent  
4 pour cent (100 %).

5 Q. [522] Oui.

6 R. Ça fait que j'avais intérêt...

7 Q. [523] Pas tout à fait, parce que vous nous avez dit  
8 tantôt...

9 R. Qu'on avait des coûts, oui on avait des coûts  
10 reliés à ça.

11 Q. [524] O.K.

12 R. Sauf que moi j'avais intérêt comme entrepreneur  
13 d'en faire passer le plus possible comme des vrais  
14 extra pour aller chercher le maximum de  
15 contingences pour laisser le moins possible de  
16 budget pour les extra bidon.

17 ME DENIS GALLANT :

18 Q. [525] Juste avant que je continue, puisque c'est  
19 dans la même lignée, c'est-à-dire que vous aviez  
20 intérêt à les faire passer, les coûts étaient là,  
21 vous avez des coûts fixes.

22 R. Oui.

23 Q. [526] Vous, ce qui était intéressant, c'était votre  
24 marge de profit, elle était toujours calculée y  
25 compris sur les extra.

1 R. Mais il faut faire attention parce que sur les  
2 extra, comme je vous dis, il y a un pourcentage  
3 puis je ne m'en rappelle pas, puis je ne veux pas  
4 induire personne en erreur, je pense que c'était de  
5 l'ordre de dix (10 %) à douze pour cent (12 %) qui  
6 était prévu au devis qu'on avait le droit, comme  
7 entrepreneur, admettons, temps, matériel, on avait  
8 le droit à un dix (10 %), douze pour cent (12 %)  
9 sur qu'est-ce que ça nous coûtait ça fait que  
10 c'était vraiment par les chartes, les devis de la  
11 Ville de Montréal, c'était pré-établi.

12 Q. [527] Donc jamais votre marge était négociée de gré  
13 à gré, de ce que je comprends.

14 R. C'était très... C'était... C'était quand même assez  
15 difficile de le faire, parce qu'au-dessus de  
16 monsieur Leclerc, il était vérifié. Ça fait que les  
17 taux et tout ça, c'était vérifié, ça... qu'il  
18 fallait que ça se tienne. On ne pouvait pas dire,  
19 si la charte de la Ville disait qu'une pelle  
20 mécanique devait être payée à cent cinquante  
21 dollars de l'heure (150 \$/h), on ne pouvait pas  
22 prétendre que nous on voulait se la faire payer à  
23 deux cents dollars de l'heure (200 \$/h). La charte  
24 était claire. Le taux horaire de l'employé, c'était  
25 ça. Ça fait que c'était préétabli, et le

1           pourcentage se rajoutait là-dessus.

2           Q. [528] O.K. Puis quand on arrivait dans le  
3           pourcentage faux, bien là, il fallait bâtir  
4           vraiment...

5           R. Oui.

6           Q. [529] ... des faux documents, là.

7           R. Oui. Il fallait avoir...

8           Q. [530] Hein, là vous étiez...

9           R. Bien, des faux documents, il faut faire attention.  
10          Parce qu'il y a beaucoup d'obstacles puis  
11          d'imprévus qu'on rencontrait, puis c'était plus  
12          d'étirer l'élastique entre dire c'est payable ou ce  
13          n'est pas payable. Ça fait que souvent, qu'est-ce  
14          qu'à la face même, avait l'air non payable,  
15          l'élastique s'étirait pour le rendre payable. Parce  
16          qu'on ne peut pas dire, à un moment donné... Je  
17          vous donnerais un exemple. Il y avait un massif,  
18          puis, parce que ça c'est déjà fait...

19          Q. [531] Hum, hum?

20          R. J'ai eu l'expérience. Dire, improviser un massif,  
21          il y a du monde assez zélé qui... Un massif, c'est  
22          un obstacle de béton qu'on retrouve dans le sol. Ça  
23          fait que, dans certaines villes, il y a du monde  
24          assez zélé qui ont dit : « Il y avait un obstacle,  
25          l'extra est autorisé, on va reprendre une

1           rétrocaveuse puis on va aller creuser pour voir  
2           s'il existe. » Ça fait que, ça prenait quand même  
3           des choses...

4           Q. [532] Quelque chose de réaliste, là.

5           R. ... qui se tiennent, qui existent. Mais souvent il  
6           y avait, les entrepreneurs savaient quand même  
7           qu'il y avait des normes à la Ville. Ça c'est  
8           payable, ça ce n'est pas payable. Tu sais? Je vous  
9           donne un exemple qu'on était confronté souvent. Il  
10          y avait un bris d'aqueduc, on faisait appel aux  
11          services des cols bleus de la Ville de Montréal  
12          pour venir fermer l'eau, puis ils arrivaient quatre  
13          heures (4 h) après. Pendant ce temps-là, nos  
14          équipes étaient toutes arrêtées puis on attendait  
15          que l'eau vienne, ils viennent fermer l'eau, parce  
16          que nous on n'avait pas le droit de toucher aux  
17          conduites principales.

18                   Ça fait que souvent, les entrepreneurs, on  
19          essayait de dire on réclame la perte, et le temps,  
20          et la production. On le savait très bien que  
21          normalement, la Ville n'autorisait pas ces  
22          dépenses-là, mais quand tu étirais l'élastique,  
23          bien, tu arrivais tout le temps à les faire passer.  
24          C'est là que ça devenait, je pourrais appeler un  
25          extra bidon qui était payé, mais il y a un

1 événement qui s'était produit quand même, là.

2 Q. [533] O.K. Je continue la liste des noms. François  
3 Thériault.

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. [534] Mais est-ce que je comprends que monsieur  
6 Paquette, lui, prenait une cote, si j'ai bien  
7 pris... dans les deux projets que vous avez faits  
8 avec lui?

9 R. Écoutez. Comme je vous dis, c'était des projets  
10 très minimes. C'est des affaires, des montants  
11 ridicules, là.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Q. [535] Mais il les a pris pareil.

14 R. Moi je le savais, que c'était quelqu'un qui... qui  
15 oeuvrait dans ce sens-là, mais sur mes projets...

16 Q. [536] Ce n'était pas lui.

17 R. Ce n'était pas lui. C'était ridicule comme  
18 montants, là. Puis je pense, honnêtement, j'ai fait  
19 deux projets, il y en a un autre que j'ai fait ici  
20 pas loin, puis quand est venu le temps de régler,  
21 j'étais en faillite, ma compagnie était mise sur la  
22 protection, c'est les cautionnements qui ont fini  
23 mes travaux, donc je n'ai pas pu régler mes  
24 dossiers, c'est les avocats qui ont réglé, ça fait  
25 que... Je ne serais pas en mesure de vous dire oui,

1 j'ai versé, ça... Je n'ai pas eu le temps de  
2 finaliser aucun dossier avec cette personne-là.

3 Q. [537] François Thériault.

4 R. François Thériault, c'est quelqu'un que j'ai eu à  
5 quelques reprises sur des projets, et c'est  
6 quelqu'un qui fonctionnait dans le stratagème.

7 Q. [538] Je vais vous demander d'être plus précis  
8 quant à François Thériault.

9 R. C'est un surveillant de... C'est un surveillant de  
10 chantier, puis lui, à son niveau... À son niveau,  
11 il était capable, sur le chantier, d'autoriser  
12 certains extra, parce que c'est lui qui gardait le  
13 journal quotidien des opérations. Donc, à un moment  
14 donné c'était facile de s'organiser avec lui pour,  
15 oui c'est payable, non ce n'est pas payable. Puis  
16 quand tu t'organisais avec lui, bien, c'était  
17 autorisé, et l'ingénieur, la documentation était  
18 envoyée à l'ingénieur comme de quoi c'était  
19 payable.

20 Q. [539] Je vais vous demander d'être plus précis sur  
21 quels projets, les montants, si vous vous en  
22 souvenez.

23 R. Ouf! Ouf! Les montants, je ne peux vraiment pas  
24 vous confirmer, puis les projets, écoutez...

25 Q. [540] Le pourcentage, lui?

1 R. Moi, à ma connaissance, puis qu'est-ce que j'ai  
2 vécu, c'était un montant de quinze pour cent (15 %)  
3 qui était chargé par ce fonctionnaire-là.

4 Q. [541] Sur les extra.

5 R. Sur les extra.

6 Q. [542] Les faux extra.

7 R. Les faux extra, oui.

8 Q. [543] Parfait.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. [544] Est-ce que ça ne se jasait pas un peu quand  
11 même, là? Une forme de rumeur qui circule, que  
12 certains d'entre eux prenaient une cote? Parce  
13 qu'on est rendu à quatre personnes, là, qui  
14 prenaient une cote.

15 R. Moi je vais vous dire, là, quand je suis rentré  
16 dans ce domaine-là, je trouvais ça ridicule comment  
17 ça se savait, et que le stratagème continuait à  
18 exister. Puis ça serait, pour l'avoir vécu, je peux  
19 vous dire que ça se savait à la Ville, ça se savait  
20 chez les entrepreneurs, les fournisseurs étaient au  
21 courant. Moi, je trouvais ça... C'est juste si ce  
22 n'était pas crié sur les toits. C'était... Excusez  
23 encore l'anglicisme, c'était « business as usual ».   
24 C'était une évidence. Puis, des fois...

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [545] Mais ça se savait dans un milieu fermé. Le  
3 payeur de taxes, là, celui qui paie ses taxes  
4 municipales, là, je ne suis pas sûr qu'il était au  
5 courant de ça.

6 R. Non, mais je parle dans l'industrie, ça se savait.  
7 Quand même, il y a beaucoup d'intervenants. Tu  
8 faisais affaire avec un sous-traitant, tu faisais  
9 affaire avec un gars qui faisait de la  
10 réhabilitation, du testage d'égout, puis il était  
11 au courant. Ce n'est pas juste cinq, six personnes  
12 qui étaient au courant. L'industrie, ils étaient au  
13 courant. Ça fait que c'était rendu ridicule.

14 Q. [546] Il y a déjà eu des initiatives de prises pour  
15 aller vous rencontrer puis vérifier ces choses-là,  
16 soit par la vérification interne de la Ville de  
17 Montréal ou bien...

18 R. Non.

19 Q. [547] ... quelconque enquête interne? Non. On n'a  
20 jamais été vous voir pour voir votre point de vue  
21 là-dessus?

22 R. Par mon expérience, à la Ville de Montréal, il n'y  
23 a pas grand-chose qui s'est fait. Les actions ont  
24 été prises à partir de deux mille neuf (2009) quand  
25 l'opération Marteau a été mise sur pied. Il y

1           avait... Il y a eu les enquêtes, je vous dirais,  
2           journalistes qui ont commencé à sortir et à faire  
3           la promotion de ces affaires-là. C'est là que la  
4           Ville a réagi. La Ville a mis une ligne 1-800  
5           dénonciation, puis... Mais auparavant, je ne suis  
6           pas convaincu qu'il y avait la volonté politique  
7           pour que ça change.

8           Q. [548] Quand vous dites « auparavant », c'est dans  
9           un passé pas si lointain, de deux mille six  
10          (2006)...

11          R. Bien, je vous dis à partir... à partir de deux  
12          mille neuf (2009), là, il fallait que tout soit  
13          blanc, il fallait que tout soit pur. Puis, là,  
14          c'est sauf qui peut. Auparavant, moi, je vous le  
15          dis, politiquement, puis ça c'est ma compréhension  
16          puis c'est qu'est-ce que, moi, j'ai constaté, il y  
17          avait de l'aveuglement volontaire puis de la  
18          tolérance. C'était accepté.

19          Q. [549] Je vais continuer là-dessus. C'est parce que,  
20          sur un contrat, là, sur un contrat que vous  
21          obtenez, vous prenez généralement, quand vous êtes  
22          le plus bas soumissionnaire conforme, une marge  
23          bénéficiaire de combien?

24          R. La marge de profit?

25          Q. [550] Vous, là, votre marge de profit...

1 R. Bien, écoutez, à Montréal...

2 Q. [551] ... pour arriver? Dire, moi, j'ai payé tout  
3 le monde puis Infrabec...

4 R. Qu'est-ce qu'il nous reste?

5 Q. [552] Infrabec dans ses poches. C'est quoi le  
6 pourcentage?

7 R. Écoutez, quand tout va bien, parce qu'il faut être  
8 réaliste, les projets sont compliqués à Montréal,  
9 il y a l'aspect... une fois que tout était payé, si  
10 on réussissait à dégager entre douze et dix-huit  
11 pour cent (12-18 %), c'était un projet qui avait  
12 bien été.

13 Q. [553] C'est pour ça que je vous amène... Il serait  
14 dans le raisonnable, par hypothèse. Mais c'est pour  
15 ça que je vous amène sur le... par exemple, sur les  
16 extras. Quand vous allez chercher mettons soixante-  
17 quinze mille (75 000 \$) en argent sur... cet  
18 argent-là, ça augmente un profit. Exemple, là, vous  
19 aviez un contrat de trois millions (3 M\$), par  
20 exemple, et vous avez votre bénéfice une fois que  
21 tout est fait, et vous allez chercher, par exemple,  
22 cent mille (100 000 \$) de travail vraiment accompli  
23 en extras, il n'y a peut-être pas de bénéfice là-  
24 dessus parce que, vous dites, c'est réglementé,  
25 mais sur l'autre, le soixante-quinze mille

1 (75 000 \$), c'est de l'argent direct dans les  
2 poches?

3 R. Oui, oui. Mais pas direct, parce qu'il faut être  
4 réaliste...

5 Q. [554] Il faut comprendre ça.

6 R. Oui. Un contrat, là, le génie civil est fait de  
7 même, on soumissionne, c'est théorique sur papier,  
8 on figure qu'on met vingt-cinq (25), trente pour  
9 cent (30 %) de profit. Mais une fois qu'on est sur  
10 le terrain, on réalise le projet, ça ne va pas tout  
11 le temps comme on veut. Moi, je vous dis, en  
12 mettant les extras... parce que les extras qui  
13 étaient réels, souvent, les montants qui nous  
14 étaient payés par la Ville avec les chartes étaient  
15 défavorables aux entrepreneurs, parce que c'est des  
16 chartes qui dataient, je pense...

17 Q. [555] Ça, je le comprends bien...

18 R. Oui.

19 Q. [556] ... mais est-ce que ça devient...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Juste un petit instant.

22 Q. [557] Les chartes qui étaient défavorables, là,  
23 vous nous avez parlé ce matin qu'il y avait eu  
24 beaucoup d'inflation.

25 R. Non, mais ce n'est pas la même chose ça, Madame la

1           Présidente.

2           Q. [558] Expliquez-moi.

3           R. Ça, c'est des chartes... Ça, c'est les budgets des  
4           contrats qui avaient été faits sur un laps d'années  
5           qui avaient été augmentés. Les chartes de la Ville,  
6           souvent, on travaillait à des taux... C'est une  
7           charte qui avait été faite par d'autres  
8           départements de la Ville. C'est des taux de main-  
9           d'oeuvre, des taux horaires, des taux de camions,  
10          des fois, ça faisait un cinq, dix (10) ans, dix  
11          (10) ans qui n'avaient pas été révisés. Puis  
12          souvent on faisait face à l'inflation de l'essence,  
13          du diesel. Mais il n'était pas prévu dans les  
14          chartes. Ça fait que, souvent... C'est pour ça que  
15          j'essaie de démontrer que, en bout de ligne du  
16          contrat, lorsqu'on faisait entre douze (12 %) et  
17          dix-huit pour cent (18 %) qui restait net, c'était  
18          bon. Parce que l'un dans l'autre, ça se compensait.  
19          Oui, à un moment donné, comme il dit, sur cent  
20          mille (100 000 \$), on faisait soixante-quinze mille  
21          (75 000 \$) net, par exemple, mais ça compensait  
22          pour l'essence, le diesel qui n'avait pas été  
23          indexé. Puis je peux vous dire que sur un chantier  
24          d'ampleur, ça coûte quand même assez dispendieux de  
25          diesel. Ça fait que là-dessus, on n'était pas

1           ajusté, puis la Ville de Montréal, on pouvait  
2           soumissionner un contrat aujourd'hui et l'exécuter  
3           seulement dans six mois. Ça fait que c'est pour ça  
4           que j'arrive à la conclusion de vous dire quand on  
5           faisait entre douze (12 %) et dix-huit pour cent  
6           (18 %) de profit net, c'était bon.

7           Me DENIS GALLANT :

8           Q. [559] Monsieur Zambito, on va appeler un chien un  
9           chien puis un chat un chat, là.

10          R. Oui.

11          Q. [560] Ce que vous faites, là, sur les faux extra,  
12          par exemple avec Luc Leclerc, on appelle ça une  
13          fraude, O.K.? On s'entend, là?

14          R. Oui.

15          Q. [561] Ça c'est une fraude?

16          R. Oui.

17          Q. [562] Alors, est-ce que vous êtes en train de nous  
18          dire, parce que je vous écoute depuis tantôt, que  
19          techniquement vous n'avez pas le choix de faire ça  
20          pour arriver, faire un certain... dégager un  
21          certain profit? Est-ce que c'est ça que j'ai  
22          compris? C'est ça, là?

23          R. Bien, techniquement vous n'avez pas le choix, vous  
24          avez tout le temps le choix de le faire ou de ne  
25          pas le faire. Mais c'est sûr que si vous voulez

1           augmenter un peu votre marge de profit, vous le  
2           faites.

3           Q. [563] Puis est-ce qu'ils servent également, ces  
4           montants-là, est-ce que ça sert à d'autre chose?  
5           Plutôt que de le mettre dans, de le réinvestir dans  
6           Infrabec, est-ce que ça sert à arroser d'autres  
7           personnes, cet argent-là? Est-ce que ça sert à  
8           financer des partis politiques? Est-ce que ça sert  
9           à quelque chose?

10          R. Bien, cet argent-là, moi je vous dis, ça reste dans  
11          les profits d'Infrabec. Le reste, le parti  
12          politique et donner de l'argent aux partis  
13          politiques, je pense, j'ai été clair de la façon,  
14          le trois pour cent (3 %), de la façon qu'il était  
15          fait. Ça, c'est...

16          Q. [564] Il est déjà, là, il est déjà parti à  
17          Montréal?

18          R. Il est parti, oui. Ça, dans les extra, ils n'ont  
19          pas de...

20          Q. [565] Et vous ne touchez plus à ça?

21          R. Non.

22          Q. [566] Ça, ça rentre vraiment dans les profits?

23          R. Oui. C'est du profit.

24          Q. [567] Ce qui fait en sorte que de payer des voyages  
25          de golf, que de payer des voyages au Mexique, que

1 de payer des cadeaux, de payer des restaurants,  
2 bien, c'est moins fatiguant.

3 R. Puis de payer nos propres dépenses de compagnie  
4 aussi.

5 Q. [568] Puis de payer vos dépenses, également?

6 R. Oui, oui, absolument.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître Gallant, si vous me permettez, j'aimerais  
9 qu'on revienne aux noms, parce qu'il nous a dit  
10 qu'il y avait des personnes qui étaient  
11 parfaitement innocentes.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Oui, oui, et je...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, j'aimerais qu'on finisse la liste, s'il vous  
16 plaît.

17 Me DENIS GALLANT :

18 C'est ce que je vais faire.

19 Q. [569] Alors, je vais vous parler maintenant de  
20 Mario Duguay.

21 R. Écoutez, Mario Duguay, je n'ai eu aucun projet avec  
22 lui, ça fait que je ne peux pas commenter.

23 Q. [570] Et Gilles Robillard?

24 R. Monsieur Robillard, c'était une personne qui avait  
25 une certaine position dans le département, puis je

1 n'ai pas eu affaire avec monsieur Robillard,  
2 aucunement.

3 Q. [571] O.K. Mais ces gens-là se ramassent sur votre  
4 liste d'invités pour?

5 R. Bien, c'était des gens qui étaient, comment je  
6 pourrais dire? Qui avaient des... Tu sais, comme  
7 monsieur Vézina, c'était le patron et tout ça.  
8 Monsieur Robillard dans le temps aussi, c'était un  
9 supérieur cadre à monsieur Vézina. Donc, on les  
10 invitait, là, plus par politesse, par respect,  
11 qu'autre chose.

12 Q. [572] Donc, pour reprendre ce que...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [573] Vous me permettez? Si c'était si connu que  
15 ça, ces personnes-là venaient à votre party de golf  
16 en toute connaissance de cause?

17 R. Vous parlez...

18 Q. [574] Est-ce qu'elles étaient au courant de ce qui  
19 se passait? Est-ce que vous le savez, vous?

20 R. Vous parlez des gens que je disais...

21 Q. [575] Oui.

22 R. Écoutez, moi je vous parle de qu'est-ce qui était  
23 connu sur le terrain. À l'interne, dans les bureaux  
24 de la Ville, je ne peux pas...

25 Q. [576] Vous ne le savez pas?

1 R. Je ne peux pas vous répondre.

2 Q. [577] O.K. Allez-y, Maître Gallant.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. [578] Nous allons maintenant aller au souper de  
5 Noël d'Infrabec, en date du quatre (4) décembre  
6 deux mille huit (2008), votre liste d'invités pour  
7 les gens de Montréal.

8 R. Oui.

9 Q. [579] Alors, Luc Leclerc, bien, ça vous l'avez déjà  
10 dit. Gilles Surprenant, Michel Paquette, Gilles  
11 Vézina, Robert Marcil, vous en avez parlé. Yves  
12 Themens. On arrive à Marc Hébert. Qui est Marc  
13 Hébert?

14 R. Marc Hébert, dans les années deux mille (2000)...  
15 je vous dirais deux mille (2000) à deux mille cinq  
16 (2005), deux mille six (2006), était un chargé de  
17 projet au même statut que monsieur Leclerc.

18 Q. [580] Même département?

19 R. Même département, même fonction.

20 Q. [581] Et? Quelque chose à dire pour monsieur  
21 Hébert?

22 R. Non. Moi c'est... J'ai fait un projet avec lui,  
23 puis c'est un projet qui a été...

24 Q. [582] Vous faites un signe avec votre main, c'est-  
25 à-dire c'était droit, là?

1 R. Les règles de l'art.

2 Q. [583] Parfait.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [584] Donc, il n'y a pas eu de contingence avec ce  
5 projet-là?

6 R. Les contingences qui nous ont été payées, c'est  
7 celles qui nous étaient dues contractuellement.

8 Q. [585] O.K.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. [586] Vous l'avez évoquée ce matin, Katerina  
11 Milioto. Madame Milioto était invitée, elle  
12 travaillait à la Ville de Montréal à l'époque?

13 R. Oui. Madame Milioto c'était une ingénieure qui  
14 s'occupait de gestion de circulation pour la Ville  
15 de Montréal.

16 Q. [587] Et l'inviter, vous l'invitiez pourquoi? Parce  
17 que c'est la fille de?

18 R. Non, pas du tout, parce qu'on avait affaire à elle  
19 assez fréquemment quand on a fait le boulevard  
20 Saint-Laurent et tout ça. C'est quelqu'un qui...  
21 mes ingénieurs, mes gens négociaient avec elle à  
22 tous les jours pour avoir des permis de fermeture  
23 de routes, des obstacles. Et il y a quand même une  
24 collaboration quotidienne qui devait se faire avec  
25 ces gens-là pour ne pas nuire aux commerces et tout

1           ça. Donc, c'est une personne qu'on était en  
2           présence, et je vous dirais quotidiennement.

3           Q. [588] Je vous dirais, allez à l'avant-dernière page  
4           du document et dans le titre « Divers ».

5           R. Avant-dernier?

6           Q. [589] Alors comme invité Joey Piazza de TGA?

7           R. Oui, c'est un entrepreneur puis c'est un ami  
8           personnel aussi.

9           Q. [590] Et Nick Milioto, donc son père...

10          R. Oui.

11          Q. [591] ... était invité?

12          R. Oui.

13          Q. [592] Et a réservé, était présent?

14          R. Il n'était pas présent.

15          Q. [593] Il n'était pas présent?

16          R. Il a réservé, mais...

17          Q. [594] Il a réservé, mais il n'était pas présent.

18          R. Il n'était pas présent.

19          Q. [595] Parfait. Nous allons continuer avec les, donc  
20          ce que vous nous dites, madame Milioto là, elle n'a  
21          jamais eu à...

22          R. Non, comme je vous dis, elle s'occupait de gestion  
23          et de logistique, de circulation et de service aux  
24          citoyens comme, vous, je peux le qualifier de ça.

25          Q. [596] Parfait. Nous avons maintenant Vincent

1 Thibault.

2 R. Oui. Monsieur Thibault c'est un ingénieur qui était  
3 un peu le même statut que monsieur Leclerc puis  
4 monsieur Marc Hébert, chargé de projet. Monsieur  
5 Thibault, j'ai fait un projet avec lui qui était la  
6 réfection de l'aqueduc sur le boulevard Côte-des-  
7 Neiges. C'est un projet qu'on a fait en deux mille  
8 neuf (2009), deux mille dix (2010). Il était le  
9 chargé de projet et c'était un projet qu'on était  
10 en train d'exécution, d'exécuter quand ma compagnie  
11 a été mise en faillite donc je n'ai pas eu, je n'ai  
12 pas eu le temps de finaliser ou de négocier aucun  
13 contrat avec cet individu-là.

14 Q. [597] Puis est-ce qu'il y avait une ouverture à  
15 finaliser quoi que ce soit à un moment donné?

16 R. Je vais vous dire, je ne me suis pas rendu là, je  
17 ne pourrais pas vous dire.

18 Q. [598] O.K. Vous ne l'avez pas essayé?

19 R. Je n'ai pas eu le temps.

20 Q. [599] Vous n'avez pas eu le temps. Juste nous dire,  
21 parce que là, on dit que le système est comme ça,  
22 qui approche qui dans des cas comme ça? Est-ce que  
23 c'est l'ingénieur de la Ville ou c'est  
24 l'entrepreneur? Comment ça fonctionne? Quand on  
25 n'en connaît pas un, on n'est pas sûr là.

1 R. Je pourrais vous dire qu'ils sont quand même assez  
2 à l'aise pour vous approcher puis vous donner  
3 l'ouverture.

4 Q. [600] O.K. Parfait. Gilles Robillard.

5 R. Bien, on en a parlé tantôt.

6 Q. [601] On en a parlé tantôt, on a également parlé de  
7 François Thériault.

8 R. Oui.

9 Q. [602] C'est la même personne. Parfait. On va  
10 revenir à monsieur Leclerc.

11 R. Oui.

12 Q. [603] Bon, monsieur Leclerc, je vais vous poser à  
13 peu près les mêmes questions que j'ai posées, que  
14 je vous ai posées tantôt pour monsieur Surprenant.  
15 À combien de reprises vous lui avez versé de  
16 l'argent?

17 R. Écoutez, il faut vraiment analyser le nombre de  
18 contrats que j'ai fait avec lui.

19 Q. [604] Sur un huit, neuf ans, là.

20 R. Je vous dirais là, peut-être une vingtaine (20) de  
21 fois.

22 Q. [605] O.K. Et lui se prenait vingt-cinq pour cent  
23 (25 %) du montant des faux extra. Êtes-vous capable  
24 de nous dire en ordre de grandeur comment vous avez  
25 versé, combien vous avez versé à monsieur Luc

1 Leclerc au cours de toutes ces années-là?

2 R. Écoutez, je peux vous donner un chiffre plus ou  
3 moins précis, là. Mais c'est un montant qui est  
4 sûrement au-dessus du deux cent mille (200 000 \$)  
5 facilement.

6 Q. [606] Facilement?

7 R. Oui.

8 Q. [607] Vous lui versiez ces montants-là de quelle  
9 façon?

10 R. Liquide.

11 Q. [608] Et vous lui versiez ces montants-là à quel  
12 endroit généralement?

13 R. Écoutez, les montants, ils ont été versés...  
14 souvent on se rencontrait, ce n'était jamais une  
15 place déterminée ou fixe, là, les montants  
16 d'argent.

17 Q. [609] Il n'y a pas d'endroit particulier,  
18 restaurant, bar, discothèque, centre d'achat, qui  
19 vous reviennent là, en tête, là?

20 R. Écoutez, monsieur Leclerc avait un commerce qui  
21 était un restaurant dans l'est de Montréal. Je l'ai  
22 rencontré à plusieurs reprises à son restaurant  
23 pour dîner, mais il n'y a pas de... il n'y a pas  
24 d'argent qui a été versé là, là.

25 Q. [610] O.K.

1 R. Mais on se rencontrait à plusieurs...

2 Q. [611] Vous le rencontriez dans son restaurant.

3 C'était quel genre de restaurant?

4 R. C'était un, c'était un genre de, je ne veux pas me  
5 mêler là, une Piazzetta, je pense là, la chaîne qui  
6 existait, Piazzetta. Pas Pizzadelic, mais  
7 Piazzetta, de mémoire.

8 Q. [612] O.K.

9 R. Ce style de restaurant là.

10 Q. [613] Vous souvenez-vous de la rue, à quel endroit?

11 R. C'était sur le boulevard Notre-Dame à Repentigny.

12 Q. [614] Vous avez parlé de l'est de Montréal, là, on  
13 parle de la Rive-Nord. Repentigny?

14 R. Oui, O.K., parce qu'on y allait par Notre-Dame là,  
15 Montréal puis, oui, Repentigny, pour être plus  
16 précis.

17 Q. [615] Repentigny. Et vous dites que ce n'est pas,  
18 ce n'est pas à cet endroit-là que vous lui versiez  
19 de l'argent. Vous le rencontriez au restaurant  
20 pour?

21 R. Bien, je vous dirais, on rencontrait monsieur  
22 Leclerc à l'occasion, c'était un bon « pattern »  
23 pour lui d'inviter, bien d'inviter, de demander aux  
24 entrepreneurs de, une fois par mois, de le  
25 rencontrer à son restaurant. L'excuse essentielle

1           était tout le temps : « On va se rencontrer et nous  
2           allons préparer le décompte du mois sur le  
3           contrat. ». C'était une occasion pour lui de, je  
4           pense que, d'amener du monde dans son restaurant et  
5           faire fonctionner son restaurant.

6           Q. [616] J'imagine...

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Q. [617] Je ne comprends pas.

9           R. En ayant une rencontre à son restaurant, on se  
10          rencontrait pour le dîner.

11          Q. [618] Vous et lui?

12          R. Oui.

13          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14          Q. [619] Mais, c'est qui payiez si je comprends bien.

15          R. Oui, absolument.

16          Q. [620] Il ne vous invitait pas là.

17          R. Il n'y a jamais un fonctionnaire d'aucune ville qui  
18          a payé pour moi. J'ai tout le temps payé pour moi.

19          Me DENIS GALLANT :

20          Q. [621] C'était l'inverse.

21          R. Oui. J'aurais aimé.

22          Q. [622] Alors, dans son propre restaurant, il  
23          mangeait à l'oeil.

24          R. Non.

25          Q. [623] Il vous donnait la facture?

1 R. Bien, on allait à son restaurant, on passait à  
2 travers qu'est-ce qu'on avait à faire. Ça prenait  
3 quatre minutes et demie faire le décompte. Par  
4 après, on dînait et on ramassait la facture et on  
5 s'en allait.

6 Q. [624] O.K. Quand vous dites « on », est-ce que vous  
7 le rencontriez seul ou avec d'autre monde de  
8 votre...

9 R. Je suis allé... écoutez, de mémoire, une fois...  
10 quelques fois tout seul. À un moment donné, j'ai  
11 même amené un chargé de projet de chez nous, un  
12 ingénieur. Puis avec le temps, j'envoyais mon  
13 ingénieur le rencontrer. Pour moi, c'était du temps  
14 perdu puis...

15 Q. [625] Pourquoi? Parce que c'étaient des dîners qui  
16 étaient peut-être étirés un peu?

17 R. C'était étiré puis, pour lui, c'était une business,  
18 c'est une façon de faire rouler son restaurant  
19 puis, moi, j'avais d'autre chose à faire qu'aller  
20 passer trois, quatre heures dans une piazzeta  
21 sans...

22 Q. [626] Pour manger juste de la pizza croûte mince  
23 là, pas de d'apéro, pas de digestif, pas de vin.

24 R. Un peu de tout, les factures étaient assez salées.

25 Q. [627] Un peu de tout, oui. O.K. Tantôt, vous avez

1 dit, vous aviez parlé « des entrepreneurs ». C'est  
2 à votre connaissance que monsieur... d'autres  
3 entrepreneurs faisaient la même chose que vous, ils  
4 étaient invités au restaurant de monsieur Leclerc?

5 R. Écoutez, à ma connaissance là, il y en avait un à  
6 chaque midi qui était booké là, là.

7 Q. [628] O.K. Et on parle de...

8 R. Ce sont les entrepreneurs qui faisaient vivre le  
9 restaurant.

10 Q. [629] Et on parle de qui?

11 R. Écoutez, les noms là...

12 Q. [630] Si je vous disais que monsieur - je ne sais  
13 pas si c'est à votre connaissance - que monsieur  
14 Leclerc a été voisin à Brossard de Frank et de  
15 Paolo Catania des Entreprises F. Catania, est-ce  
16 que c'est à votre connaissance?

17 R. Oui, ça s'est su qu'ils étaient voisins de maison à  
18 Brossard.

19 Q. [631] Est-ce que c'est à votre connaissance que les  
20 Catania auraient payé une bonne partie de cette  
21 maison-là?

22 R. Aucune idée, honnêtement, aucune idée.

23 Q. [632] Vous ne le savez pas. Mais, vous saviez  
24 qu'ils étaient voisins.

25 R. Monsieur Leclerc me l'a confirmé qu'il habitait...

1 il était voisin des Catania, mais sans plus.

2 Q. [633] Parfait. Avez-vous d'autre chose à dire sur  
3 monsieur Leclerc?

4 R. Je pense que ça fait le tour, là.

5 Q. [634] Ça fait le tour. D'autres - pour revenir à ce  
6 que... je ne me souviens pas si c'est madame  
7 Charbonneau ou monsieur Lachance qui vous a posé la  
8 question - mais d'autres employés qui ne seraient  
9 pas sur la liste. Et je parle d'employés là, ça  
10 peut être à n'importe quel échelon là qu'ils ne  
11 sont pas sur les deux listes avec qui vous avez  
12 fait affaires et pour lesquels il y a eu des  
13 avantages de donnés à ces personnes-là?

14 R. Écoutez, il y a un arpenteur avec qui j'avais fait  
15 affaires puis le nom m'échappe là. C'était quand  
16 même hallucinant, plus qu'on descendait dans  
17 l'échelle, puis plus la quote était moins. Ça  
18 partait de dix pour cent (10 %), quinze pour cent  
19 (15 %), vingt-cinq pour cent (25 %). Ça fait que  
20 l'entrepreneur avait intérêt à tenter de  
21 s'organiser avec le bas de l'échelle. C'était...  
22 c'était du sport.

23 Q. [635] Comme vous n'avez pas souvenir du nom de cet  
24 ingénieur-là.

25 R. Ce n'était pas un ingénieur, c'était un technicien,

1 c'était un arpenteur.

2 Q. [636] O.K. C'était un arpenteur.

3 R. Un arpenteur...

4 Q. [637] Parfait.

5 R. ... ce n'était pas un ingénieur.

6 Q. [638] Parfait.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Il est trois heures (15 h 00), Maître Gallant. Je  
9 peux vous suggérer ça, si vous êtes prêt à passer à  
10 un autre sujet.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Oui, je vais prendre votre invitation parce que le  
13 prochain sujet va être assez long.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait.

16

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18 REPRISE

19

20 LA GREFFIÈRE :

21 Q. [639] Monsieur Zambito, vous êtes sous le même  
22 serment.

23 R. Oui.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. [640] Alors, Monsieur Zambito, juste pour

1 récapituler, vous avez payé des montants notamment,  
2 on va se limiter pour le moment, à Gilles  
3 Surprenant au niveau de la conception, donc un pour  
4 cent (1 %) de la valeur du contrat. Et vous avez  
5 dit ce matin que vous pensez lui avoir donné entre  
6 cent et deux cent mille dollars (100-200 000 \$) au  
7 cours des années.

8 R. À peu près, oui.

9 Q. [641] À monsieur Leclerc, au bas mot, deux cent  
10 mille dollars (200 000 \$).

11 R. Oui.

12 Q. [642] Est-ce que vous teniez une comptabilité de  
13 ces montants-là, Monsieur Zambito?

14 R. Non. Non.

15 Q. [643] Quand on donne des montants comme ça, est-ce  
16 qu'il y a une raison particulière pourquoi vous ne  
17 teniez pas de comptabilité quant aux montants qui  
18 vont être donnés?

19 R. Bien, comme je vous dis, les contrats, c'était du  
20 cas par cas. Quand, pour monsieur Surprenant, le  
21 contrat était octroyé, je faisais le calcul.  
22 C'était, je vous donne un exemple, vingt, vingt-  
23 cinq mille (20-25 000 \$), je préparais le montant  
24 puis je lui remettais, donc je n'avais pas de  
25 comptabilité à tenir pour ça.

1 Q. [644] O.K. Chez Infrabec en tant que telle, parce  
2 que quand on a décrit l'organigramme de votre  
3 compagnie, vous n'étiez pas seul dans cette  
4 compagnie-là, qui était au courant là des montants  
5 qui étaient donnés ou... bien, de tous les  
6 montants, dans le fond là, soit à titre de pot-de-  
7 vin aux fonctionnaires municipaux, l'argent de la  
8 mafia et l'argent de la politique?

9 R. Au courant, il y avait moi et mon père qui étaient  
10 au courant des montants, c'est tout.

11 Q. [645] Les ingénieurs qui travaillaient pour  
12 Infrabec?

13 R. Ils avaient idée, ils avaient idée parce que, veux,  
14 veux pas, c'est eux qui montaient les extras et  
15 tout ça, mais tout montant qui était versé ou  
16 quelconque montant, quelconque somme, ils n'étaient  
17 pas au courant des montants et quoi que ce soit.

18 Q. [646] Je vais passer avec vous, la Commission, par  
19 ses enquêteurs, a obtenu, je vous dirais, ils ont  
20 recensé là soixante-dix (70) ouvertures d'appel  
21 d'offres allant de deux mille quatre (2004) à deux  
22 mille dix (2010) dans lesquelles vous êtes présent,  
23 soit que vous remportez l'appel d'offres ou soit  
24 que vous arrivez deuxième, troisième, quatrième,  
25 cinquième là. Je vais faire le tour avec ces

1 documents-là, ça peut être assez fastidieux. Ce que  
2 je voulais vous demander, peut-être juste pour  
3 nous... peut-être nous ouvrir la vue ou les  
4 oreilles là, c'est selon, quand on fait... il y a  
5 un appel d'offres qui est fait là, je sais qu'avant  
6 c'était... vous alliez chercher les documents.  
7 Maintenant, il y a le SEAO, si je ne m'abuse.

8 R. Oui.

9 Q. [647] O.K. Juste pour nous dire c'est quoi le SEAO.

10 R. Je pense... bien, je pense, c'est un site... c'est  
11 un site qui... où les entreprises peuvent être  
12 abonnées ou qu'elles peuvent consulter pour avoir  
13 les différents appels d'offres qui sont en  
14 processus dans les divers domaines dans la région  
15 et pour lesquels vous voulez soumissionner.

16 Q. [648] O.K. Jeudi dernier, vous avez expliqué que,  
17 chez vous, votre adjointe administrative avait la  
18 tâche de regarder ça passer dans votre domaine  
19 d'intérêt.

20 R. Oui.

21 Q. [649] Est-ce que c'était le cas également pour ce  
22 qui était soit dans les journaux ou, soit par  
23 après, on comprend que le SEAO a remplacé les  
24 appels d'offres dans les journaux.

25 R. Oui.

1 Q. [650] Aux alentours de deux mille six (2006), sept  
2 (2007), si je ne m'abuse là.

3 R. Oui. Auparavant, il y avait d'autres compagnies, je  
4 ne me rappelle pas du nom, mais qu'on pouvait  
5 s'abonner. On payait un certain montant et tous les  
6 appels d'offres qui étaient faits au courant de la  
7 veille ou dans la journée nous étaient acheminés  
8 par fax à nos bureaux là, les projets là. On  
9 donnait notre... notre spécialité, puis ça nous  
10 était acheminé par fax à nos bureaux.

11 Q. [651] Donc, vous, c'était dans les égouts puis  
12 vous... dans les grands travaux là  
13 d'infrastructure.

14 R. Oui, c'est bien ça.

15 Q. [652] Et est-ce qu'il y avait chez vous une façon  
16 de procéder pour aller chercher les documents  
17 d'appel d'offres?

18 R. Oui.

19 Q. [653] Les plans et devis là, j'entends.

20 R. La façon de faire, c'est que mon adjointe prenait  
21 les documents comme tels qui étaient dans notre  
22 champ de compétition... champ de...

23 Q. [654] De compétence.

24 R. ... de compétence, excusez.

25 Q. [655] On parlera de compétition après.

1 R. De compétence. Elle envoyait le document à la  
2 comptabilité, un chèque était émis et on avait un  
3 messenger sur la route qui, lui, allait chercher les  
4 documents, les appels d'offres là.

5 Q. [656] Combien ça coûte aller chercher des plans et  
6 devis, en moyenne?

7 R. Dépendamment des villes, il y a des endroits,  
8 c'était soixante-quinze dollars (75 \$), il y a  
9 d'autres endroits, cent dix (110 \$), cent cinquante  
10 (150 \$). Quand les projets étaient plus volumineux,  
11 on pouvait aller jusqu'à deux cent cinquante  
12 dollars (250 \$).

13 Q. [657] Et ce que vous nous avez dit avant la pause,  
14 c'est que avant tous ceux qui allaient chercher des  
15 documents d'appel d'offres, c'était public, il n'y  
16 avait pas de cachette. Donc, s'il y avait vingt  
17 (20) personnes qui avaient été chercher des  
18 documents d'appel d'offres, vous pouviez le savoir,  
19 c'était public.

20 R. Oui.

21 Q. [658] O.K. Et à un moment donné, on a changé les  
22 règles, mais vous le saviez pareil en raison là de  
23 quelqu'un que vous connaissiez à la Ville de  
24 Montréal.

25 R. Oui. Pour le ministère des Transports, juste faire

1 un petit aparté.

2 Q. [659] Oui.

3 R. C'était public sur Internet et à un moment donné la  
4 liste des soumissionnaires n'était plus rendue  
5 publique non plus là pour le ministère des  
6 Transports.

7 Q. [660] O.K. On va revenir au ministère des  
8 Transports plus tard, je veux revenir à la Ville de  
9 Montréal. Vous avez des appels d'offres, vous les  
10 regardez et ce qu'on comprend également, c'est  
11 « c'est mon tour ou ce n'est pas mon tour ou il y a  
12 quelqu'un qui va m'appeler » là, juste pour nous  
13 remettre ça là en perspective là. Il y a un gros  
14 chantier qui va ouvrir sur la rue Notre-Dame, pas  
15 loin de Cadillac dans l'est puis, par exemple,  
16 c'est le tour à F. Catania.

17 R. Oui.

18 Q. [661] Comment ça fonctionne?

19 R. Bien, on a les documents, donc c'est sûr que les  
20 documents, quand on sait qu'un projet est attribué à  
21 quelqu'un déjà...

22 Q. [662] Hum, hum.

23 R. ... c'est évident qu'on ne mettra pas nos  
24 ingénieurs à tenter d'estimer et de travailler sur  
25 ce projet-là.

1 Q. [663] Parce que j'imagine, c'est du temps ça de  
2 dire... c'est un calcul que vous devez faire.

3 R. Absolument.

4 Q. [664] Généralement, quand on le fait correctement  
5 pour une grosse job là, exemple là, quelque chose  
6 d'envergure, trois millions (3 M\$) à peu près là.  
7 O.K. Alors, il faut... et vous voulez là, vous  
8 savez à peu près le montant prévu par le  
9 cautionnement. Donc, vous savez que c'est trois  
10 millions (3 M\$), et vous dites « celui-là là, il  
11 est sérieux là, puis il doit passer à tel prix  
12 là ». Ça prend combien de temps? Vos ingénieurs  
13 doivent plancher là-dessus combien de temps?

14 R. Un ingénieur d'expérience qui connaît l'endroit là  
15 qui a déjà travaillé à Montréal...

16 Q. [665] Oui.

17 R. ... je vous dirais qu'un bon ingénieur, entre trois  
18 et quatre jours d'ouvrage, il va être capable de  
19 sortir un coût, un estimé assez réel du projet.

20 Q. [666] O.K. Exemple, c'est le tour à Catania et, ce  
21 que vous alliez dire, alors « on sait que c'est  
22 Catania qui va l'avoir la job ». O.K. Mais, vous  
23 devez soumissionner pour lui donner une  
24 vraisemblance là, si personne...

25 R. Oui.

1 Q. [667] Alors, allez-vous mettre un ingénieur trois,  
2 quatre jours là-dessus?

3 R. Non, pas du tout.

4 Q. [668] Comment ça fonctionne quand on fait ce qu'on  
5 appelle une soumission de complaisance? Parce que  
6 c'est ce qu'on... le terme est bon, vous êtes  
7 d'accord avec moi? Soumission de complaisance.

8 R. Oui.

9 Q. [669] Alors, on fait ça comment?

10 R. Bien, écoutez, nous, la veille ou l'avant-veille,  
11 on se fait donner le montant auquel il faut déposer  
12 la soumission, puis aujourd'hui, je vais vous dire,  
13 avec l'informatique, c'est facile pour un  
14 ingénieur, on rentre le bordereau, puis  
15 aujourd'hui, la nouvelle façon de faire à la Ville  
16 de Montréal, c'est par disquette. Donc, en insérant  
17 la disquette on retrouve le bordereau de la  
18 soumission, et c'est de... Les prix unitaires, les  
19 prix... Tu sais, les prix unitaires sont quand même  
20 assez connus, puis ça se tient, donc c'est une  
21 façon d'emplir le bordereau, de, excusez  
22 l'expression, plugger des prix pour arriver à un  
23 total auquel qu'on veut... Le total auquel on veut  
24 atteindre.

25 Q. [670] O.K. Disons que vont arriver, là, mon exemple

1           fictif de tantôt, la rue Notre-Dame à trois  
2           millions (3 M), pas loin de Cadillac ou Lacordaire,  
3           je ne me souviens plus ce que j'ai dit, mais dans  
4           l'est de la ville, et vous avez les dix (10), onze  
5           (11) entrepreneurs qui, généralement, vont faire de  
6           la collusion, vont arriver avec des prix, qu'est-ce  
7           qui arrive quand, je ne sais pas, moi, Joe Blo  
8           Construction, de la rive nord, vient, ou de St-  
9           Hyacinthe, ou de je ne sais pas trop où, vient et  
10          décide de soumissionner? Si vous avez l'information  
11          qu'ils sont allés chercher les documents d'appel  
12          d'offres, les plans et devis, est-ce que vous allez  
13          l'appeler? Est-ce qu'il va être appelé, cette  
14          per... est-ce que cette personne-là va être  
15          appelée?

16         R. Bien, si je suis votre exemple puis le contrat est  
17          assigné à F. Catania, c'est de sa responsabilité à  
18          lui de rentrer en contact avec ces gens-là pour  
19          s'assu...

20         Q. [671] Je vais vous donner le même exemple, là,  
21          c'est vous, là.

22         R. Bien...

23         Q. [672] C'est votre contrat. Vous allez le faire...

24         R. C'est tout...

25         Q. [673] ... et là il y a Joe Blo de la rive nord qui

1 appelle.

2 R. C'est tout...

3 Q. [674] Et qui...

4 R. C'est tout à mon intérêt de l'appeler puis lui  
5 demander de ne pas rentrer de prix, ou s'il veut  
6 rentrer un prix, qu'il rentre un prix plus élevé  
7 que le mien.

8 Q. [675] O.K.

9 R. Sans ça il va...

10 Q. [676] Qu'est-ce que vous lui dites, à ce moment-là?

11 R. Bien, qu'est-ce que vous lui dites... Écoutez...

12 Q. [677] Tu sais, c'est supposé d'être un libre  
13 marché, là.

14 R. Oui mais je vous l'ai expliqué jeudi. J'ai dit il y  
15 a des ententes non écrites entre entrepreneurs. Ça  
16 fait que les gars le savent qu'à Montréal il y a un  
17 certain nombre d'entrepreneurs, il y a un certain  
18 nombre d'entrepreneurs sur la rive sud, il y en a  
19 d'autres à Laval. Ça fait que les gens qui  
20 connaissent le fonctionnement, bien...

21 Q. [678] Ils ne viennent pas?

22 R. Bien, ils viennent. Ils vont aller chercher les  
23 plans pour s'assurer que quand ils vont avoir  
24 besoin de toi, que toi tu vas les appeler pour un  
25 service, mais tu ne pourrais pas leur dire non

1           parce qu'ils t'ont rendu un service. Ça fait qu'ils  
2           s'assurent d'un service rendu.

3           LA PRÉSIDENTE :

4           Q. [679] O.K.

5           R. Oui.

6           Q. [680] Vous savez que c'est votre tour.

7           R. Oui.

8           Q. [681] Vous appelez les autres.

9           R. Oui.

10          Q. [682] Qu'est-ce que vous leur dites?

11          R. Bien, tel numéro de contrat qui s'en vient, je vous  
12          donne un exemple, mercredi prochain à la Ville de  
13          Montréal, je suis en train de faire une tournée sur  
14          ce projet-là. Est-ce que t'as objection?

15          Q. [683] Ah!

16          R. Comme je vous dis...

17          Q. [684] O.K. Donc, vous demandez, vous sollicitez la  
18          permission...

19          R. Bien...

20          Q. [685] ... des autres entrepreneurs.

21          R. Absolument.

22          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23          Q. [686] Donc, ce n'est pas quelqu'un qui vous appelle  
24          pour vous dire qu'il vous est assigné, c'est en  
25          discutant, si le contrat vous intéresse, vous

1            appelez les autres entrepreneurs, puis avec eux  
2            vous vous entendez pour dire, « C'est moi qui l'ai,  
3            celui-là. »

4            R. Mais dans les entrepreneurs qui font partie du  
5            groupe à Montréal...

6            Q. [687] Oui. Oui.

7            R. ... le contrat, il est assigné à tour de rôle.

8            Q. [688] Mais par qui?

9            R. Oui mais...

10          Q. [689] C'est quelqu'un qui vous appelle pour vous  
11          dire que ce contrat-là vous est assigné?

12          R. Oui mais c'est entre nous. On...

13          Me DENIS GALLANT :

14          Q. [690] Non mais la question elle est directe, là.  
15          Par qui, est-ce que...

16          R. Oui mais par...

17          Q. [691] Non, je... Laissez-moi finir.

18          R. Oui.

19          Q. [692] Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est attitré...

20          LA PRÉSIDENTE :

21          Q. [693] Y a-t-il quelqu'un qui est maître, chef  
22          d'orchestre de ça?

23          Me DENIS GALLANT :

24          Q. [694] On sait que monsieur Milioto ramasse  
25          l'argent. C'est-tu monsieur Milioto qui dit, « Bien

1 là, ce coup-ci c'est Infrabec, ce coup-ci c'est F.  
2 Catania, ce coup-ci c'est un tel. Et toi, là, ton  
3 quatorze pour cent (14 %), là, tu l'as atteint. »  
4 C'est ça qu'on veut savoir, Monsieur Zambito.

5 R. Écoutez, il n'y a pas rien de déterminé. C'est le  
6 devoir des entrepreneurs nous-mêmes que le dix  
7 (10), les dix (10), onze (11), douze (12)  
8 entrepreneurs qui font partie du groupe, à  
9 s'assurer que ça marche.

10 Q. [695] O.K.

11 R. Ça fait que là...

12 Q. [696] Oui?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [697] Oui...

15 R. Mettons, ils se voient de temps en temps, il dit,  
16 « Il y a tel, tel projet qui s'en vient. » Tel, tel  
17 projet, entre nous-mêmes, entre les entrepreneurs,  
18 il y a une entente qui se fait, ceux-là vont aller  
19 à un tel, un tel. Dans deux semaines, s'il y a  
20 d'autres appels d'offres qui viennent, ils vont  
21 aller, mettons, à Infrabec.

22 Q. [698] Donc, il y a des rencontres qui se font...

23 R. Oui.

24 Q. [699] ... au cours desquelles rencontres vous avez  
25 sur la table les noms des projets, les numéros de

1           projets, puis le montant qui est alloué aux  
2           projets.

3           R. Oui. Les...

4           Q. [700] Parce que j'imagine, c'est vous qui avez  
5           toujours les projets, à moins de cinq cent mille  
6           (500 000), ça ne vous intéresse pas.

7           R. Non, absolument.

8           Q. [701] Bon.

9           R. Mais les projets sont publiés en appel d'offres.  
10          Une fois qu'ils sont en appel d'offres, qu'ils sont  
11          publiés, c'est là qu'il y a des rencontres entre  
12          entrepreneurs, trois, quatre, dire, « La dernière  
13          fois, il y a deux semaines, c'est un tel qui a eu  
14          le contrat, cette semaine c'est un tel », donc...

15          Q. [702] Là, ça...

16          R. Oui?

17          Q. [703] Il y a quelqu'un qui dirige ces discussions-  
18          là?

19          R. Dirige, je vous dis, c'est... C'est un club. On est  
20          quand même...

21          Q. [704] Qui parle plus que quelqu'un d'autre,  
22          mettons.

23          R. Oui, mais je... Comme j'ai expliqué un peu jeudi  
24          passé, les gars ont tous intérêt à ce que ça  
25          marche. Donc, c'est une collaboration mutuelle

1           entre les entrepreneurs.

2           Q. [705] O.K.?

3           R. Qui fait que si je ne l'ai pas cette semaine, je  
4           vais l'avoir dans deux semaines.

5           Q. [706] O.K.

6           R. Ça fait que souvent...

7           Q. [707] Et qui se charge d'avertir monsieur Nobody,  
8           qui lui voudrait venir soumissionner, mais...

9           R. Mais c'est... C'est de la...

10          Q. [708] ... c'est un petit nouveau.

11          R. C'est de la responsabilité de l'entrepreneur à qui  
12          le projet est attribué. Si moi, mettons, sur ma  
13          liste de soumissionnaires, j'ai un projet qui est  
14          assigné, mettons, demain. Et cet individu-là  
15          apparaît sur ma liste. C'est moi, comme  
16          entrepreneur, c'est de ma responsabilité de  
17          l'appeler, de lui dire, « Regarde, tel projet,  
18          j'aimerais ça que tu te tasses. Je suis en train de  
19          faire une tournée. » Ça fait que...

20          Q. [709] Mais lui, là, il ne connaît pas ça.

21          R. Regardez, les gens qui ne connaissent pas ça sont  
22          très rares. La majorité des gens connaissent, et  
23          savent. Donc, je peux vous dire, dans le nombre  
24          d'années que j'ai oeuvré, c'est arrivé très peu de  
25          fois que les gens ne le savaient pas. Les gens sont

1           au courant. Quand je vous disais qu'il y a des  
2           entrepreneurs sur la rive sud, un peu partout,  
3           qu'il y a des cliques de formées, les entrepreneurs  
4           le savent.

5           Me DENIS GALLANT :

6           Q. [710] Et est-ce que c'est ça qui fait en sorte que  
7           quelqu'un va forcer son entrée, un peu comme vous  
8           avez fait en avril deux mille (2000) avec le  
9           premier contrat, en face de la raffinerie Lantic?  
10          C'est que vous le saviez, à ce moment-là.

11          R. Absolument. Puis c'est normal que quand il y a des  
12          nouvelles entreprises qui se créent, puis qui se  
13          forment, ils vont tenter, au début, de se faire un  
14          marché, de rentrer, percer un marché quelconque. Ça  
15          fait que... Mais les gens qui partent les nouvelles  
16          entreprises, je peux vous dire qu'ils sont au  
17          courant de qu'est-ce qui se passe. Puis souvent,  
18          beaucoup entendent dire qu'il se fait des montants  
19          de profit intéressants et alléchants, ça fait qu'il  
20          y en a qui décident de partir en affaires en  
21          tentant de se créer un chemin dans les différentes  
22          cliques.

23          LA PRÉSIDENTE :

24          Q. [711] O.K. Puis de la façon dont vous nous  
25          expliquez ça, là...

1 R. Oui.

2 Q. [712] Vous nous dites, « Je lui ai dit... », si  
3 c'est, si c'est... ça vous appartient à vous, parce  
4 que c'était votre tour de soumissionner et  
5 d'obtenir le contrat, s'il y a quelqu'un, un petit  
6 nouveau qui arrive, vous lui dites, « Ce n'est pas  
7 ton tour, ce n'est pas comme ça que ça  
8 fonctionne. » Là, vous nous l'expliquez gentiment.

9 R. Oui.

10 Q. [713] Mais j'imagine que la personne ne se tasse  
11 pas comme ça : « Ah! O.K. Je vais m'en aller. »

12 R. Écoutez, il y a quand même une certaine... je vous  
13 dirais, une réputation...

14 Q. [714] De qui?

15 R. Une publicité qui s'est faite par les médias, que  
16 Montréal est un circuit fermé. Puis, je veux dire,  
17 ça a été publicisé que c'était contrôlé par le  
18 crime organisé. Donc, je veux dire, quand on parle  
19 à quelqu'un et on lui demande de se tasser ou de  
20 nous laisser aller, les gens, souvent, ils vont...

21 Q. [715] Ça sous-entend que vous faites partie du  
22 crime organisé?

23 R. Bien, pas qu'on fait partie. Le processus est  
24 appuyé. Donc, les gens vont laisser aller puis ils  
25 vont... C'est pareil... Je reviens tout le temps

1 avec mon exemple. C'est pareil sur la Rive-Nord, la  
2 Rive-Sud, à Laval, dans l'est, dans l'ouest. C'est  
3 pareil. Il y a des ententes. Le monde...

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. [716] À Montréal, c'est parce qu'il y a le crime  
6 organisé aussi, ça ajoute peut-être une plus value  
7 sur les arguments que vous pouvez donner à un  
8 compétiteur. Je donne un exemple. J'imagine que  
9 vous avez entendu dans les médias monsieur  
10 Del Balso qui va, qui va menacer un entrepreneur de  
11 Québec. Est-ce que vous avez vu ça souvent, vous?  
12 Ou vous avez entendu parler de ça souvent? C'est  
13 qu'on menace une personne de ne pas venir à  
14 Montréal, carrément, dans ce cas-là.

15 R. Moi, je n'ai pas eu à faire face à cette  
16 expérience-là, quasiment pas du tout. Mais j'ai vu  
17 de quoi vous parlez dans les médias. Puis, ça,  
18 c'est vraiment dans des champs de compétence  
19 différents. Je pense que c'était dans le bâtiment  
20 ou dans... Je ne me rappelle pas c'était quel corps  
21 de métier. Où est-ce que le nombre d'entrepreneurs  
22 est quand même... il y en a beaucoup plus. Comme,  
23 je reviens, dans le domaine du génie civil et des  
24 égouts, il y a quand même un nombre limité  
25 d'entrepreneurs. Puis comme j'expliquais, il y a

1 tout le temps le potentiel, une question de  
2 cautionnement. Qui peut aller soumissionner des  
3 contrats de trois (3 M\$), quatre millions (4 M\$).  
4 C'est important. Parce que, oui, il peut y avoir,  
5 comme vous avez fait mention, un « Joe Blo » qui  
6 veut aller soumissionner une job de trois (3 M\$),  
7 quatre millions (4 M\$), mais si ce « Joe Blo » là a  
8 comme équipement, il a un Pick Up puis une pelle,  
9 on sait que ce n'est pas une menace. Il n'a pas la  
10 capacité et les reins d'aller soumissionner un  
11 contrat d'envergure. Donc, c'est tout le temps une  
12 question d'évaluation et de doser c'est qui qui  
13 sont...

14 Q. [717] Donc, la collusion, ce que vous dites, c'est  
15 qu'elle est facilitée aussi par le noyau de joueurs  
16 en tant que tel. Techniquement, c'est pas mal  
17 toujours les mêmes? C'est ça que vous dites?

18 R. Bien, je pense que c'est connu, là. À Montréal,  
19 c'est tout le temps les mêmes joueurs. Ailleurs,  
20 c'est les mêmes joueurs. Je ne sais pas si on peut  
21 comparer ça à une équipe de hockey. Mais les  
22 joueurs se tiennent entre eux. Puis c'est important  
23 si vous voulez que ça fonctionne.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. [718] Le deux et demi pour cent (2,5 %) que vous

1           donnez à monsieur Milioto, qui lui le remet aux  
2           gens du crime organisé, vous donne quoi comme  
3           avantage? Sinon, quand je vous écoute, seulement  
4           d'avoir l'image qu'à Montréal, le crime organisé  
5           est derrière votre industrie? Parce que je  
6           comprends que ce n'est pas eux qui arbitrent la  
7           rotation des contrats?

8           R. Non.

9           Q. [719] Ce n'est pas eux qui menacent vraiment les  
10          nouveaux joueurs. C'est plutôt les entrepreneurs  
11          eux-mêmes qui s'appellent puis qui essaient  
12          d'expliquer ça à l'autre. Donc, qu'est-ce qu'ils  
13          vous donnent ce fameux...

14          R. Bien, écoutez, c'est une business. Je pense que  
15          c'est une business où est-ce que les entrepreneurs  
16          font de l'argent. Et il y a un montant qui a été  
17          convenu par les entrepreneurs de verser au crime  
18          organisé. C'est une business... Je ne vous cache  
19          pas qu'il y a peut-être eu des interventions de  
20          leur part. Mais, moi, je ne suis pas conscient.  
21          Puis à ma connaissance, je ne les ai jamais vus  
22          intervenir ou prendre position dans aucun de mes  
23          dossiers. Ça fait que...

24          LA PRÉSIDENTE :

25          Q. [720] Donc, selon vous, parce que vous ne les avez

1 jamais vus intervenir...

2 R. Oui.

3 Q. [721] ... le deux et demi pour cent (2,5 %) vous  
4 permet simplement d'accéder au rang de ceux qui  
5 peuvent soumissionner?

6 R. De ma compréhension, oui.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Q. [722] Je veux aller, intervenir. Vous n'avez  
9 jamais, jamais, jamais eu... vous n'avez jamais été  
10 convoqué par quelqu'un du clan Rizzuto pour un  
11 contrat qui était peut-être destiné à quelqu'un  
12 d'autre?

13 R. Pour Montréal, non.

14 Q. [723] Non, mais si on sort de Montréal. Un contrat  
15 dont monsieur Tony Accurso en revendiquait la  
16 paternité. Ça vous dit quelque chose ça?

17 R. Oui, ça me dit de quoi. Mais... Comme je vous dis,  
18 ça, c'est des contrats d'exception. Montréal, il y  
19 a un cercle d'entrepreneurs. Laval, il y a un  
20 cercle d'entrepreneurs. Il y a des contrats où est-  
21 ce qu'il y a l'exception. Et...

22 Q. [724] Avant qu'on aille plus loin...

23 R. Oui.

24 Q. [725] ... dans les contrats, on va en parler de  
25 l'exception.

1 R. Oui.

2 Q. [726] Je vous ai posé la question : Il y a un  
3 contrat à un moment donné qui n'est pas dans le  
4 système collusoire de la Ville de Montréal, et que  
5 monsieur Accurso disait que ça lui revenait de  
6 droit. Ça vous sonne une cloche ça?

7 R. Oui, j'ai eu connaissance, oui, il y a un projet  
8 auquel il y aurait eu un litige.

9 Q. [727] Pouvez-vous parler de ce litige-là?

10 R. Oui. C'est un contrat d'envergure. C'est un  
11 contrat, là, écoutez, l'année... Je vous dirais aux  
12 alentours de deux mille trois (2003), deux mille  
13 quatre (2004). La mémoire... La date précise, je ne  
14 l'ai pas. C'est un contrat qui était la phase 1 ou  
15 2 du rond-point l'Acadie.

16 Q. [728] Donc, ça, c'est le ministère des Transports?

17 R. Le ministère des Transports.

18 Q. [729] Ce n'est pas la Ville de Montréal?

19 R. Non, ce n'est pas la Ville de Montréal. C'est un  
20 contrat qui était piloté par le ministère des  
21 Transports du Québec.

22 Q. [730] Et il va se passer quoi avec ce contrat-là?

23 R. Comme je vous dis, c'était deux mille trois (2003)  
24 ou deux mille quatre (2004). Moi, ça faisait trois,  
25 cinq ans que j'étais en affaires. C'était un

1 contrat d'envergure à l'époque. Je pense que  
2 c'était aux alentours de vingt-cinq (25), trente  
3 millions (30 M\$). Il y avait eu une phase de  
4 travaux préparatoires à ce projet-là, un contrat de  
5 deux (2), trois millions (3 M\$) auquel j'avais été  
6 le plus bas soumissionnaire. J'avais exécuté le  
7 projet. Et quand le projet du rond-point l'Acadie  
8 s'est présenté en appel d'offres, j'ai manifesté un  
9 certain intérêt pour ce projet-là. Et de là...

10 Q. [731] On manifeste ça comment quand on dit qu'on  
11 manifeste un intérêt? On le dit à qui?

12 R. Bien, on ne le dit pas à personne. Je me suis fait  
13 appeler pour me tasser. Et j'ai fait part que  
14 j'étais intéressé à ce projet-là et que j'allais  
15 soumissionner sur ce projet-là.

16 Q. [732] Et qui vous a appelé?

17 R. C'était des gens de... Écoutez, je ne veux pas  
18 induire en erreur. Soit Louisbourg ou soit Simard-  
19 Beaudry, un des deux. Je pense que c'était plutôt  
20 Louisbourg, des gens de Louisbourg Construction.

21 Q. [733] Et qui va vous appeler?

22 R. De mémoire, c'était monsieur Frank Minicucci.

23 Q. [734] Qui était qui, lui, par rapport à Simard  
24 Beaudry ou à Louisbourg?

25 R. Je pense que c'était un vice-président chez

1 Louisbourg, puis par après... Je ne me rappelle pas  
2 si dans ces années-là, il avait acheté déjà Simard  
3 Beaudry ou pas, mais il était vice-président chez  
4 Louisbourg Construction.

5 Q. [735] O.K. Il va vous appeler, puis il va vous  
6 demander de vous tasser? C'est...

7 R. Bien, me tasser...

8 Q. [736] Qu'est-ce qu'on dit quand on demande à  
9 quelqu'un, là...

10 R. Bien, il m'a demandé si j'avais de l'intérêt réel  
11 au projet. Moi j'ai manifesté que j'avais un  
12 intérêt réel, puis il m'a fait part que c'était  
13 peut-être un projet un peu d'envergure pour moi, vu  
14 que ça faisait quatre, cinq ans que j'étais dans le  
15 domaine. Et il avait peut-être raison, mais j'avais  
16 la capacité et j'avais le support financier de  
17 cautionnement pour pouvoir soumissionner le projet.  
18 Donc, je lui ai fait part de mon intérêt pour ce  
19 projet-là.

20 Q. [737] Et une fois que vous lui faites part de votre  
21 intérêt, il va se passer quoi?

22 R. Bien, il y a eu, je vous dirais, une dispute entre  
23 les deux.

24 Q. [738] Un de vous et...? Monsieur...

25 R. Minicucci.

1 Q. [739] Minicucci?

2 R. Oui. Lui il était intéressé, moi j'étais intéressé  
3 aussi.

4 Q. [740] Et est-ce qu'il va y avoir quelque chose qui  
5 va aboutir de cette dispute-là?

6 R. Écoutez, j'ai été, à un moment donné, dans la  
7 semaine qui a suivi, de mémoire, j'ai été convoqué  
8 à une réunion au restaurant l'Onyx, un restaurant  
9 qui appartenait à monsieur Accurso.

10 Q. [741] Qui est situé où?

11 R. C'était dans les Galeries Laval, à Laval, dans le  
12 coin de Saint-Martin et l'autoroute 15.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. [742] Quand vous dites convoqué, c'est convoqué par  
15 qui? Qui vous a appelé pour vous dire de vous  
16 rendre au restaurant?

17 R. Écoutez, sincèrement je ne me rappelle pas si les  
18 gens de Louisbourg ou monsieur Minicucci m'a  
19 demandé de le rencontrer, ou c'est quelqu'un  
20 d'autre qui m'a rencontré, mais je me rappelle  
21 qu'il y a une rencontre qui avait été fixée à un  
22 soir aux alentours de six (6 h 00), sept heures  
23 (7 h 00).

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. [743] Et alors, vous y allez?

1 R. Oui, je me suis présenté à la rencontre.

2 Q. [744] Et qui va être présent à la rencontre?

3 R. Il y avait moi, il y avait monsieur Accurso, et on  
4 était dans un salon privé, et il y avait monsieur  
5 Vito Rizzuto qui était présent à la rencontre.

6 Q. [745] Monsieur Vito Rizzuto est présent à la  
7 rencontre. À ce moment-là, est-ce que vous le  
8 connaissiez, vous, Vito Rizzuto?

9 R. Oui, je l'avais déjà vu, là, comme j'ai mentionné,  
10 dans des mariages, dans des occasions.

11 Q. [746] Et vous saviez c'était qui?

12 R. Oui.

13 Q. [747] Parfait. Et ça va se passer comment, cette  
14 réunion-là? Vous, est-ce que vous y allez seul?  
15 Est-ce que vous êtes accompagné?

16 R. De mémoire, j'étais seul. De mémoire, là.

17 Q. [748] O.K. Et ça va se passer comment?

18 R. Écoutez, ça a duré, je pense, une heure, une heure  
19 et demie. Il a fait ses représentations, j'ai fait  
20 mes...

21 Q. [749] Qui a fait ses représentations?

22 R. Bien, monsieur Accurso a fait ses représentations,  
23 et j'ai fait mes représentations. Puis il n'y avait  
24 pas d'issue, là. Lui il le voulait, moi je le  
25 voulais. Mais moi j'étais quand même conscient que

1 c'était un projet d'envergure, puis ça me demandait  
2 beaucoup au point de vue capacité physique  
3 d'employés pour aller faire le projet. Donc, après  
4 plusieurs... je vous dirais, là, plusieurs instants  
5 de dialogue et de tenter de trouver un compromis,  
6 je suis resté en discussion seul avec monsieur  
7 Rizzuto.

8 Q. [750] Que vous connaissiez?

9 R. Oui, que je connaissais.

10 Q. [751] O.K. Alors, c'est lui qui vous demande de  
11 rester seul avec lui, ou c'est vous qui lui  
12 demandez : « Écoutez, j'ai à vous parler, Monsieur  
13 Rizzuto »?

14 R. Honnêtement, je ne me rappelle pas. Je sais qu'on  
15 est restés quelques moments seuls, on a discuté.  
16 Puis...

17 Q. [752] Quelle va être la teneur des échanges entre  
18 vous et monsieur Rizzuto?

19 R. Ah, c'était très cordial, il m'a demandé carrément  
20 si j'avais vraiment de l'intérêt à ce projet-là,  
21 c'était d'envergure et si c'était un projet que  
22 j'étais en mesure de réaliser. Et moi, j'ai  
23 confirmé que mon but, oui, j'admettais que c'était  
24 un projet assez d'envergure, mais je voulais juste  
25 que... vu que j'étais un nouveau joueur, une

1 nouvelle compagnie, je voulais que quand même on  
2 soit des entreprises qui se fassent respecter,  
3 parce que souvent, pour des compagnies comme la  
4 nôtre, puis les nouvelles compagnies, c'était quand  
5 même assez compliqué d'aller soumissionner des  
6 projets pour le ministère des Transports du Québec  
7 parce qu'il y avait une clique d'entrepreneurs qui  
8 se trouvaient là, que pour eux, le domaine leur  
9 appartenait. Donc...

10 Q. [753] Puis vous, vous ne faisiez pas partie des  
11 plans à cette époque-là?

12 R. Non. Non. Ça fait que finalement, j'ai... j'ai...  
13 j'ai cédé. Bien, j'ai cédé, j'ai dit que j'allais  
14 laisser aller, et...

15 Q. [754] Est-ce que c'était des pressions de monsieur  
16 Rizzuto?

17 R. Non, aucunement. Aucunement.

18 Q. [755] Qu'est-ce qu'il disait, monsieur Rizzuto?

19 R. Il m'a juste... Il a tenté de me faire réaliser que  
20 c'était un gros projet, puis la décision me  
21 revenait.

22 Q. [756] Est-ce que les liens d'amitié entre... bien,  
23 d'amitié, je veux dire, c'est des gens qui viennent  
24 du même village, là, selon vous, là, entre le père  
25 de monsieur Rizzuto et votre père, ont joué quelque

1 chose là-dedans, vous pensez? Vous avez trente-  
2 trois (33) ans, à ce moment-là, puis vous arrivez  
3 là, et vous voulez avoir un contrat du MTQ, là?

4 R. Mais écoutez, il était là vraiment comme médiateur.  
5 Il n'était pas là pour imposer rien à l'un et à  
6 l'autre. Il y a du monde qui ont fait appel à lui  
7 pour tenter de régler un conflit, puis lui sa  
8 position avait été très, très claire : « Écoute,  
9 essaye de voir. Moi je pense que c'est quand même  
10 assez gros, c'est d'envergure. Tu commences, ce  
11 n'est pas le temps d'aller te planter sur un projet  
12 de même, mais si tu y as intérêt vraiment, bien,  
13 tente de trouver une solution avec lui, soit cette  
14 fois-ci c'est lui puis la prochaine fois c'est  
15 toi. » Il a vraiment agi en tant que médiateur, il  
16 n'y a jamais rien qui a été imposé. Puis moi, quand  
17 j'ai vu la teneur de la discussion, puis comme je  
18 vous dis, j'étais quand même réaliste que c'est un  
19 projet d'envergure. Finalement, j'ai dit :  
20 « Écoute, je vais laisser aller en échange d'un  
21 service à venir. »

22 Q. [757] Moi je veux juste comprendre, là. Quand on  
23 vous a dit, on vous a dit : « Bon, vous allez vous  
24 présenter, Monsieur Zambito, au restaurant  
25 appartenant à monsieur Accurso »...

1 R. Oui.

2 Q. [758] Est-ce qu'on vous annonce qu'il y aura un  
3 invité de marque, entre guillemets?

4 R. Non.

5 Q. [759] Est-ce qu'on vous annonce la présence de  
6 monsieur Rizzuto?

7 R. Non. Moi je pensais que je m'en allais rencontrer  
8 des gens de Constructions Louisbourg pour tenter de  
9 trouver un terrain d'entente.

10 Q. [760] O.K. Et vous arrivez là-bas, et jamais vous  
11 ne saviez que monsieur Rizzuto, Vito, allait être  
12 là.

13 R. Écoutez. À ma connaissance, je ne me rappelle pas,  
14 je pense que si j'avais pensé qu'il allait être  
15 présent, bien... J'aurais possiblement demandé à  
16 mon père de m'accompagner, comme sage, comme  
17 personne ayant un peu plus d'expérience, personne  
18 qui est née dans le même village, personne qui les  
19 connaît beaucoup plus que moi. Donc, moi je m'en  
20 allais là pour tenter de trouver un terrain  
21 d'entente avec un autre entrepreneur.

22 Q. [761] Quand vous arrivez là-bas, vous voyez  
23 monsieur Vito Rizzuto, est-ce que... Quelle a été  
24 votre réaction?

25 R. Bien, j'étais un peu beaucoup surpris, mais, comme

1 je vous dis, ce n'est pas une personne qui m'était  
2 inconnue. Je l'avais déjà vu dans d'autres  
3 occasions, des mariages et des événements. Donc, je  
4 l'ai salué, je me suis assis, puis j'ai écouté,  
5 comme je vous ai expliqué, là, les diverses  
6 représentations d'un bord et de l'autre, et  
7 finalement, quand j'ai... J'ai concédé. J'ai  
8 confirmé que je n'aurais pas été du projet, puis je  
9 me suis relevé, je leur ai donné la main. Comme je  
10 vous dis, ça a duré une heure, une heure et demie,  
11 deux heures. Je n'ai pas le temps exact. Je me suis  
12 levé, puis je les ai salués, tout le monde, et j'ai  
13 quitté les lieux.

14 Q. [762] Avez-vous eu un retour d'ascenseur, à un  
15 moment donné, de monsieur Accurso?

16 R. Ouf! Je vous dirais que... Retour d'ascenseur...  
17 C'était du cas par cas. Regardez... Souvent, la  
18 difficulté qu'on avait, les entrepreneurs, comme  
19 j'ai dit, les nouveaux entrepreneurs, tout leur  
20 était dû, puis nous, il fallait ramasser...

21 Q. [763] Les miettes.

22 R. Les miettes et les « peanuts ». Ça fait qu'à un  
23 moment donné, il a fallu qu'on fasse notre chemin,  
24 puis à force de se battre puis de soumissionner,  
25 puis... Moi j'ai fait mon chemin au niveau du

1           ministère des Transports en soumissionnant des  
2           petits projets, un million (1 M\$), deux millions  
3           (2 M\$). Je me suis fait connaître par les  
4           ingénieurs, puis, on était une compagnie qui était  
5           quand même efficace, et on livrait, on était  
6           performant sur le terrain, puis ça nous a permis, à  
7           un moment donné, de se positionner aussi puis  
8           d'aller chercher des projets de plus grande  
9           envergure.

10          Q. [764] Je vais revenir au MTQ, mais vous, en termes  
11           de pourcentage, pendant tout, là, jusqu'à la mise  
12           en faillite d'Infrabec, en termes de proportion  
13           Municipalité-MTQ, c'était quoi?

14          R. Je vous dirais... Bien, c'est parce que ça vient  
15           falsifier un peu les chiffres. Mes clients  
16           principaux étaient les Municipalités. Mais le  
17           MTQ... Comme, quand j'ai été mis en faillite,  
18           j'avais un projet de douze millions (12 M\$).

19          Q. [765] Vous en avez parlé ce matin, oui.

20          R. Donc, c'était un projet que j'avais sur un lot de  
21           douze (12) projets. Ça a l'air beaucoup au point de  
22           vue pourcentage de chiffre d'affaires, mais ce  
23           n'était pas... En chiffres, ça avait l'air comme si  
24           c'était un client principal important, mais au  
25           point de vue nombre de contrats, ce n'était pas un

1 client...

2 Q. [766] C'est ça.

3 R. ... important pour nous, là.

4 Q. [767] Parce que les contrats que vous avez  
5 décrochés au MTQ étaient, en termes de valeur  
6 absolue, étaient beaucoup plus élevés, là.

7 R. Oui, c'est ça.

8 Q. [768] Que... que...

9 R. C'était des contrats... Le montant était plus  
10 élevé. J'ai eu le pont Préfontaine, Prévost à  
11 Terrebonne, qui était d'un montant de dix millions  
12 (10 M\$) aussi. Donc les projets, au ministère des  
13 Transports, étaient d'envergure plus grande, sauf  
14 que ce n'était pas, au point de vue de nombre de  
15 contrats, mon client principal, le ministère.

16 J'oeuvrais plus avec les municipalités, les villes.

17 Q. [769] O.K. Est-ce que... Monsieur Rizzuto, là, je  
18 comprends qu'à un moment donné, en deux mille  
19 quatre (2004), il va être arrêté, mais est-ce qu'il  
20 y a eu d'autres occasions que vous avez,  
21 personnellement, là, vous l'avez vu arbitrer ou...

22 R. Non.

23 Q. [770] ... agir à titre de médiateur?

24 R. Moi, c'est la seule fois que j'ai eu affaire à le  
25 rencontrer pour un contrat de construction. Puis

1 les autres fois, bien, comme je vous ai dit, je le  
2 rencontrais pour des occasions plus privées.

3 Mariages, funérailles, événements et tout ça.

4 Q. [771] Alors si je reviens, parce que là, j'ai fait  
5 un long détour...

6 R. Oui.

7 Q. [772] ... à la question du commissaire Lachance,  
8 c'est-à-dire dans votre sphère d'activité, les  
9 égouts, est-ce que, pendant tout le temps que vous  
10 avez participé au système de collusion, est-ce  
11 qu'il y a eu des reprises dans lesquelles vous avez  
12 dû sortir ce qu'on appelle la mafia, là? À un  
13 moment donné, là, dire : « Écoutez, là, ça ne  
14 marche pas entre nous, il y a quelqu'un qui n'a pas  
15 le droit à ce contrat-là, ou il a trop pris de  
16 grosse part du gâteau, et on voudrait, là, par  
17 exemple, que le clan Rizzuto agisse à titre de  
18 médiateur. »

19 R. Non. À Montréal, ça ne m'est jamais arrivé.

20 Q. [773] Ça ne vous est jamais arrivé.

21 R. Non.

22 Q. [774] Pendant, je vous dirais, une période de pas  
23 loin de dix (10) ans.

24 R. Bien, de début deux mille (2000) jusqu'à... J'ai  
25 cessé mes activités en deux mille onze (2011).

1 Q. [775] Pendant onze (11) ans.

2 R. Onze (11) ans. Non.

3 Q. [776] Jamais?

4 R. Non.

5 Q. [777] Parfait. Nous allons déposer en liasse, sous  
6 une cote unique, mais je vais... Il y a soixante-  
7 dix (70) ouvertures d'appels d'offres avec lesquels  
8 j'aimerais poser des questions... Montrer, dans un  
9 premier temps, à monsieur Zambito, et ensuite lui  
10 poser des questions. Ce que je vais faire, c'est  
11 que nous allons aller sous la cote 13P-178, et  
12 chacun des contrats va commencer à .1, .2... Pas  
13 contrat, mais ouverture de soumission. Alors vous  
14 êtes prête, Madame Blanchette?

15 Alors on va aller au premier, que je vais  
16 coter sous 13P-178.1, et c'est une soumission  
17 publique, c'est le procès-verbal d'une séance  
18 publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel  
19 de ville de Montréal le jeudi quinze (15) avril  
20 deux mille quatre (2004) à quatorze heures (14 h).  
21 Je vous fais grâce des noms qui y ont participé.  
22 C'est la soumission 9685, et c'est :

23 Les soumissions reçues pour la  
24 construction d'une conduite d'eau  
25 principale dans la rue Duquesne,

1                                   contrat A-319-1, sont ouvertes par le  
2                                   préposé au soutien administratif de la  
3                                   Direction du greffe. Les personnes ci-  
4                                   dessous mentionnées soumettent des  
5                                   prix.

6

7                   13P-178.1 : Soumission 9685 - 2004-03-19

8

9                   Et, là, vous avez Bentech à deux millions huit cent  
10                   dix-neuf six cent quarante-six (2 819 646 \$). Je  
11                   vais y aller plus en détail. Et vous êtes huitième  
12                   avec un chiffre de deux millions huit cent quatre-  
13                   vingt-cinq mille cinq cent cinquante-trois  
14                   (2 885 553 \$) pour Construction Infrabec.

15                                   Alors, cette soumission-là, cet appel  
16                   d'offres-là, est-ce que, vous, ça vous dit quelque  
17                   chose? Alors, construction d'une conduite d'eau  
18                   dans la rue Duquesne, et c'est Bentech Construction  
19                   qui a eu le... qui a été le plus bas  
20                   soumissionnaire conforme?

21           R. Bien, si ça me dit de quoi! On est un des  
22           soumissionnaires. C'est un projet que j'ai vu  
23           passer dans le temps, là. Je pense que la date,  
24           c'était deux mille quatre (2004). Donc, oui, j'ai  
25           eu connaissance de ce projet-là.

1 Q. [778] J'aimerais ça que vous le regardiez. Ce qu'on  
2 va faire, je vais le faire pour la première fois  
3 avec vous, O.K., je vais le faire pour la première  
4 fois avec vous. Après ça, peut-être ça va être  
5 redondant. Mais nous parler des personnes que vous  
6 connaissez dans ces entreprises-là. Alors, Bentech  
7 Construction, c'est qui ça Bentech Construction?  
8 Qui est derrière Bentech Construction?

9 R. Bien, moi, je connais... Bentech, c'est le... bien,  
10 un des propriétaires, la personne que je connais  
11 là-bas, c'est un monsieur Tony Bentivegna qui  
12 est... là, je ne peux pas vous dire, actionnaire  
13 majoritaire ou « whatever », c'est la personne qui  
14 représente Bentech Construction.

15 Q. [779] Est-ce que Bentech Construction faisait  
16 partie de la collusion dans le domaine des égouts?

17 R. Je pense que, jeudi, je l'ai mentionné, il faisait  
18 partie des dix (10) ou douze (12) entrepreneurs.

19 Q. [780] Quand vous dites, là, il faut qu'on  
20 s'appelle, soit qu'on vous appelle ou vous les  
21 appelez, qui était le contact chez Bentech? Qui  
22 appelait pour dire aux autres : « Regarde, c'est le  
23 mien, soumissionnez donc plus haut que moi »?

24 R. Bien, c'est monsieur Tony Bentivegna.

25 Q. [781] Qui faisait ça?

1 R. Oui.

2 Q. [782] Parfait. Le deuxième à deux millions huit  
3 cent quatre-vingt-trois deux cent vingt-cinq  
4 (2 883 225 \$), Construction A.T.A. inc.

5 R. Oui.

6 Q. [783] Qui est derrière Construction A.T.A. inc.? Ou  
7 était, à l'époque?

8 R. C'est un monsieur dénommé Domenic Aloisio.

9 Q. [784] O.K. Et la même question. Si jamais on avait  
10 à contacter quelqu'un à cette compagnie-là ou si  
11 cette personne-là devait communiquer avec tous les  
12 entrepreneurs, qui s'en chargeait?

13 R. C'était monsieur Aloisio à ma connaissance.

14 Q. [785] Vous lui avez déjà parlé, vous lui avez déjà  
15 demandé de se tasser, j'imagine?

16 R. Oui.

17 Q. [786] Parfait. TGA Montréal inc., deux millions  
18 huit cent trente-cinq mille (2 835 000 \$).

19 R. Oui.

20 Q. [787] Qui était à l'époque le contact chez TGA  
21 Montréal inc.?

22 R. C'était monsieur... c'est un ami à moi, monsieur  
23 Joey Piazza.

24 Q. [788] Joey Piazza. Les Excavations Super  
25 incorporée, deux millions huit cent quarante-trois

1 mille cent soixante-deux et cinquante sous

2 (2 843 162,50 \$).

3 R. Monsieur Franco Capello. Monsieur Franco Capello.

4 Q. [789] Monsieur Franco Capello.

5 R. Capello ou Capelli.

6 Q. [790] O.K. Capello ou Capelli. Et ce monsieur-là,  
7 moi, je vous suggère Frank Capello?

8 R. Si vous le donnez avec l'accent anglais, oui,  
9 Capello. Capello.

10 Q. [791] Là, vous le reconnaissez?

11 R. Oui.

12 Q. [792] Mais jusqu'à quel point vous le connaissiez,  
13 lui monsieur Capello?

14 R. Je l'ai peut-être vu, regardez, cinq, six fois. Ce  
15 n'est pas une personne que je fréquentais, là.

16 Q. [793] Mais est-ce que c'est une personne qui était  
17 également comme les autres?

18 R. Oui, c'est un entrepreneur qui faisait partie...

19 Q. [794] Et est-ce que c'est un monsieur qui faisait  
20 partie du système de collusion ou il est là par  
21 hasard, lui?

22 R. Non, il était partie prenante à Montréal.

23 Q. [795] Construction Frank Catania et associés, deux  
24 millions huit cent soixante mille (2 860 000 \$).

25 Alors, ça, vous en avez parlé abondamment.

1 R. Oui.

2 Q. [796] Alors, monsieur Frank Catania, monsieur Paolo  
3 Catania, son fils. Et vous avez même parlé de  
4 Pascale Fedele. En deux mille quatre (2004), est-ce  
5 que vous savez si monsieur Fedele est là?

6 R. À ma mémoire, je pense qu'il est encore là.

7 Q. [797] Qui était votre contact chez Catania... chez  
8 Construction Catania pour soit prendre le contrat  
9 ou soit leur demander de faire une soumission de  
10 complaisance?

11 R. Bien, comme je vous ai dit, jusqu'à tant que  
12 monsieur Fedele était là, je parlais à lui. Puis  
13 par après, c'est monsieur Martin Daoust qui a pris  
14 la relève.

15 Q. [798] Avez-vous déjà vous-même déjà parlé à Frank  
16 Catania ou à Paolo Catania?

17 R. Non.

18 Q. [799] Pour la collusion, jamais?

19 R. Non.

20 Q. [800] Les Entreprises Catcan, à deux millions huit  
21 cent soixante et vingt-neuf (2 860 029 \$), monsieur  
22 Paolo Catania. Alors, l'autre monsieur Paolo  
23 Catania que vous avez identifié au Cosenza plus tôt  
24 ce matin, c'est lui ça?

25 R. Oui, c'est bien ça.

1 Q. [801] O.K. Et chez Catcan qui s'occupait  
2 techniquement d'appeler ou était la personne  
3 contact pour la collusion?

4 R. Moi, je parlais à monsieur Paolo Catania.

5 Q. [802] Directement?

6 R. Oui.

7 Q. [803] Parfait. Construction Mirabeau, deux millions  
8 huit cent soixante-dix et quatre cent soixante-deux  
9 (2 870 462 \$).

10 R. Je parlais à Domenic Cammalleri.

11 Q. [804] O.K. Monsieur Arcuri, Domenic Arcuri, aviez-  
12 vous... est-ce que vous communiquiez avec lui?

13 R. Non.

14 Q. [805] Jamais?

15 R. Non. Moi, j'ai fait affaire avec... je ne sais pas,  
16 là, je pense que c'est son associé. C'était Domenic  
17 Cammalleri.

18 Q. [806] Cammelleri?

19 R. Oui.

20 Q. [807] Alors, il y a vous. Ensuite de ça, il y a  
21 Conex Construction Routière incorporée, à deux  
22 millions neuf cent trente-quatre neuf cent quatre-  
23 vingt onze et quatre-vingt-dix-sept sous  
24 (2 934 991,97 \$).

25 R. Ça, c'était monsieur Tony Conti, qui était

1           propriétaire de Conex. Qui aujourd'hui est décédé.

2           Q. [808] O.K. Et, ça, c'est le monsieur qui... Conex  
3           Construction faisait également partie des...

4           R. Oui.

5           Q. [809] ... entrepreneurs au niveau de la collusion?

6           R. Oui.

7           Q. [810] Construction Canasa inc., deux millions neuf  
8           cent quarante-cinq deux cent cinquante  
9           (2 945 250 \$)?

10          R. Oui. Ça, c'était monsieur Joe Salvo.

11          Q. [811] Joe Salvo?

12          R. Oui. Qui était propriétaire de Construction Canasa.

13          Q. [812] La même chose pour lui, c'est un monsieur qui  
14          était au fait du système de collusion?

15          R. Oui, mais ce n'est pas un joueur, ce n'était pas un  
16          joueur majeur qui...

17          Q. [813] Ce n'était pas un joueur majeur?

18          R. Non, non.

19          Q. [814] Terramex incorporée, deux millions neuf cent  
20          soixante-deux et cent quarante-six (2 962 146 \$).

21          R. Ça, je n'ai pas de nom de cette personne-là. Je  
22          sais que c'est un entrepreneur, je pense que ses  
23          bureaux étaient dans le Vieux-Montréal ou dans  
24          Montréal. Je ne pourrais pas vous mettre un nom là-  
25          dessus, là.

1 Q. [815] Puis, ça, est-ce que c'est un monsieur... pas  
2 un monsieur, je veux dire, une entreprise qui est  
3 dans le système de collusion ou c'est une personne  
4 que vous ne voyez presque pas, une entreprise que  
5 vous ne voyez presque pas plutôt?

6 R. C'est une personne, je pense... bien, je pense, il  
7 a eu sa part de marché plus dans le domaine des  
8 parcs et des oeuvres plus spécialisées  
9 d'aménagement.

10 Q. [816] Regardez-la comme il faut cette ouverture de  
11 soumissions publiques, là. Puis je vous pose la  
12 question : Êtes-vous capable de détecter si c'est  
13 une... comment on pourrait dire, si elle est bidon  
14 ou non, si c'est arrangé ou pas?

15 R. Est-ce que c'est possible de me ramener...

16 Q. [817] S'il vous plaît allez au début!

17 R. O.K. Si je me fie au prix que la soumission a été  
18 déposée...

19 Q. [818] Deux millions... Bien, celle qui a été le  
20 plus bas soumissionnaire.

21 R. Oui, le plus bas soumissionnaire.

22 Q. [819] Deux millions huit cent dix-neuf six cent  
23 quarante-six (2 819 646 \$).

24 R. Et le montant de cautionnement demandé...

25 Q. [820] Deux cent mille (200 000 \$).

1 R. Ça me porte à croire très, très positivement que  
2 c'est un contrat qui a été organisé.

3 Q. [821] Est-ce que, quand on vous dit, la  
4 construction d'une conduite d'eau principale dans  
5 la rue Duquesne au printemps deux mille quatre  
6 (2004), est-ce que vous vous en souvenez ou si...  
7 est-ce que vous vous souvenez que c'est arrangé ou  
8 pas arrangé?

9 R. Écoutez, j'ai vu passer ce contrat-là, je l'ai vu  
10 passer. Et de mémoire, c'est un contrat qui avait  
11 été organisé, oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [822] Mais pourquoi vous dites par rapport au  
14 montant de cautionnement? Parce que le  
15 cautionnement étant de deux cent mille (200 000 \$),  
16 ça voudrait dire que le montant du contrat serait  
17 de deux millions (2 M\$).

18 R. Oui.

19 Q. [823] Vous nous dites ça, là?

20 R. Oui.

21 Q. [824] Mais pourquoi par rapport à ça, pouvez-vous  
22 nous dire que ça paraît que c'est bidon?

23 R. Parce que le prix déposé est de beaucoup supérieur  
24 au cautionnement demandé.

25 Q. [825] O.K.

1 R. Donc, pour moi, c'est un indice pour voir que c'est  
2 un contrat qui a été organisé.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. [826] Est-ce que, quand vous répondez ça à madame  
5 la présidente, est-ce que ça veut dire, je le sais,  
6 là, je le sais que ce contrat-là, la Ville est  
7 prête à donner deux millions (2 M\$) si... Attendez!  
8 Si on s'entend tous ensemble, on va être capable de  
9 faire monter le prix? C'est ça que ça veut dire?

10 R. Non.

11 Q. [827] Non.

12 R. Parce que, comme je vous ai dit, il y a quand même  
13 des budgets qui sont préétablis et préapprouvés  
14 auparavant par la Ville. Si la Ville avait un  
15 budget de deux millions (2 M\$) d'approuvé pour ce  
16 projet-là, c'est hors de question qu'elle aurait  
17 octroyé un contrat à deux point huit millions  
18 (2,8 M\$) s'il y avait un budget de deux millions  
19 (2 M\$) d'approuvé.

20 Q. [828] J'aimerais comprendre. Parce que, là, c'est  
21 clair, le plus bas, là, arrive avec huit cent mille  
22 (800 000 \$) en haut.

23 R. Oui.

24 Q. [829] Vous savez que ça va passer, ça, à la Ville?

25 R. Bien, écoutez, si je me fie au document que vous me

1           donnez, c'est une résolution qui octroie le  
2           contrat, je pense. Le titre, si on baisse, là...

3           Q. [830] O.K.

4           R. Je ne veux pas...

5           Q. [831] Procès-verbal d'une séance publique  
6           d'ouverture de soumissions. C'est ça. Alors, on a  
7           ouvert les enveloppes et on a vu ça.

8           R. O.K. C'est une ouverture de soumissions?

9           Q. [832] C'est ça.

10          R. Moi, je pense que... Je peux vous dire, de la façon  
11          avec le cautionnement qui est demandé et les  
12          montants qui sont déposés, c'est un contrat qui est  
13          organisé. Là, il faut prendre la peine d'aller voir  
14          si ce contrat-là a été octroyé par la Ville. Parce  
15          que vu l'écart du cautionnement et le montant que  
16          le contrat a été déposé, je n'ai pas le document  
17          devant moi pour vous dire, oui, le conseil de ville  
18          l'a octroyé ce contrat-là. Mais à la face même du  
19          document que vous me démontrez, je peux vous dire  
20          que le contrat a été... il y a eu de la collusion  
21          là-dessus.

22          LA PRÉSIDENTE :

23          Q. [833] Quand vous dites ça...

24          R. Oui.

25          Q. [834] ... est-ce que c'est également parce que vous

1 voyez qu'il y a très peu d'écart entre celui qui  
2 l'a obtenu et le dernier soumissionnaire, le plus  
3 haut soumissionnaire?

4 R. C'est un indice. Mais, moi, l'indice qui me fait  
5 réagir le plus, c'est le montant de cautionnement  
6 avec le montant qui est déposé.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Q. [835] Ça, ce n'est pas un indice d'en voir un à  
9 deux millions huit cent trente-trois et deux cent  
10 vingt-cinq (2 833 225 \$) puis l'autre, tout de  
11 suite après, à deux millions huit cent trente-cinq  
12 mille (2 835 000 \$), puis l'autre deux millions  
13 huit cent quarante-trois (2 843 000 \$)? Puis on va  
14 arriver au dernier à deux millions neuf cent  
15 soixante-deux (2 962 000 \$). Il n'est pas bien bien  
16 plus haut, là.

17 R. Ça peut être un indice. Mais qu'est-ce que j'essaie  
18 de vous dire, souvent, il y a des contrats auxquels  
19 j'ai soumissionné et le hasard a fait qu'il y avait  
20 des écarts qui avaient l'air truqué. Ça peut se  
21 produire dans un jeu d'appel d'offres. Moi,  
22 l'indice qui me porte à croire que c'est plus un  
23 contrat où est-ce qu'il y a eu de la collusion,  
24 c'est quand je me fie au cautionnement. Oui, le  
25 fait que les montants divergent, sont de proche,

1 est un indice aussi.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [836] Parce que comme c'est un petit montant,  
4 entendons-nous, dans l'ensemble des contrats qui  
5 sont peut-être plus élevés que celui-là, mais parce  
6 que c'était un contrat de deux millions (2 M\$), les  
7 entrepreneurs, vous considérez que ce serait  
8 facile ou plus facile d'aller chercher huit cent  
9 mille dollars (800 000 \$) de plus?

10 R. Je ne suis pas votre question.

11 Q. [837] Mais par rapport à un contrat, par exemple,  
12 de quinze millions (15 M\$)...

13 R. Oui.

14 Q. [838] ... c'est peut-être plus difficile d'aller  
15 chercher trois millions (3M \$) de plus.

16 R. Mais, ici, comme je vous dis, je pense... Moi, à la  
17 face même, on me demande si le contrat, d'après  
18 moi, a été truqué. Moi, je peux vous confirmer là,  
19 après analyse, qu'il a été truqué. Là, si vous me  
20 demandez d'expliquer la différence entre le deux  
21 cent mille (200 000 \$) demandé et le huit cent  
22 mille (800 000 \$), moi, qu'est-ce que je vous dis,  
23 c'est important d'aller vérifier si la Ville a  
24 autorisé à exécuter ce contrat-là parce qu'avec un  
25 écart de... un écart de huit cent mille

1 (800 000 \$), mon réflexe à moi serait de dire, la  
2 Ville a possiblement « annullé » le contrat et  
3 retourné en appel d'offres. Mais, avec le document  
4 que vous me donnez, moi, je vous dis, à la face  
5 même du document, ça a l'air d'un contrat, oui,  
6 truqué. Mais là, c'est d'aller voir si le contrat a  
7 été accordé et exécuté, puis je n'ai pas le  
8 document devant moi pour pouvoir vous l'affirmer.

9 Q. [839] Mais, ça, c'est une autre étape.

10 R. Oui.

11 Q. [840] Là, j'en suis à la collusion...

12 R. Oui.

13 Q. [841] ... entre un groupe d'entrepreneurs. Et  
14 lorsqu'on voit là, la journée où on ouvre les  
15 enveloppes...

16 R. Oui.

17 Q. [842] ... on est à l'Hôtel de Ville...

18 R. Oui.

19 Q. [843] ... on ouvre les enveloppes et voici le  
20 résultat.

21 R. Oui.

22 Q. [844] Ce résultat-là, ma question, c'est : est-ce  
23 que vous pensez que... Dans un premier temps, avant  
24 de penser, est-ce que c'était arrangé? Est-ce que  
25 vous vous en souvenez? Pour que le plus bas... que

1 le plus bas soumissionnaire conforme soit Bentec...

2 R. Oui.

3 Q. [845] ... et que le restant soit des soumissions de  
4 complaisance. Et si vous ne vous en souvenez pas,  
5 quels sont les indicateurs qui vous font dire que  
6 c'est arrangé?

7 R. Comme je vous dis, je veux que ce soit...

8 Q. [846] Bien, c'est ça, on va le voir.

9 R. ... je veux que ce soit clair là. Premièrement, ce  
10 contrat-là, à la face même, si je regarde le numéro  
11 de contrat SP040055...

12 Q. [847] Oui.

13 R. ... c'est un contrat qui ne vient pas du  
14 département de voirie et de travaux publics, c'est  
15 un contrat d'aqueduc qui vient du département de  
16 génie des eaux, ils ont un département différent.  
17 Donc, comme je vous expliquais ce matin, il y a des  
18 départements où est-ce que les budgets, les budgets  
19 sont réels et réalistes. Les budgets n'ont pas été  
20 montés sur un laps de temps de dix (10) ans.

21 Q. [848] O.K.

22 R. Donc, ce contrat-là, parvenant de ce département-  
23 là, je ne peux pas vous affirmer que le  
24 cautionnement de deux cent mille (200 000 \$) est  
25 vraiment valide et réaliste parce que c'est un

1           département quand même qui était conservateur dans  
2           ses budgets, sauf qu'en regardant le document, je  
3           peux vous confirmer, en vérifiant le cautionnement  
4           et en vérifiant le prix déposé, c'est un contrat  
5           qui a été organisé.

6           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7           Q. [849] Quand on dit « arrangé », ça veut donc dire  
8           « c'est Bentec là qui était désigné pour avoir le  
9           contrat ».

10          R. Oui.

11          Q. [850] Bentec appelle les autres entrepreneurs.

12          R. Oui.

13          Q. [851] Il dit aux autres entrepreneurs « ce contrat-  
14          là, il m'appartient...

15          R. Oui.

16          Q. [852] ... je vais coter deux millions huit cent  
17          dix-neuf (2 819 000 \$)...

18          R. Il ne donne pas son prix.

19          Q. [853] Mais, comment... s'il ne donne pas son prix,  
20          comment les autres font pour savoir qu'ils doivent  
21          coter plus élevé pour le laisser à Bentec?

22          R. Moi, la façon que, moi, je procédais, c'est... moi,  
23          je connaissais mon prix, c'était dangereux de  
24          donner son prix parce qu'il y avait des experts.  
25          Une faute de frappe de dactylo ou de « whatever »,

1 une mauvaise extension de bordereau, on se  
2 retrouvait le plus bas soumissionnaire. Donc, moi,  
3 ma façon de faire, c'était « entre ton prix à deux  
4 millions huit cent cinquante mille (2 850 000 \$).  
5 Lui, il ne savait pas si, moi, je rentrais... mon  
6 prix à moi était inconnu de personne... devait être  
7 connu de personne. Moi, je donnais la directive à  
8 quel prix rentrer et jamais je... La pratique  
9 faisait que personne donnait son prix. On ne disait  
10 pas « moi, je rentre à deux dollars (2 \$). Toi  
11 rentres à deux dollars et dix (2,10 \$) ». C'était  
12 toi...

13 Me DENIS GALLANT :

14 Q. [854] Donc, c'est vous qui voulez le contrat,  
15 c'est...

16 R. ... « toi, rentre en haut de deux dollars et dix  
17 (2,10 \$). Toi rentre en haut de deux dollars trente  
18 (2,30 \$) ». Personne, les autres, savait le prix  
19 auquel l'entrepreneur allait rentrer.

20 Q. [855] Donc, c'est vous qui dites...

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. [856] Donc, dans cet appel d'offres-là, ça veut  
23 donc dire que le contact là chez Bentech...

24 R. Oui.

25 Q. [857] ... appelait les autres et disait aux gens de

1 Construction A.T.A., « vous devriez rentrer à deux  
2 millions huit cent trente-trois (2 833 000 \$) » et  
3 appelle l'autre après, puis « toi, tu devrais  
4 entrer à deux millions huit quatre trois  
5 (2 843 000 \$) », c'est comme ça que ça...

6 R. Oui.

7 Q. [858] ... se déroule à chaque fois là?

8 R. Oui. Comme je vous dis, le deuxième  
9 soumissionnaire, je pense...

10 R. Le deuxième soumissionnaire est à deux millions  
11 huit cent trente-trois mille (2 833 000 \$), ça  
12 aurait été la directive « rentre en haut de deux  
13 millions huit cent trente mille (2 830 000 \$) »,  
14 puis par après, toi, l'important, c'est de  
15 t'assurer d'être en haut de deux millions huit cent  
16 trente mille (2 830 000 \$). Que tu rentres à  
17 trente-trois (33) ou cinquante (50) ou tu mets cent  
18 mille (100 000 \$), de plus, ça ne change plus rien.  
19 L'importance, c'est de pas entrer en bas du seuil  
20 qui vous est demandé.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. [859] Mais, pour donner un air de vraisemblance là,  
23 c'est-à-dire Construction A.T.A. vous lui avez dit  
24 « rentre en haut de deux millions huit cent trente  
25 mille (2 830 000 \$) », il y a du travail à faire.

1 Lui, il faut qu'il remplisse les bordereaux, ses  
2 ingénieurs doivent faire ça.

3 R. Oui, mais comme je vous ai dit, c'étaient des  
4 contrats, des bordereaux. C'était de rentrer le  
5 bordereau dans l'informatique et après, c'était,  
6 excuse l'expression, excusez l'expression,  
7 « ploguer » des prix, mettre des...

8 Q. [860] O.K.

9 R. Les quantités étaient là, c'est de monter plus ou  
10 moins... On sait combien un mètre d'égout vaut à  
11 Montréal. On mettait ça, si on sait que ça vaut  
12 cent dix dollars (110 \$) le mètre linéaire, bien  
13 là, pour s'assurer d'être plus cher, on le mettait  
14 à cent quinze (115 \$), ça fait qu'on savait que...

15 Q. [861] O.K.

16 R. Je veux dire, c'est de « ploguer » des chiffres  
17 dans le bordereau pour s'assurer que le montant  
18 était plus élevé.

19 Q. [862] Puis, on ne met pas trop de temps là-dessus  
20 là parce que ce n'est pas payant.

21 R. Bien, écoutez, si un ingénieur que vous payez cent,  
22 cent dix mille (100-110 000 \$) par année, je pense  
23 que vous avez des intérêts à l'avoir plus sur le  
24 terrain puis faire le suivi de vos contrats que à  
25 faire des contrats, à remplir des bordereaux de

1 complaisance pour les autres.

2 Q. [863] Je pense que pour aujourd'hui, ça suffit.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui, oui.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Merci. À demain.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors, à demain matin.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Oui.

11 R. Merci.

12

13 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

14

15

16

17

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15

Nous, soussignés, JEAN LAROSE et CLAUDE MORIN, sténographes officiels dûment autorisés à pratiquer avec la méthode sténotypie et sténomasque certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve en cette cause, le tout conformément à la Loi;

Et nous avons signé :

\_\_\_\_\_  
JEAN LAROSE  
Sténographe officiel

\_\_\_\_\_  
CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel